



Rapport d'activités

Conseil départemental
des Pyrénées-Atlantiques

www.le64.fr



Sommaire

• Édito	p.03
• Temps forts 2025	p.04
• Les Pyrénées-Atlantiques en 2025	p.07
• Assemblée départementale	p.08

01	Ressources	p.12
----	------------	------

02	Solidarités humaines	p.36
----	-------------------------	------

03	Solidarités territoriales	p.66
----	------------------------------	------

04	Attractivités territoriales	p.70
----	--------------------------------	------

05	Aménagement, déplacements	p.90
----	------------------------------	------

“

Le rapport d'activités de notre collectivité constitue un moment essentiel. Il permet de rendre compte des actions conduites au service des habitants et des territoires, et d'illustrer concrètement la mise en œuvre des politiques publiques dont le Département des Pyrénées-Atlantiques a la responsabilité.

Dans un contexte toujours exigeant pour les finances publiques et face à des attentes sociales fortes, notre institution démontre, année après année, sa solidité, sa capacité d'adaptation et la pertinence de son action. Plus que jamais, le Département affirme son rôle de proximité auprès de l'ensemble des acteurs du territoire basque et béarnais en assumant pleinement ses missions de solidarité et d'aménagement.

L'année 2025 a été marquée par des avancées structurantes. Je pense notamment à la mise en place de la Maison départementale de l'autonomie et à l'entrée en vigueur du Service public de la petite enfance, qui traduisent notre engagement constant en faveur des plus fragiles et des familles. Cet engagement s'illustre également à travers le lancement et la poursuite de projets d'équipements majeurs, comme les Ehpad de Pontacq et de la Vallée d'Ossau.

Notre action en faveur de l'attractivité et de l'équilibre du territoire s'est également poursuivie avec détermination : restructuration et amélioration énergétique du collège de Lembeye, soutien aux infrastructures portuaires et littorales, aménagements cyclables, ou encore travaux de sécurisation emblématiques comme ceux du défilé du Portalet. L'achèvement du réseau très haut débit THD 64 marque, à cet égard, une étape majeure pour l'égalité d'accès au numérique.

L'année a également été rythmée par des initiatives en faveur des transitions, qu'elles soient environnementales, économiques ou sociétales. L'adoption de notre stratégie en matière de mobilités et de développement durable, la signature du contrat de progrès sur l'eau, ou encore les actions en faveur des mobilités douces témoignent de notre volonté d'anticiper et d'accompagner les mutations en cours.

Enfin, ce rapport met en lumière la vitalité de notre département à travers ses initiatives culturelles, éducatives et citoyennes, ainsi que la richesse de ses coopérations, notamment transfrontalières avec le Gipuzkoa et la Navarre.

Cette dynamique collective est avant tout le fruit de l'engagement quotidien des agents du Département, que je tiens à saluer chaleureusement, ainsi que de l'ensemble de nos partenaires. Leur mobilisation fait la force de notre institution et permet de répondre au plus près aux besoins des habitants des Pyrénées-Atlantiques.

Jean-Jacques Lasserre
Président du Conseil départemental
des Pyrénées-Atlantiques



C
t
i
r
é

Événements marquants

2025

Janvier

01/01 - Entrée en vigueur du Service public de la petite enfance (SPPE).

17/01 - Réception des travaux de renaturation de la cour du collège Endarra à Anglet.



Février

05/02 - Inauguration des travaux de restructuration et modernisation de la station de Gourette.

06/02 - Ateliers participatifs du Schéma départemental de l'autonomie dans les locaux du Parlement de Navarre.



Mars

17/03 - Inauguration des travaux du Collège du Vic Bilh à Lembeye.

31/03 - Mise en place de la Maison départementale de l'autonomie (MDA).



Décembre

18/12 - Cérémonie pour l'achèvement du déploiement du réseau de fibre optique THD 64.

18/12 - Inauguration des travaux de la passerelle de l'Uhabia et des travaux de réhabilitation du pont de la RD 810 à Bidart.

30/12 - Signature de la convention de coopération (2025-28), entre le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et la Navarre.



Novembre

06/11 - Inauguration de la nouvelle cuisine centrale de la Ville d'Urrugne, projet soutenu par le Conseil départemental.

24/11 - Inauguration des travaux de rénovation du collège Errobi à Cambo-les-Bains.



Avril

Avril - Concours Tremplin Innopy (pitches de start-up).

01 au 30/04 - 3e édition du Mois du son, coordonnée par la Bibliothèque départementale Biblio64, avec la participation des Archives départementales.



Mai

22/03 - Pont Charles de Gaulle à Saint-Jean-de-Luz : la piste cyclable inaugurée.

Début des travaux pour la zone technique de Socoa au Port de Saint-Jean-de-Luz.



Juin

03/06 - Plénière du CDJ : vote d'idées de projets.

26/06 - Travaux de réparation de la digue Sainte-Barbe pour préserver la baie de Saint-Jean-de-Luz.



Octobre

22/10 - Renouvellement de la convention de coopération avec le Gipuzkoa.

Septembre-octobre - Journées des aidants sur tout le territoire.



Septembre

11/09 - Inauguration de l'Ehpad de la Vallée d'Ossau, à Louvie-Juzon.

19/09 - Session consacrée aux transitions durables.



Juillet Août

07/07 - Inauguration du cheminement piétonnier du défilé du Portalet.

18/07/1985 au 18/07/2025 - 40 ans du vote de la loi instituant les espaces naturels sensibles.





Le département des Pyrénées-Atlantiques

2025


14 418

allocataires du RSA

19 963

bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (à domicile et en établissement)

1 594

personnes accueillies en établissements spécifiques pour personnes handicapées

4 059

bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap et de l'Allocation compensatrice

3 070

aides attribuées dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

2 107

enfants placés chez des assistants familiaux, au sein d'établissements ou chez des tiers dignes de confiance

8 406

actes réalisés par les médecins de PMI


50

espaces naturels sensibles ouverts au public

4 500 km

de routes départementales

2 500 km

de sentiers départementaux de randonnée

28,6 M€

de visiteurs dont 21 millions d'excursionnistes et 7,6 millions de touristes


49

collèges publics

39

collèges privés sous contrat

20 259

élèves dans les collèges publics

10 730

élèves dans les collèges privés


147

jeunes agriculteurs aidés pour leur installation

118

producteurs locaux engagés dans le programme Manger Bio & Local 64

Assemblée départementale

En 2025, le Conseil départemental s'est réuni cinq fois. Une Session a été entièrement consacrée aux transitions durables. La Commission permanente s'est réunie sept fois.

111
délibérations
votées en Session

344
délibérations
votées en Commission
permanente



Parmi les délibérations adoptées en Session, citons :

- le plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- la démarche prospective Cohésion sociale 2040 ;
- le règlement général d'attribution et de gestion des aides départementales au fonctionnement ;
- le Schéma directeur de l'action sociale départementale territorialisée ;
- le Contrat local des solidarités ;
- la révision du Règlement départemental de l'habitat ;
- le Schéma départemental de l'autonomie 2025-2030 ;
- le Contrat de progrès 2025-2030 avec l'Agence de l'eau et la Banque des territoires ;
- le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) des Pyrénées-Atlantiques ;
- la Stratégie infrastructures de mobilité et développement durable (2025-2029) ;
- le Plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures routières du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (2024-2029) ;
- la convention partenariale d'offres et d'achats responsables avec la fédération du BTP ;
- le lancement de la Stratégie de préservation de la biodiversité à l'échelle départementale ;
- la démarche en faveur du tourisme durable ;
- le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) ;
- la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance ;
- la Convention départementale pour l'insertion et l'emploi 2025-2027 ;
- le renouvellement des conventions de coopération transfrontalière avec le Gipuzkoa et la Navarre.

les élus en 2025/2026



**Jean-Jacques
LASSERRE**

Président du Conseil
départemental
des Pyrénées-Atlantiques

Les Vice-présidences

Claude OLIVE

1^{er} Vice-président en charge de l'autonomie,
de la politique de l'habitat et du logement
Délégué à l'habitat et au logement

Isabelle LAHORE

4^e Vice-présidente en charge de l'éducation,
des collèges et de la vie des collégiens
Déléguée à l'éducation, aux collèges
et à la vie des collégiens

Jean-Pierre MIRANDE

7^e Vice-président en charge des politiques de la
montagne et de la coopération transfrontalière
Délégué au plan montagne
et aux relations avec la Navarre

Annick TROUNDAY-IDIART

10^e Vice-présidente en charge de la Jeunesse,
de l'insertion et de l'accès à l'emploi
Déléguée à l'inclusion sociale

Véronique LIPSOS-SALLENAVE

2^e Vice-présidente en charge des finances
et de l'administration générale
Déléguée aux finances
et aux politiques contractuelles

Nicolas PATRIARCHE

5^e Vice-président en charge de
la transformation numérique,
de l'inclusion des usages et des réseaux
Délégué à la transformation
et à l'inclusion numérique

Sandrine LAFARGUE

8^e Vice-présidente en charge
de la transition environnementale
Déléguée à la souveraineté alimentaire
et développement durable

Jacques PÉDEHONTAÀ

11^e Vice-président en charge de
la vie associative, sportive et culturelle
Délégué à la culture et au tourisme

Charles PELANNE

3^e Vice-président en charge de
l'aménagement, des infrastructures et des
partenariats avec les collectivités territoriales
Délégué à la gestion de la ressource en eau

Anne-Marie BRUTHÉ

6^e Vice-présidente en charge des relations
humaines et dialogue social
Déléguée aux relations humaines
et dialogue social

Thierry CARRÈRE

9^e Vice-président en charge de l'attractivité
et du développement des territoires
Délégué à l'agriculture
et à la Présence médicale 64

Christine LAUQUÉ

12^e Vice-présidente en charge de l'enfance et
de la famille
Déléguée à l'enfance, à la famille et à la santé

Les Délégations de fonctions

Olivier ALLEMAN

Délégué à l'accompagnement de la jeunesse

André ARRIBES

Délégué à la sécurité des personnes

Patrick CHASSERIAUD

Délégué à l'économie

Philippe ECHEVERRIA

Délégué aux routes et infrastructures
départementales

Laure LABORDE

Déléguée aux activités de pleine nature
et tourisme quatre saisons

Sylvie MEYZENC

Déléguée aux relations avec Euskadi
et à Territoires d'Innovation

Clément SERVAT

Délégué aux aménagements transfrontaliers
et aux relations avec l'Aragon

Emmanuel ALZURI

Délégué au littoral, à la pêche et au plan vélo

Maïder BEHOTEGUY

Déléguée à la langue basque
et à la vie associative et au bénévolat

Nicole DARRASSE

Déléguée à la lecture publique
et aux Archives départementales

Joseba ERREMUDEGUY

Délégué aux innovations citoyennes,
à la prévention et à la politique de la ville

Jean LACOSTE

Délégué aux personnes âgées

Marc SAINT-ESTEVEN

Délégué à l'aide, à l'ingénierie
et à l'innovation auprès des communes

Isabelle ANTIER

Déléguée au patrimoine culturel départemental

Geneviève BERGE

Déléguée aux personnes handicapées

Bernard DUPONT

Délégué au sport et à l'accompagnement scolaire

Monia ÉVÈNE-MATÉO

Déléguée à l'économie sociale et solidaire
et à l'égalité Femme-Homme

Bénédicte LUBERRIAGA

Déléguée aux espaces naturels sensibles

Monique SÉMAVOINE

Déléguée à la langue occitane, béarnaise
et gasconne

Les commissions

1^{re} commission Solidarités humaines



Olivier
ALLEMAN



Patrice
BADUEL



Nadine
BARTHE



Geneviève
BERGÉ



Joseba
ERREMUNDEGUY



Monia
ÉVÈNE-MATÉO



Jean
LACOSTE



Franck
LAMAS



Christine
LAUQUÉ



Claude
OLIVE



Annie
POVEDA



Annick
TROUNDAY-IDIART

2^e commission Éducation et collèges, vie associative, culturelle et sportive



Isabelle
ANTIER



Maïder
BEHOTEGUY



Marie-Lyse
BISTUÉ



Nicole
DARRASSE



Bernard
DUPONT



Isabelle
LAHORE



Jean-François
MAISON



Michel
MINVIELLE



Jacques
PÉDEHONTAA



Monique
SÉMAVOINE



Martine
VALS

3^e commission Réseaux et infrastructures, aménagement et relations avec les collectivités



Philippe
ECHEVERRIA



Jean
ARRIUBERGÉ



Karine
BILLAUT



Fabienne
COSTEDOAT-DIU



Iker
ELIZALDE



Jean-Pierre
HARRIET



Nicolas
PATRIARCHE



Charles
PELANNE



Marc
SAINT-ESTEVEN



Clément
SERVAT

4^e commission **Attractivité et développement durable des territoires**



15
Laure
LABORDE



24
Emmanuel
ALZURI



14
Henri
BELLEGARDE



17
Valérie
CAMBON



23
Thierry
CARRÈRE



1
Patrick
CHASSERIAUD



11
Sandrine
LAFARGUE



26
Bénédicte
LUBERRIAGA



4
Sylvie
MEYZENC



12
Jean-Pierre
MIRANDE



19
Karine
PÉRÉ

5^e commission **Finances et Administration générale**



7
Max
BRISSON



24
Patricia
ARRIBAS-OLANO



20
André
ARRIBES



22
Anne-Marie
BRUTHÉ



8
Véronique
DEHOS



21
Véronique
LIPSOS-SALLENAVE



18
Stéphanie
MAZA



3
Isabelle
PARGADE



9
Yves
SALANAVE-PÉHÉ

6^e commission **Prospective, innovation et citoyenneté**



22
Jean-Jacques
LASSERRE



5
Joseba
ERREMUDEGUY

OLIVE Claude
LIPSOS-SALLENAVE Véronique
PELANNE Charles
LAHORE Isabelle
PATRIARCHE Nicolas
BRUTHÉ Anne-Marie
MIRANDE Jean-Pierre
LAFARGUE Sandrine
CARRÈRE Thierry

TROUNDAY-IDIART Annick
PÉDEHONTAA Jacques
LAUQUÉ Christine
ALLEMAN Olivier
BADUEL Patrice
BISTUÉ Marie-Lyse
CAMBON Valérie
COSTEDOAT-DIU Fabienne
DUPONT Bernard

ELIZALDE Iker
ÉVÈNE-MATÉO Monia
LACOSTE Jean
MAZA Stéphanie
MEYZENC Sylvie
MINVIELLE Michel
PÉRÉ Karine
BELLEGARDE Henri

Les cantons

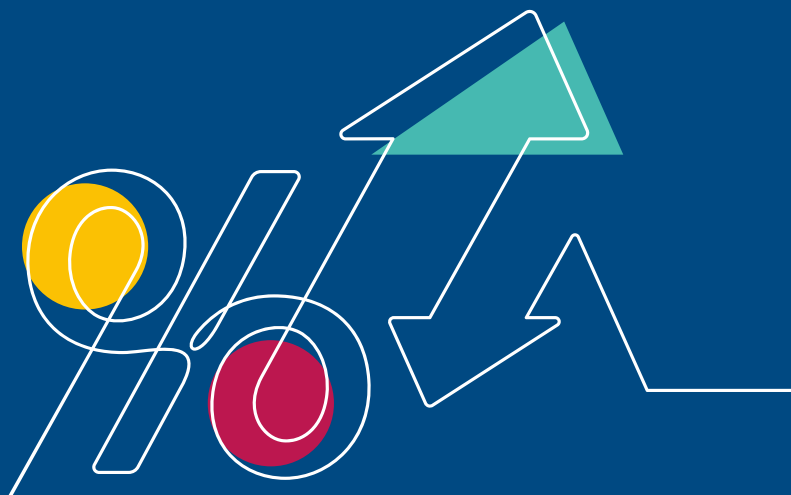
1 - Anglet
2 - Artix et Pays de Soubestre
3 - Baigura et Mondarrain
4 - Bayonne-1
5 - Bayonne-2
6 - Bayonne-3
7 - Biarritz
8 - Billère et Coteaux de Jurançon
9 - Le Cœur de Béarn

10 - Hendaye-Côte Basque-Sud
11 - Lescar, Gave et Terres du Pont-Long
12 - Montagne Basque
13 - Nive-Adour
14 - Oloron-Sainte-Marie-1
15 - Oloron-Sainte-Marie-2
16 - Orthez et Terres des Gaves et du Sel
17 - Ouzom, Gave et Rives du Neez
18 - Pau-1

19 - Pau-2
20 - Pau-3
21 - Pau-4
22 - Pays de Bidache, Amikuze et Ostibarre
23 - Pays de Morlaàs et du Montanerès
24 - Saint-Jean-de-Luz
25 - Terres des Luys et Coteaux du Vic-Bilh
26 - Ustaritz - Vallées de Nive et Nivelle
27 - Vallées de l'Ousse et du Lagoin

01

Ressources



Finances

L'environnement politique, économique et social ne s'est guère stabilisé en 2025. La guerre en Ukraine, le conflit israélo-palestinien ont continué d'alimenter les tensions internationales.

Dans l'Hexagone, le déficit public est fortement dégradé pour la troisième année. La France est visée par une procédure pour déficit excessif par le Conseil de l'Union Européenne depuis juillet 2024, avec six autres pays. En effet, face à une dérive inédite de son déficit en 2024 prolongeant et aggravant celui de 2023, la France a présenté le déficit public le plus fort de la zone euro à -5,8 % du PIB fin 2024. Pour 2025, le déficit public devrait se stabiliser à -5,4 % du PIB, avec un plan français de redressement visant à ramener ce déficit sous le seuil des 3 % d'ici 2029.

Cette situation financière dégradée de la France crée une forte contrainte budgétaire pour les collectivités qui, cumulée à une croissance atone et à des pressions politiques multiples, rajoutent beaucoup d'incertitudes notamment quant à l'évolution des recettes départementales et à l'impact de leur participation au redressement des comptes de la nation.

L'année 2025 a ainsi été marquée par un environnement économique peu dynamique et par des annonces nationales contraignantes : tensions sur les recettes fiscales, trajectoire de désendettement resserrée, nécessité renforcée d'une gestion rigoureuse. Ces facteurs pèsent directement sur les Départements, déjà confrontés à une progression structurelle et continue des dépenses sociales, ainsi qu'à une faible dynamique de leurs ressources.

Le marché immobilier, après trois années de chute, finit avec une dynamique sur le dernier mois de l'année 2025, permettant

d'enregistrer un produit de DMTD de 181 M€, en hausse de 27 M€ par rapport à 2024 (soit +17 %) et en hausse pour la première fois depuis 2022. Il est à noter que le Conseil départemental a voté à compter du 1er mai 2025 l'augmentation du taux de DMTD de 4,5 % à 5 % hors primo-accession pour résidence principale, ce qui contribue à cette dynamique.

En parallèle, dans ces périodes délicates, les femmes et les hommes des Pyrénées-Atlantiques que le Conseil départemental accompagne, mais aussi des associations ou collectivités elles aussi en grande difficulté, se tournent davantage encore vers la collectivité. Les dépenses en matière sociale ont augmenté en 2025 pour atteindre 528 M€, soit une hausse de 3 % par rapport à 2024 (+ 16 millions).

Au total, les recettes de fonctionnement sont de 817 M€. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 741 M€ soit une augmentation maîtrisée de 1,4 % par rapport à 2024.

Les taux de consommation budgétaire ont été très satisfaisants, de 98,55 % des crédits inscrits au budget primitif pour la section de fonctionnement et de près de 90 % pour les dépenses d'investissement hors dette. L'exécution comptable s'est traduite par la réalisation de 110 735 actes comptables qui se répartissent en 91 521 mandats et 19 214 titres de recettes, en baisse de 3,6 % par rapport à 2024.

Enfin, les principaux chiffres de l'exécution budgétaire 2025 et des garanties d'emprunts octroyées sont présentés sous forme graphique. La « dette verte », c'est-à-dire la fraction de l'encours de dette concourant à la transition écologique représente 50,6 M€ à fin 2025, soit 13,53 % de l'encours total.

La Direction des Finances poursuit sa modernisation

Engagée dans une dynamique d'amélioration continue, la Direction des Finances modernise ses pratiques pour gagner en efficacité et mieux accompagner les services. Elle réinterroge ses processus, simplifie ses circuits et renforce le travail collaboratif avec les équipes métier et la Direction de la Transformation numérique. Un volet majeur de cette transformation repose sur l'automatisation.

Plusieurs processus automatisés (robot) sont déjà opérationnels sur les applications métier.

Ces évolutions offrent un gain de temps significatif et limitent les risques d'erreur. Les services profitent ainsi de processus plus simples, plus rapides et mieux intégrés.

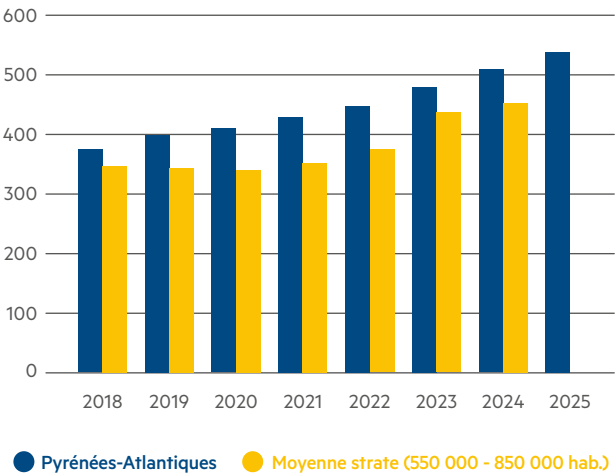


Compte Financier Unique 2025 Département des Pyrénées-Atlantiques

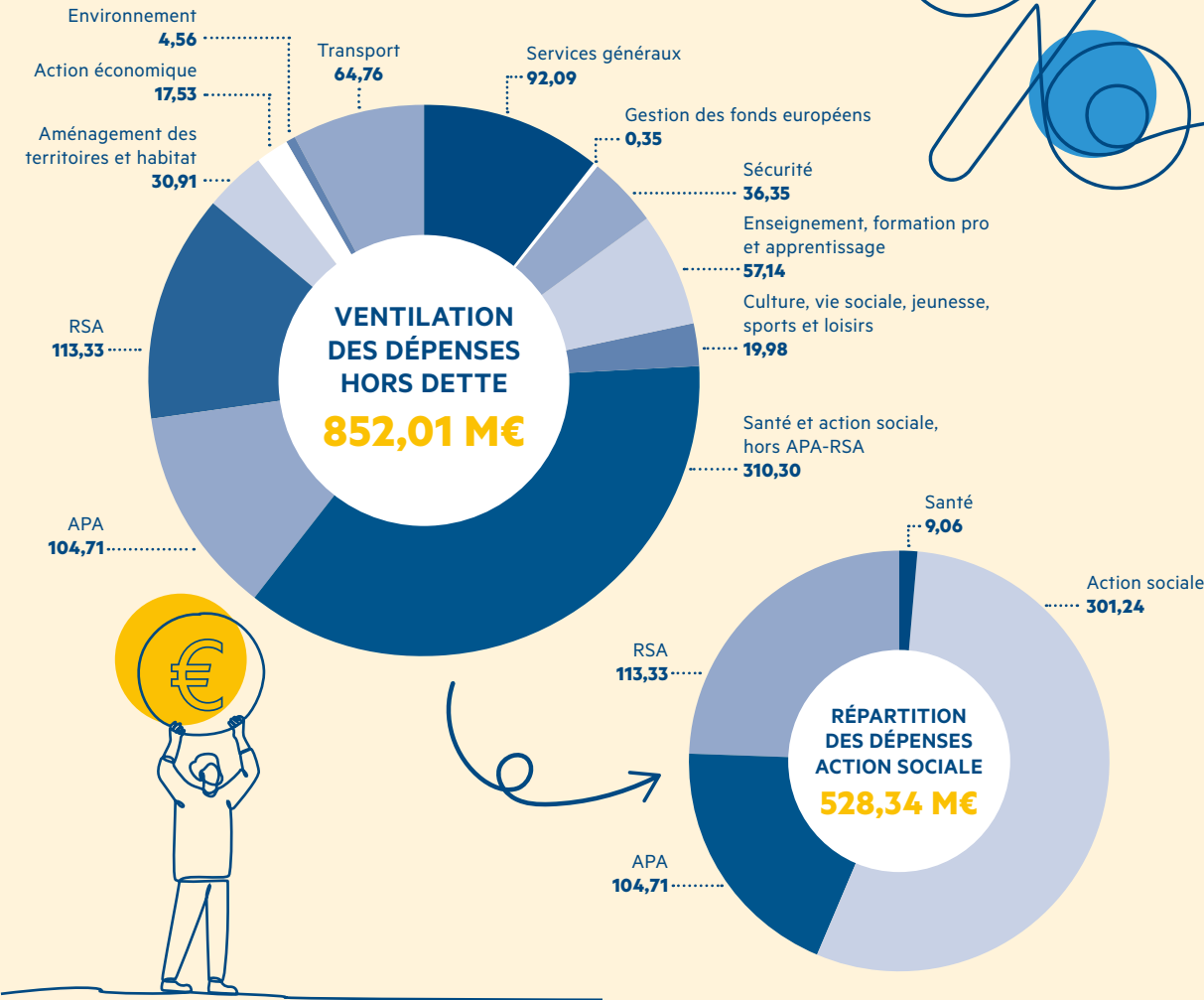
	CFU 2025	€ / habitant
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	817 446 787,37	1 168,66
Droits de mutation et taxe additionnelle	181 023 363,49	258,80
TICPE	53 018 678,07	75,80
TSCA	112 119 557,35	160,29
TVA Fraction compensatoire de la TFPB	152 331 882,00	217,78
TVA Fraction compensatoire de la CVAE	41 464 712,00	59,28
Autres impôts et taxes	52 352 406,06	74,85
Dotation globale de fonctionnement	79 088 007,00	113,07
Dotation globale de décentralisation	4 601 264,00	6,58
CNSA PA et conférence des financeurs	48 471 571,59	69,30
CNSA PH et autres	23 636 861,33	33,79
FMDI	3 889 419,00	5,56
Autres dotations et participations de l'État	23 652 098,93	33,81
Participations hors État (autres CT, fonds européens...)	4 249 084,77	6,07
Autres recettes de fonctionnement	37 547 881,78	53,68
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	741 386 922,57	1 059,92
Masse salariale	137 128 121,40	196,04
APA	98 736 109,27	141,16
RSA	97 418 000,00	139,27
Charges à caractère général	28 530 225,22	40,79
Atténuation de produits	29 678 524,99	42,43
Frais financiers	9 907 155,43	14,16
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	545 878,68	0,78
Aides à la personne	58 740 821,25	83,98
Frais d'hébergement	186 588 612,33	266,76
dont enfance et accueil	99 598 912,21	142,39
dont personnes âgées	22 180 898,46	31,71
dont personnes handicapées	64 808 801,66	92,65
Autres prestations sociales	1 959 527,12	2,80
SDIS	36 092 700,00	51,60
Dotations collèges	14 628 691,80	20,91
Participations	9 316 644,70	13,32
Subventions	26 448 130,41	37,81
Dotations aux provisions	747 145,11	1,07
Autres charges de gestion courante	4 920 634,86	7,03
ÉPARGNE BRUTE	76 059 864,80	108,74

	CFU 2025	€ / habitant
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunts et résultat antérieur)	29 006 289,20	41,47
Dotations (FCTVA)	10 068 267,05	14,39
Subventions d'investissement	24 805 865,55	35,46
Autres recettes d'investissement	2 782 382,02	3,98
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	110 627 721,74	158,16
Dépenses équipement brut	56 728 740,73	81,10
Subventions d'équipement versées	47 473 791,06	67,87
Autres	6 425 189,95	9,19
Remboursement des emprunts	43 040 838,89	61,53
Emprunts réalisés	52 000 000,00	74,34
Flux net de dette	8 959 161,11	12,81
Épargne nette	33 019 025,91	47,21
Variation du fonds de roulement	3 397 593,37	4,86

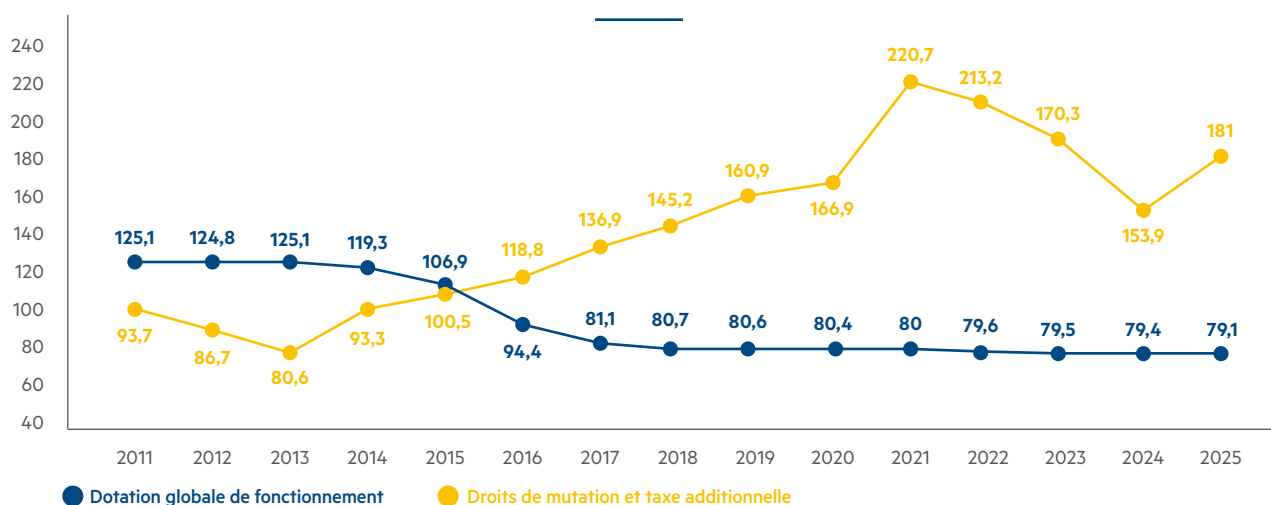
Évolution des dépenses d'aide sociale



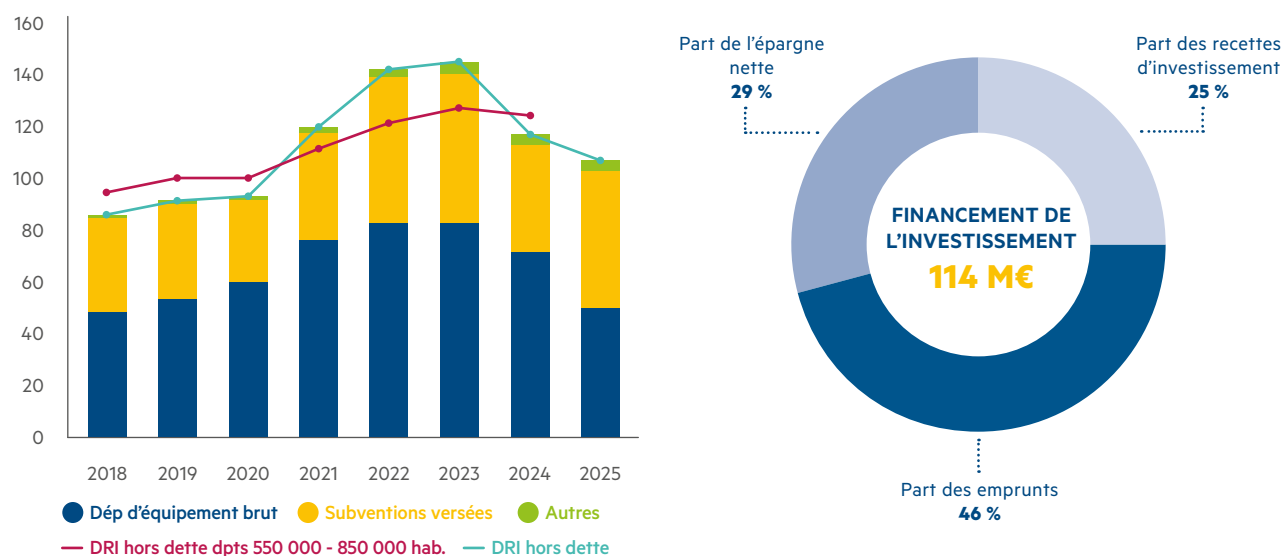
Dépenses de fonctionnement CFU 2025
répartition par fonction



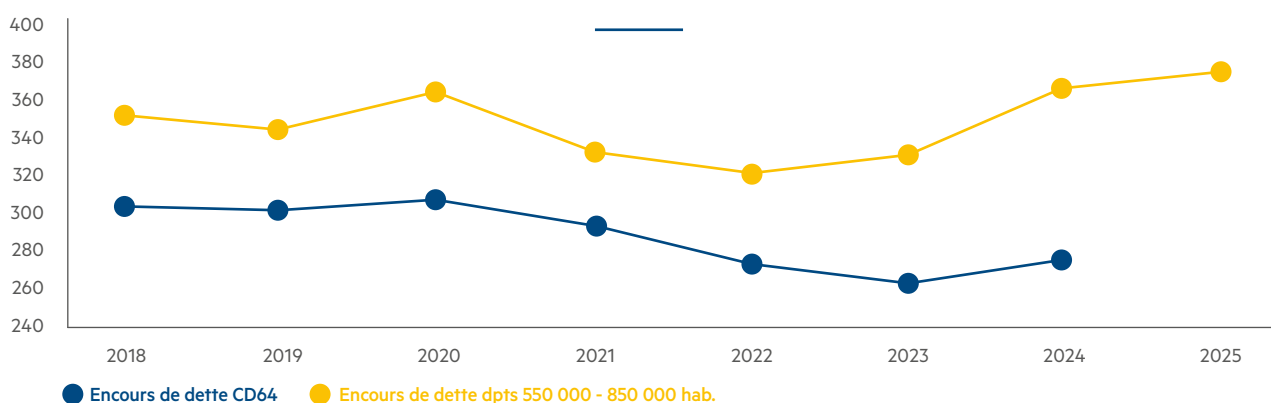
DMTO - Taxe additionnelle et dotation globale de fonctionnement

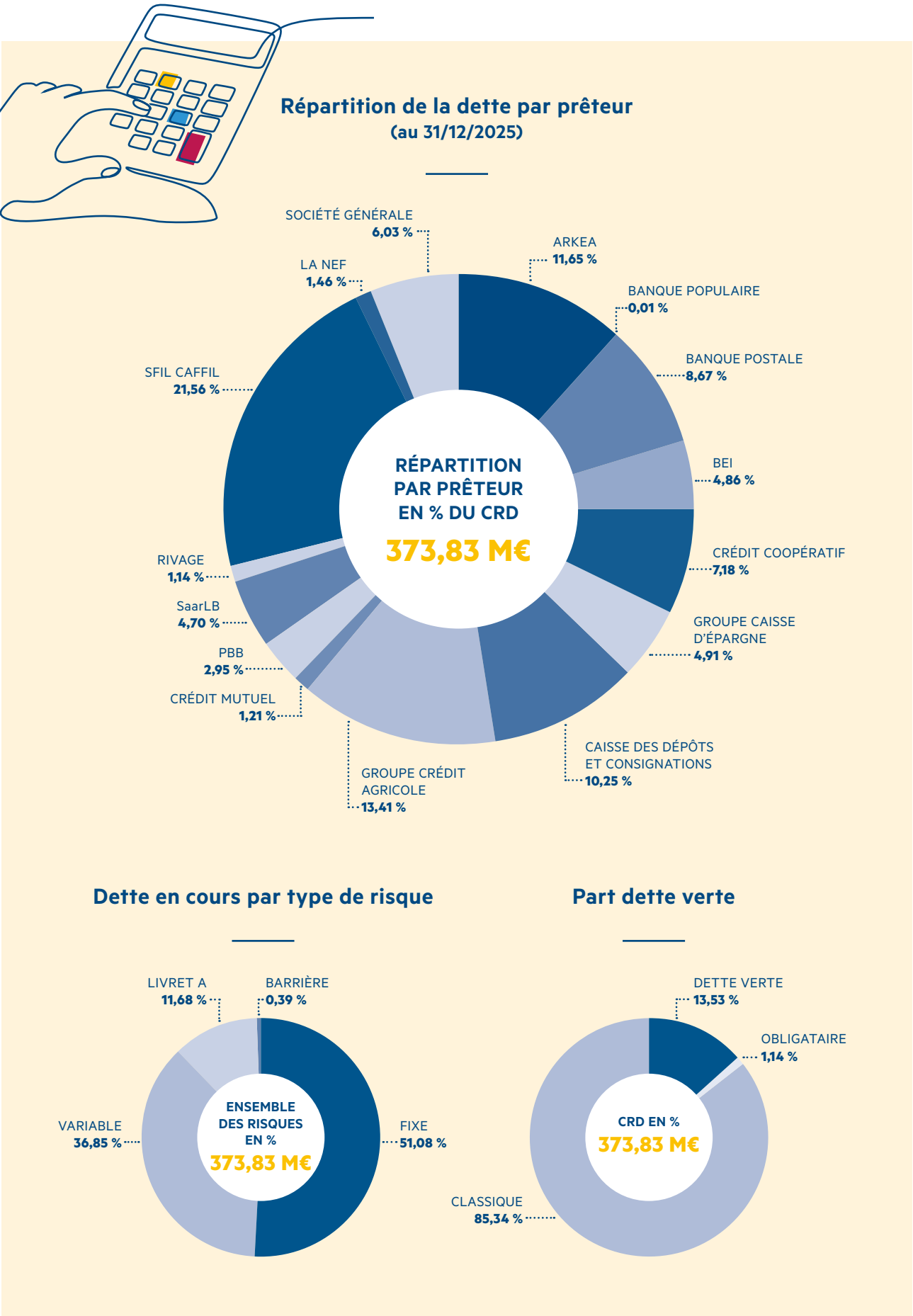


Évolution des dépenses réelles d'investissement (hors dette) du Département des Pyrénées-Atlantiques - CA 2018 / CA 2025 (en M€)



Évolution de l'encours de dette CA 2018/2025 (en M€)





Disposition miroir du « budget vert » identifiant les dépenses d'investissement concourant à la transition écologique, la loi de finances 2024 a introduit la possibilité pour les collectivités d'identifier leur « dette verte », c'est-à-dire la fraction de l'encours de dette concourant à la transition écologique.

À ce jour le Département a contracté douze emprunts auprès de six prêteurs classés en dette verte pour presque 63 M€, représentant un CRD au 31/12/2025 de 50 560 829 €, soit 13,53 % de l'encours total.

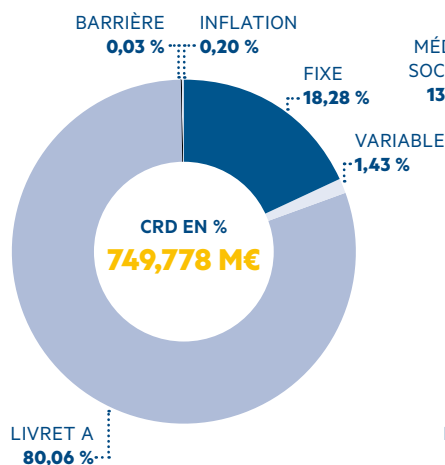
Globalement, la dette verte permet d'obtenir des conditions bonifiées, mais nécessite très majoritairement de flécher la dette à des opérations d'investissement précises. Sur le portefeuille actuel, ce sont principalement des opérations de rénovation énergétique qui ont été ciblées (collèges, bâtiments sociaux...). Ces opérations étant souvent éligibles également à des subventions d'investissement (DSID, Fonds Vert, FEDER notamment) il convient de s'assurer qu'elles ne sont pas financées deux fois.

Deux opérations actuellement fléchées sur la dette verte sont particulièrement suivies.

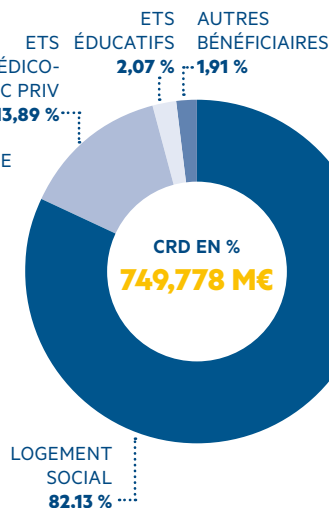
Tout d'abord le financement spécifique de la rénovation énergétique des collèges par la Banque européenne d'investissement (BEI) avec un emprunt de 72 M€. Deux tranches de 10 M€ chacune ont déjà été mobilisées (2023 et 2024). La collectivité ne pourra solliciter des tranches supplémentaires que sur justification de l'avancement du programme d'investissement. Celui-ci se trouvant fortement ralenti au vu de la conjoncture actuelle il n'a pas été possible de mobiliser une troisième tranche BEI en 2025. La prochaine tranche de 10 M€ minimum est envisageable au mieux à horizon 2026/2027.

Ensuite le financement en lien avec la démarche bas carbone de la collectivité par le prêt « Pact Carbone » d'Arkéa de 10 M€. En 2024, un nouveau prêt a été souscrit auprès d'Arkéa en lien avec la démarche bas carbone de la collectivité, sans avoir à cibler une opération d'investissement spécifique. Ainsi, ce prêt « Pact Carbone » permet d'obtenir une bonification de taux jusqu'à - 0,5 point de base, sous réserve d'atteinte d'objectifs fixés d'émission de gaz à effet de serre de la collectivité. Ce prêt est suivi en lien étroit avec la délégation des transitions.

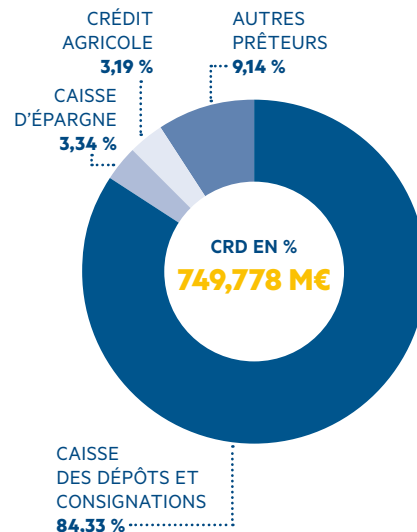
Dette par type de risque



Dette garantie



Dette par prêteur



	Nouveaux prêts garantis	Maintien de garantie	Pourcentage de répartition
Bailleurs sociaux	30 344 315,00 €	-	79,06 %
Établissements médico-sociaux	7 011 259,00 €	-	18,27 %
Collèges privés	1 024 500,00 €	-	2,67 %
SEM et autres	-	-	-
TOTAL	38 380 074,00 €	0,00 €	100,00 %

Les garanties accordées au logement social représentent 82,13 % du total des emprunts garantis, ce pourcentage est en hausse par rapport à l'exercice précédent. En effet, en 2025, plus de 79 % des nouvelles garanties correspondent aux demandes des bailleurs sociaux.

Le taux moyen de la dette garantie régresse par rapport à l'exercice précédent, passant ainsi de 3,20 % à 2,56 %, en lien direct avec la baisse du Livret A représentant 80,06 % de l'encours de dette garantie.

Dettes par type de risque

Au 31 décembre 2025, plus de 80 % de la dette garantie départementale était indexée sur le livret A, en légère hausse par rapport à 2024.

Cet index reste celui de référence pour la plupart des prêts souscrits par les bailleurs sociaux auprès de la Caisse des dépôts et consignations qui représente 84,33 % des prêts garantis.

Répartition par bénéficiaires

L'Office 64 de l'Habitat et la SA HLM Domofrance restent les deux principaux bénéficiaires, représentant plus de 56 % de l'encours de dette garantie, en cohérence avec la prédominance du logement social qui représente 82,13 % de la dette garantie par le Département au 31/12/2025.

Activité 2025, nouvelles garanties

En 2025, 19 garanties ont été accordées par le Département pour plus de 38 M€, concernant :

- 437 logements sociaux (143 construits et 294 réhabilités) ;
- 4 Ehpad, tous rachetés à l'Office 64 par ENEAL ;
- constructions d'un pôle de restauration et d'un bâtiment administratif pour 2 OGEC.

Le montant garanti en 2025 se partage à 79,06 % pour les bailleurs sociaux, à 18,27 % pour les bailleurs médico-sociaux et à 2,67 % pour les OGEC.

Il y a eu un rebond des garanties d'emprunt en faveur des bailleurs sociaux, la baisse de taux du livret A a pu favoriser cette augmentation de demandes.



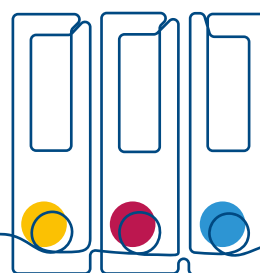
Une ingénierie financière et de veille au service du territoire

Dans le contexte de raréfaction des ressources publiques, l'Équipe Ressources en financements (ERF) de la Direction des Finances continue d'élargir son offre d'ingénierie avec pour objectif de faciliter l'obtention de financements pour les acteurs du territoire et pour la collectivité elle-même.

En interne, l'ERF a accompagné les services pour une vingtaine de projets dans des thématiques comme la rénovation énergétique, la renaturation, la gestion des eaux pluviales, les mobilités douces, le patrimoine culturel ou le développement rural.

L'ERF met à disposition différents outils dédiés aux financements. Elle a notamment créé un espace de ressources numériques comprenant une boîte à outils visant à faciliter l'obtention de financements, de l'idée du projet jusqu'à la perception de la subvention.

Dans une logique de maintien et d'émergence de projets départementaux, tant de fonctionnement que d'investissement, elle a accentué son action de capitalisation de toutes les bonnes pratiques en matière de recherche et d'obtention de financements.



900 000 €

c'est le montant FSE+ moyen que l'ERF consacre chaque année sur des actions d'accompagnement vers l'emploi et l'intégration sociale des publics fragiles.

Cela se concrétisera en 2026, par des webinaires et des formations proposés par l'ERF aux agents de la collectivité.

Dans le cadre de ses missions de gestion et d'animation d'une enveloppe de crédits européens issus du Fonds social européen plus (FSE+) délégués par l'État, l'Équipe Ressources en financements a obtenu par avenant à sa subvention globale FSE+ un abondement de crédits pour la période 2026-2027. Ce qui a conduit l'équipe à lancer un appel à projets destiné à promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale à destination des acteurs du territoire. La fin de la dotation FSE+ actuelle approchant, l'ERF se prépare pour la future programmation européenne 2028-2034. Avec un enjeu pour le Conseil départemental, garant des solidarités humaines, de rester délégataire d'une enveloppe FSE+ afin que l'échelon local continue de bénéficier des aides de l'Europe.

Bilan de l'action

« Philanthropie de proximité » – Année 2025

En 2025, l'action « Philanthropie de proximité » a poursuivi son déploiement dans les Pyrénées Atlantiques, en direction principalement des associations, des entreprises, des fondations et fonds de dotation du territoire. Cette dynamique a permis de mieux connaître l'écosystème philanthropique local et d'accompagner l'émergence de nouvelles synergies au service de l'intérêt général.

Un travail approfondi a été mené pour mettre à jour le panorama des fondations et fonds de dotation du 64, permettant d'identifier 64 structures ayant leur siège social dans le 64. Ce travail a également été valorisé au sein du panorama des structures de l'ESS en Pyrénées-Atlantiques co-conçu par la CRESS et le Département.

La démarche s'est également inscrite dans une dimension d'expertise, à travers la participation à des jurys de fondations nationales, notamment pour la Fondation La France s'engage et la Fondation TotalEnergies.

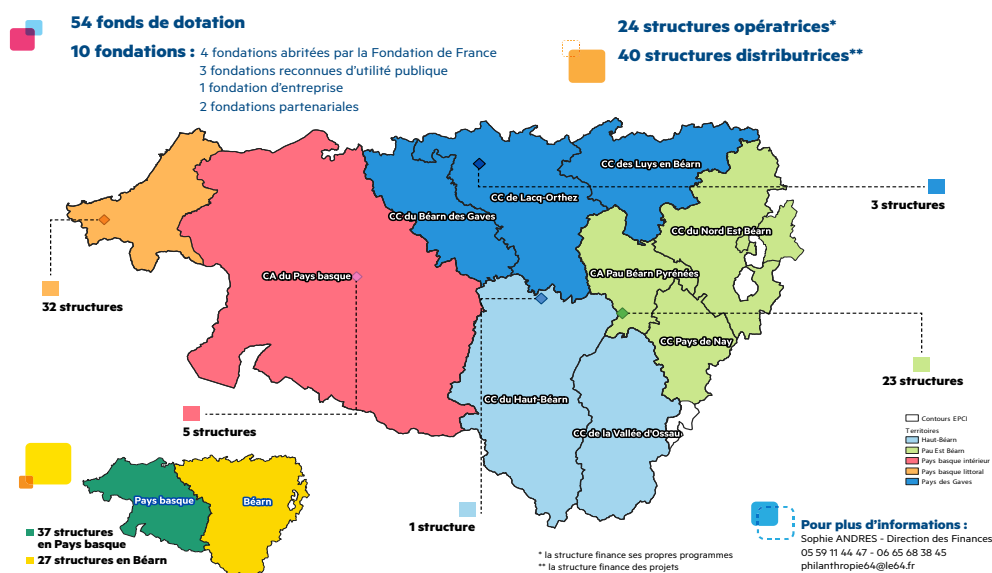
Au cœur de sa mission d'animation territoriale, la rencontre avec les acteurs du territoire est restée centrale avec :

- plus de 90 associations sensibilisées à la philanthropie territoriale, notamment en soutien à des actions portées par l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, la Communauté d'agglomération du Pays Basque, la CRESS, France Active Nouvelle-Aquitaine ;
- près de 70 entreprises rencontrées, à travers des rendez-vous collectifs ou des entretiens individualisés ;
- plus de 35 fondations et fonds de dotation réunis au sein du premier réseau philanthropique des Pyrénées-Atlantiques.

Enfin, l'implication au sein du Pôle régional Mécénat Nouvelle-Aquitaine s'est poursuivie, avec notamment la présentation de la création du réseau des Fondations et des fonds de dotations auprès de la DRAC, de la DREAL et des ordres du barreau, des notaires et des experts-comptables.

Ces actions témoignent de la montée en puissance de la philanthropie locale dans le 64 et de l'ancrage croissant de l'initiative auprès des acteurs économiques et associatifs du territoire.

LES 64 STRUCTURES QUI SIÈGENT EN PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



Transitions durables

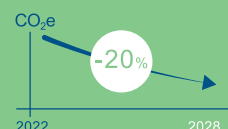
Le Plan de transitions de la collectivité

Il a été adopté en janvier 2023.

Rappel des objectifs : diminuer de 20 % par rapport à 2022.

Objectifs 2028

Diminuer de 20%
les gaz à effet de serre
émis par la collectivité



Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)

En 2024, le BEGES s'élève à 26 616 Tco2e, ce qui représente 15 000 A/R Paris-New York en avion.

Une baisse de 23 % par rapport au BEGES 2022.

Les achats et les déplacements sont les postes les plus émetteurs en CO₂.



Zoom sur une démarche stratégique mise en œuvre dans le cadre du Plan de transitions pour contribuer à diminuer ces deux postes : le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques s'engage pleinement dans la transition écologique et sociale avec la mise en œuvre de son premier SPASER pour la période 2025 à 2029.

Adopté à l'unanimité lors de la Session du 19 septembre 2025, ce dispositif stratégique vise à rendre la commande publique plus vertueuse, en intégrant des critères environnementaux et sociaux dans les achats réalisés par le Département. Avec près de 90 millions d'euros d'achats annuels, cette démarche représente un levier majeur pour réduire l'empreinte carbone du territoire et favoriser l'inclusion.

Trois grands objectifs :

- accélérer la transition écologique : réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre liées aux achats d'ici 2028, développement de l'économie circulaire, promotion des matériaux recyclés et des énergies renouvelables ;
- renforcer l'ambition sociale : insertion professionnelle, égalité femmes-hommes, soutien aux structures de l'économie sociale et solidaire ;
- structurer une commande publique responsable : nouvelle gouvernance, formation des agents, dialogue renforcé avec les entreprises locales.

Une autre démarche stratégique mise en place dans le cadre du Plan de transitions est la mise en place du Plan de mobilité employeur, évoqué dans la partie Déplacement des agents : Plan de mobilité employeur (PME).



Ressources internes

Vie institutionnelle

Cette fonction Ressources regroupe les équipes en charge de la gestion du Parlement de Navarre, de l'accueil, du courrier, de l'imprimerie, de la documentation et des Assemblées qui assurent un service support auprès de leurs collègues, des élus et des usagers.

Les actions marquantes en 2025

Documentation

En 2025, la Documentation a mis en ligne sa nouvelle interface web « Syracuse ». Il s'agissait d'une part de sécuriser le système intégré de gestion bibliothéconomique (SIGB) et d'autre part d'optimiser l'offre documentaire pour l'ensemble des agents, notamment avec le dépôt et l'enregistrement de documents réalisés en interne. Plus dynamique, plus interactif, ce SIGB répond en temps réel au besoin de veille et de ressources bibliographiques pour les élus et tous les services administratifs confondus.

Sur le plan budgétaire, la Documentation a réitéré son plan de mutualisation de ressources et de diminution d'abonnements (19 résiliations en 2025), soit une réduction de dépense de 10 %.



6 999

veilles et recherches documentaires



660

emprunts d'ouvrages

Courrier

L'équipe courrier poursuit son rôle moteur dans le processus de dématérialisation des courriers avec l'intégration d'une nouvelle activité de numérisation des documents destinés à la GED (gestion électronique de documents). Ainsi, la Mission courrier s'oriente résolument vers une proposition de services multiples à destination des directions tout en maintenant l'activité d'affranchissement.

Dans un contexte de budget contraint, la Mission recherche constamment un équilibre entre les contrats avec La Poste (collecte-remise) dont bénéficient les différents sites, la mise à disposition de machines à affranchir sur le territoire et l'étendue progressive du périmètre de la tournée des

vaguemestres, le but recherché étant d'accroître le volume des courriers à affranchir pour appliquer le tarif avantageux « d'envoi en nombre ».

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total plis	390 918	359 105	271 518	270 631	280 172	266 593	248 404	237 998
Montant €	426 133	431 691	340 500	358 478	381 180	372 647	374 409	365 108
Pli moyen €	1,09	1,2	1,25	1,32	1,36	1,40	1,51	1,53

La tournée des vaguemestres concerne 17 sites (trésorerie, préfecture, sites du Conseil départemental situés dans l'agglomération paloise...) et quelques sites occasionnels. Cette prestation permet de réduire les délais d'acheminement et sécurise les échanges de courriers, documents et petits colis.

Imprimerie départementale

Pour faire suite à la panne du matériel en 2024, un nouveau marché a été relancé et depuis janvier 2025, l'activité de l'imprimerie s'appuie sur une presse numérique. La production est revenue à un niveau semblable à celui de 2023 avec 1 628 commandes recensées sur l'application de gestion, 189 actualisations graphiques de documents existants ou de créations d'outils du quotidien (chevalets, badges), et l'impression de 1 133 324 copies.



1 628

commandes d'impression pour 1 133 324 copies

Accueil

Les agents de l'accueil et du standard ont répondu à plus de 42 000 appels, soit une moyenne de 167 appels par jour. 7 630 visiteurs ont également été accueillis à l'Hôtel du Département ; plus de la moitié de ces visites concernait la DGA SH, en charge de la mise en œuvre des solidarités humaines pour lesquelles le Conseil départemental est chef de file. Tout au long de l'année, les agents de l'équipe ont assuré les visites du site (douze en 2025) et l'organisation des expositions. Enfin, conformément aux exigences de modernisation et de simplification des règles et des formalités de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation applicables aux actes locaux, 1 620 arrêtés ont été publiés sur le site internet de la collectivité en 2025.



167

appels téléphoniques par jour en moyenne



7 630

visiteurs accueillis à l'Hôtel du Département (dont plus de la moitié pour la Direction générale adjointe des Solidarités humaines), soit 30 par jour en moyenne



Assemblées

En 2025, l'équipe a assuré la préparation et le suivi de cinq Sessions et de sept réunions de la Commission permanente au cours desquelles 455 délibérations ont été adoptées. Cinq séances ont par ailleurs été retranscrites dans des procès-verbaux qui ont été approuvés par l'Assemblée. Les cinq Commissions organiques se sont réunies 35 fois en présentiel, en visioconférence ou dans les territoires (Eslourenties-Daban et Hendaye), pour examiner les projets de délibérations soumis au vote de l'assemblée ou de la Commission permanente. Enfin, trois réunions ont eu lieu au titre des travaux de la sixième Commission consacrée à la Prospective, à l'innovation et la citoyenneté.

Parlement de Navarre

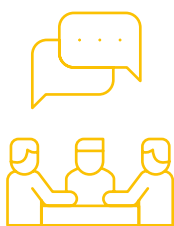
L'équipe du Parlement de Navarre a assuré l'accueil des réunions entre élus, services et partenaires externes ainsi que des événements et manifestations liés aux politiques départementales. L'activité est stable, plus intense selon les périodes.

L'outil de visioconférence fait désormais partie du cadre habituel des réunions et requiert une assistance technique supplémentaire.

L'entretien courant du bâtiment et la veille sécuritaire font l'objet d'un suivi constant dont l'efficacité est avérée.

Le budget des fournitures est maîtrisé, tout en privilégiant un approvisionnement bio et local malgré les contraintes financières. La rigueur budgétaire est également un critère pour le choix du type de réception.

Mission Accueil et logistique de la Délégation de la Nive (Bayonne)



890

réunions accueillies à la grande caserne avec 7687 participants

838

réunions à la petite caserne avec 6934 participants

Relations humaines



Gestion de l'agent

Congé de maladie ordinaire

Les modalités de rémunération des agents publics en congé de maladie ordinaire ont évolué pour les congés accordés ou renouvelés à partir du 1er mars 2025.

Conformément à la Loi de Finances du 14 février 2025, les fonctionnaires en congé de maladie ordinaire perçoivent pendant les trois premiers mois 90 % de leur traitement au lieu de 100 %.

Cette modification s'applique également aux contractuels de droit public conformément au décret du 27 février 2025.



Rémunération

1 975 agents

bénéficient de la dématérialisation des bulletins de salaire (2 086 en 2024)

907 agents

bénéficiaires de tickets-restaurants



Protection sociale complémentaire

1 557

bénéficiaires de la prévoyance, soit + 1.8 % par rapport à 2024

1 215

bénéficiaires de la complémentaire santé, soit + 1 % par rapport à 2024



Retraite

72

départs en retraite

16

départs au titre d'une retraite invalidité

23

agents ont bénéficié de la mise en place du dispositif de retraite progressive à temps partiel en 2025



Carrière

179

nominations par voie d'avancement de grade

28

nominations au titre de la promotion interne en 2025

Temps de travail

Rédaction du Règlement du temps de travail, mis en œuvre début 2026.



Recrutement

163

publications de postes en 2025

136

jurys en 2025

176

postes pourvus en 2025 (certains recrutements ont débuté en 2024 et se sont clôturés en 2025)

4,6 mois

de durée moyenne des recrutements



Parcours professionnel

27 agents pour l'année 2025

nombre d'agents suivis par la référente maintien dans l'emploi

17 agents ont été suivis de janvier à avril 2025

conseillère en évolution professionnelle (présente 4 mois en 2025)

Prévention Santé : agir, accompagner, protéger

- Évaluation des risques professionnels et identification de plan de prévention dans 35 collèges sur 44 ainsi que pour les cinq Unités techniques départementales (UTD), le Service opérationnel départemental du parc (SODP), un Service départemental des solidarités et de l'insertion (SDSEI), le Centre départemental d'éducation au patrimoine (CDEP) d'Irissarry.
- En novembre 2025, la méthode de déploiement général du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de la collectivité est validée avec pour objectif d'aboutir à une vision des risques et à des plans d'actions d'ici 2026.
- Dématérialisation du registre Santé et sécurité au travail (SST), conduite en lien avec la DTN.
- Déploiement d'un module « Sensibilisation – RPS pour tous » à destination des Directions opérationnelles.
- L'équipe médicale a assuré le suivi règlementaire des agents, contribuant à l'organisation des visites périodiques, de pré-reprise, de reprise et à la demande. Elle a participé à la gestion des situations à risque de désinsertion professionnelle et à l'accompagnement des aménagements de poste prescrits.
- 219 interventions des psychologues du travail pour accompagner agents et managers à réduire les facteurs de risques psychosociaux (suites d'agressions ou d'accidents, usure, conflits, retour dans l'emploi).
- En 2025, les assistantes sociales ont accompagné 414 agents (123 hommes et 291 femmes), en conduisant 1 006 entretiens en réponse à près de 545 demandes exprimées par les agents, concernant la santé, la vie au travail, la vie familiale, le budget, le logement.
- 242 événements indésirables ont été enregistrés (146 accidents du travail et de trajet et 96 agressions). Chacun a fait l'objet d'une analyse, 24 ont donné lieu à des études complémentaires et un accident a été instruit selon la méthode arbre des causes, dans le cadre d'une enquête F3SCT.

Concernant l'action sociale de la DRH, en 2025, 329 agents ont perçu l'aide aux familles, les chèques vacances et les subventions au titre des séjours d'enfant.

Formation

L'année 2025 a vu l'adoption du plan triennal de formation pour la période 2025-2027, l'actualisation du règlement départemental de la formation et le renouvellement du partenariat avec le CNFPT.

Outil d'accompagnement du changement, le plan de formation développe les axes suivants :

- accompagner les transitions numériques, durables, financières ;
- accompagner les parcours professionnels ;
- accompagner la culture managériale dans le temps.

Nouveaux projets de formations

Au titre de la programmation 2025, la collectivité a déployé de nouveaux projets de formations.

Ainsi, la formation obligatoire à la Laïcité et aux valeurs de la République a été mise en place. Coconstruit avec le référent laïcité, ce programme s'est décliné en formats différents en fonction des métiers :

- 379 agents des collèges ont bénéficié d'une formation assurée par Canopé. Cela a représenté 128,5 jours.
- 490 agents ont suivi un webinaire spécifique aux agents du Conseil départemental et coconstruit avec le CNFPT. En 2025 cela a représenté 307,5 jours et des sessions seront renouvelées en 2026.

Des actions de formation intégrant la Biodiversité ont été intégrées dans le parcours métier Agent d'exploitation et chef d'équipe. Ainsi quatre sessions ont été dispensées par le Conservatoire botanique, pour 70 agents d'exploitation. Ce qui a représenté 73 jours de formation.

Dans une visée à la fois de préservation de la santé physique et du développement de compétences, des formations de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) ont été organisées à l'attention des agents des collèges. Elles ont concerné 148 agents et seront poursuivies en 2026.

La formation aux Premiers secours en santé mentale – public jeunes (PSSM-J) a également été proposée aux collègues de la Direction générale adjointe des Solidarités humaines (DGA SH).

Sur les savoirs numériques de base, la Direction de la Transformation numérique (DTN) a élargi l'offre de formation interne en bureautique et un module « grand débutant » a été inauguré en 2025 et a concerné 29 agents, pour un total de 75 jours.

De plus 819 formations ont été suivies par la plateforme IdealCo.

Dialogue social

- ✓ Six réunions du Comité social territorial (CST) en 2025 (cinq en 2024). Parmi les 35 sujets traités :

- le plan égalité femmes – hommes, le plan de formation ;
- les choix stratégiques concernant la protection sociale complémentaire des agents ;

- le guide de l'accueil familial.

- ✓ Trois réunions de la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) du CST (quatre en 2024). Parmi les 19 sujets traités :

- les risques psycho-sociaux ;
- la mise en place d'un groupe de travail sur l'absentéisme ;
- le risque agression.

- ✓ 34 réunions et commissions de travail (41 en 2024).

- ✓ Quatre visites de sites par une délégation de la F3SCT (4 en 2024).

- ✓ Deux réunions de CAP (une CAP A et une CAP C, aucune en 2024).

- ✓ Une réunion de CCP (deux en 2024).

Temps cumulé passé par les représentants du personnel

- 1 976 heures (1 909 en 2024) en réunions ;
- 860 heures (898 en 2024) en préparation ou compte rendu de réunions.

Ressources internes

Sur l'année 2025, au-delà de ses activités récurrentes, la Direction de la Transformation numérique (DTN) s'est particulièrement concentrée sur la sécurisation des postes de l'infrastructure informatique. Une équipe transverse est dédiée à la sécurisation du système d'information.

Un effort important est toujours en cours concernant les projets de dématérialisation ainsi que les services aux usagers.

En termes d'innovation, le projet d'automatisation de processus rencontre une forte adhésion et appropriation par les directions opérationnelles, une cinquantaine d'assistants automatisés ont été développés. Des solutions numériques intégrant l'intelligence artificielle sont mises en œuvre notamment sur le domaine de la cybersécurité.

Service Études et développements (SED)

Le Conseil départemental utilise 215 applications dont une quarantaine développées par le service Études et Développement. 95 solutions métier dépendent d'éditeurs et sont associées à un contrat de maintenance.

Les logiciels évoluent afin de favoriser le travail collaboratif et améliorer la protection des données.

Une brique « intelligence artificielle » apparaît maintenant dans plusieurs logiciels.

Ces évolutions se sont déclinées en plusieurs projets menés en collaboration avec les différentes Directions concernées :

- développement des processus d'automatisation pour les directions opérationnelles ;
- comparatif de trois logiciels de gestion de flotte pour un choix en 2026 ;
- accompagnement et développement des outils collaboratifs d'Office 365 ;
- mise en place d'un logiciel de gestion des places d'accueil en établissement ;
- mise en place d'un logiciel d'analyse financière ;
- développement de formulaires administratifs à destination des agents ;
- dématérialisation de la signature de différents documents ;
- évolution du logiciel de gestion de la PMI et changement des lecteurs de carte Vitale ;
- évolution de l'application de gestion des délibérations ;
- mise en place de la gestion électronique des documents à la Direction de l'Autonomie ;
- développement interne du téléservice APA à domicile ;
- mise en place d'un logiciel de gestion des services informatiques (incidents et demandes) ;
- intégration des outils de cybersécurité aux pratiques internes du service ;
- audit interne sur l'accessibilité des sites internet du Conseil départemental.



Service Expertise technique et infrastructure (SETI)

2 100 ordinateurs

dont 1 900 ordinateurs portables

250 serveurs

180 équipements réseaux

280 copieurs

3 400 lignes

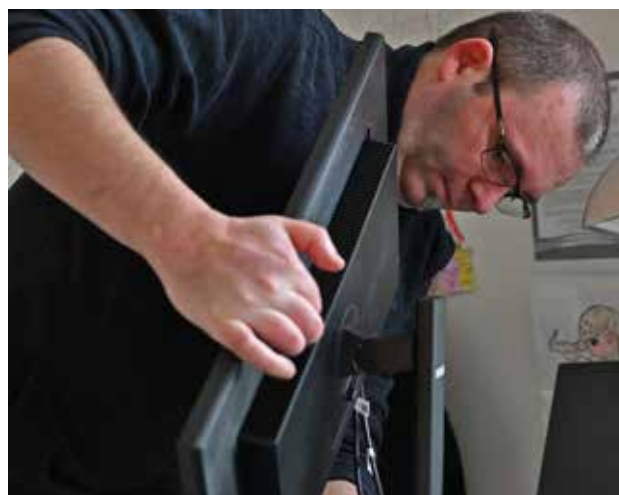
de téléphonie fixe (dont 700 via Internet)

1 600 lignes

de téléphones mobiles et 160 lignes M2M (Machine To Machine)

1 600 téléphones mobiles

150 tablettes





Sur l'année 2025, le PAI (Point assistance informatique) a été intégré au service SETI :

16 000 fiches Pytheas

(1 330 fiches par mois,
+2,57 % par rapport à 2024)

10 100 appels téléphoniques

(-25 % par rapport à 2024)

9 800 mails

d'assistance (820 mails par mois, identique à 2024)

5 500 mails

de signalement de spams

3 450 sollicitations d'agents

que reçoit le PAI chaque mois en moyenne

Sécurisation de l'infrastructure informatique

Étude pour la mise en place des premières briques de la directive européenne NIS2 avec la sécurisation de réseau d'administration de l'annuaire d'entreprise Active Directory (Tiering Model) et la refonte de l'infrastructure de sécurité des accès extérieurs (pare-feux) conformément aux préconisations de l'ANSSI.

Mise à niveau de l'ensemble des commutateurs réseaux Cisco sur tout le département en lien avec les deux études citées ci-dessus.

Service Accompagnement et formation informatique (SAFI)

Le Service Accompagnement et formation informatique a accompagné les agents dans leurs usages numériques sur les sujets suivants :

- logiciels bureautiques (formations à Pau et Anglet) : 50 agents formés (15 jours de formation) ;
- outils informatiques (webinaires) : 360 participants (5 jours de formation) ;
- utilisation badge informatique (formation sur site) : 790 agents formés (17 jours de formation).

Des tutos vidéo et des guides utilisateurs ont également été réalisés.

Sécurité du système d'information

Réalisation de campagnes d'hameçonnage à destination de l'ensemble des utilisateurs du système d'information de la collectivité afin de mesurer le niveau de sensibilisation à la cybersécurité (plus de 20 000 mails envoyés sur les 2 900 boîtes aux lettres électroniques sur l'année). Des campagnes dédiées sur certains profils sensibles ont aussi été réalisées.

Sinistralité – incidents notoires

Menace constante par hameçonnage et vol de mots de passe. On relève une connaissance avancée des procédures internes pour procéder à des attaques très ciblées.

Maintien du niveau de sécurité de l'annuaire d'entreprise, cœur névralgique du système informatique, suivant le référentiel de l'ANSSI : niveau 3 (5 niveaux).

Poursuite du déploiement de l'authentification forte (authentification multi-facteurs) via un badge + code PIN et/ou un smartphone : 1 100 agents (40 %) dotés.

Réalisation de la Politique de sécurité du système d'information (PSSI) et d'une analyse de risque sur le périmètre complet du système d'information dans le cadre de l'anticipation pour la conformité à la directive européenne NIS2.

Participation à l'exercice de crise cyber massifié REMPAR25 piloté par l'ANSSI.

Réalisation d'un test d'intrusion afin de tester et augmenter notre niveau de sécurité.



Juridique et commande publique

Bâtiments et sites

Le Conseil départemental est propriétaire ou locataire de près de 300 bâtiments qui lui permettent d'assurer ses missions de service public sur l'ensemble du territoire.

Les actes d'acquisition ou de cession immobilières sont indifféremment rédigés par des notaires ou par les services départementaux (actes en la forme administrative). En 2025, 110 actes ont été rédigés par les services départementaux.

Acquisitions

Au-delà des nombreuses acquisitions, d'un montant modeste, effectuées en vue de la réalisation d'aménagements routiers ou pour les véloroutes, quelques acquisitions sont à mentionner :

- acquisition à titre gratuit, conformément à la loi, du Collège la Reine Sancio à Sauveterre-de-Béarn et du collège Endarra à Anglet ;
- acquisition du premier étage du bâtiment Tiki Handi à Hendaye au prix de 355 000 € destiné à accueillir les agents du SDSEI Nive Nivelle ;
- acquisition d'une partie du bâtiment dénommé Maison des Services Publics à Hasparren au prix de 600 000 € pour l'accueil des agents du SDSEI Pays basque intérieur.

Cessions

- Vente des locaux administratifs jouxtant l'antenne technique d'Orthez au prix de 163 000 €.

Baux administratifs

- Bail emphytéotique administratif avec la commune de Morlaàs pour avoir la maîtrise foncière du gymnase du collège la Hourquie à Morlaàs.



58

sinistres déclarés

95

acquisitions foncières
dont 91 actes administratifs

15

délaissés vendus à des tiers

Gestion des risques juridiques

Sécuriser les actes

C'est prévenir les risques juridiques en offrant une assistance à l'ensemble des services (conseil, relecture ou rédaction d'actes).

C'est aussi traiter les contentieux directement en liaison avec les services concernés ou en faisant appel à un avocat.

Plus de cent dossiers sont traités par les juridictions administratives (Tribunal, Cour administrative d'appel, Conseil d'État), la grande majorité concernant le RSA (contestation des indus, remise de dette).

Couvrir les risques

Cela consiste à :

- gérer les contrats d'assurances de la collectivité (à l'exception des risques statutaires et des sinistres flotte automobile gérés respectivement par le service des Relations humaines et le parc routier) ;
- déclarer les sinistres, 58 en 2025, dont 13 déclarations en dommages aux biens et 45 déclarations en responsabilité civile ;
- instruire les dossiers : rôle d'intermédiaire entre les sinistrés, les assureurs et les services départementaux (conseil sur la procédure, complétude du dossier, mise en place d'expertises, suivi jusqu'à résolution).

Marchés publics : acheter aux meilleures conditions

Les marchés publics sont des contrats conclus à titre onéreux, avec des personnes publiques ou privées, par les personnes morales de droit public, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services.

La vérification, le lancement, l'attribution et le suivi de l'exécution des contrats d'un montant supérieur à 90 000 € HT sont centralisés à la Mission Marchés.

En 2025, la Mission Marchés a ainsi pris en charge 51 dossiers de consultations qui ont donné lieu à la passation de près de 145 contrats.

4

acquisitions immobilières

1

cession immobilière

1

bail administratif

20

Commissions d'Appel d'Offres,
Commissions Consultatives
d'Examen des Offres et jury de
concours de maîtrise d'œuvre
organisés

+ 320

offres électroniques reçues

Communication

Une communication au service de la lisibilité de l'action départementale

En 2025, la Direction de la Communication a poursuivi sa mission de valorisation des politiques publiques et d'accompagnement des services, en veillant à renforcer la lisibilité de l'action départementale et la proximité avec les usagers.

Le site le64.fr confirme son rôle central d'information institutionnelle.

L'année 2025 est marquée par le lancement du site mda64.fr, dédié à la Maison départementale de l'autonomie.

Un travail a été engagé sur l'accessibilité des sites internet, en lien avec la Direction de la Transformation numérique, afin de garantir leur conformité réglementaire et d'améliorer l'accès à l'information pour tous. Cette démarche se poursuit en 2026.

La direction a également accompagné les services dans la mise en visibilité de leurs actions, notamment la poursuite de la campagne #utilitépublique, la valorisation du programme Empreintes durables et l'accompagnement de démarches de concertation citoyenne favorisant l'expression et l'implication des habitants.



Vidéo à voir sur le rapport d'activités en ligne

<https://rapportactivites.le64.fr>

Des initiatives favorisant la coopération territoriale ont aussi été accompagnées, telles que le réseau Éco-Réhab 64, la rencontre des fondations et fonds de dotation du territoire, ainsi que la valorisation du SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables).



La direction a également utilisé de nombreux supports publicitaires pour faire la promotion des politiques publiques de la collectivité comme les suppléments dans la presse quotidienne régionale (budget primitif, handicap...).

La Direction de la Communication contribue en outre à l'information des agents, notamment par le biais de l'intranet Tela 64, en appui des directions et des projets structurants.

Elle participe ainsi à la cohésion interne et à la diffusion des actualités de la collectivité.

Le lancement de la MDA64 : une communication multicanale

Le lancement de la Maison départementale de l'autonomie (MDA64) constitue un temps fort de l'année.

Un dispositif de communication complet a été déployé, associant [site internet](https://mda64.fr/), supports print, sacs à pain et sacs de pharmacie, information des élus et partenaires, mobilisation des professionnels de santé et signalétique sur l'ensemble des points d'accueil, assurant une visibilité rapide du service à l'échelle du territoire.



Réseaux sociaux



9 040

INSTAGRAM



21 000

FACEBOOK



8 938

X



17 000

LINKEDIN

Fréquentation web



22 000

utilisateurs mensuels

47 %

de visiteurs récurrents



7 800

utilisateurs mensuels

21 %

de visiteurs récurrents

Audiovisuel



14 vidéos

réalisées en interne sur des thématiques comme l'environnement, l'éducation et les infrastructures, dont 2 tournages avec drone

Communication interne



420 articles

publiés sur l'intranet Tela 64

Fonds de promotion du territoire

Le Fonds de promotion du territoire permet d'apporter une réponse au financement d'initiatives culturelles, sociales, sportives présentées par des associations locales valorisant l'image du département des Pyrénées-Atlantiques ou proposant des animations du territoire.

En 2025, 59 associations ont été subventionnées pour un montant total de 64 570 euros.

Déplacement des agents : Plan de mobilité employeur (PME)

Depuis son lancement en juin 2023, le Plan de mobilité employeur vise à optimiser les déplacements des agents, en vue de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES), en encourageant le report modal sur les déplacements et notamment les trajets domicile-travail.

En 2025, le Conseil départemental a poursuivi ses efforts pour le développement du vélo auprès de ses agents. Ces efforts ont été récompensés en 2024 par l'obtention du Label Objectif Employeur Pro Vélo (OEPV).

Ce programme, porté par la FUB (Fédération des usagers de la bicyclette) et financé par le CEE, a pour but de valoriser la politique de développement d'une culture vélo au sein de la collectivité.

Le label a été attribué au Département pour les sites de l'Hôtel du Département à Pau et de la Nive à Bayonne, en récompense des engagements pris par la collectivité pour répondre aux besoins des cyclistes, et pour valoriser la pratique du vélo (notamment vis-à-vis des non cyclistes, et pour développer son exemplarité. Il a fait l'objet d'une remise officielle par la FUB à l'occasion du lancement du Challenge de la mobilité, le 3 juin 2025, sur le parvis de l'Hôtel du Département. Des animations à destination des agents étaient également organisées à cette occasion et les membres du comité de direction du Conseil départemental et des élus ont suivi une formation à la conduite à vélo en sécurité, en signe de leur implication en faveur de ce mode de transport.



Animations sur le vélo organisées sur le parvis de l'Hôtel du Département à l'occasion de la remise du Label Objectif Employeur Pro Vélo



Formation des membres du comité de direction du Conseil départemental à la conduite à vélo en sécurité

Forfait Mobilité Durable



189

demandes



46 994 €

versés

Participation employeur aux abonnements de transport collectif



148

agents concernés



41 860 €

versés

Bâtiments administratifs

Le Conseil départemental a réalisé en 2025 des investissements sur le patrimoine bâti départemental, hors collèges, d'un montant total de 6,7 M€.

Les opérations exécutées dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements, pour un montant de 4,9 M€, comprennent :

- le réaménagement du site dit Ttiki Handi à Hendaye, opération pour compte de tiers réalisée en maîtrise d'ouvrage partagée avec la Ville, pour accueillir les activités des services sociaux des deux collectivités, dont le Service départemental des solidarités et de l'insertion (SDSEI) ;



- la finalisation du réaménagement du SDSEI de Mourenx ;
- le remplacement des ascenseurs extérieurs de l'Hôtel du Département à Pau ;
- les travaux obligatoires prévus au contrat de délégation de service public au Château de Montaner.

De plus, des interventions diverses ont été réalisées à hauteur de 1,9 M€ pour assurer la sécurisation et la mise aux normes des bâtiments, pour l'amélioration des conditions d'accueil des agents et du public et pour la préservation du patrimoine de la collectivité sur l'ensemble du territoire départemental.

Sur le budget de fonctionnement des bâtiments administratifs, des efforts ont été réalisés pour assurer la maîtrise des dépenses notamment par :

- l'optimisation des contrats d'entretien, maintenance et gardiennage ;
- un suivi régulier des contrats et des consommations d'énergie ;
- la poursuite des actions engagées pour une utilisation efficace de l'énergie dans les bâtiments ;
- des interventions préventives sur le patrimoine bâti.

Ces actions ont permis de finaliser l'année avec un résultat de dépenses de fonctionnement du patrimoine bâti en diminution de 10 % par rapport à l'année précédente, passant de 4,35 M€ en 2024 à 3,92 M€ en 2025.

En 2025, l'application du référentiel bâtiment durable a permis de répondre aux objectifs de transition fixés par la collectivité, dont particulièrement :

- l'utilisation et la gestion efficace de l'eau ;

- l'appel à des sources d'énergie renouvelable chaque fois que cela est possible ;
- la généralisation de la mise en œuvre de matériaux biosourcés dans les opérations ;
- le réemploi systématique de matériaux dès que l'opération le permet ;
- la priorité des conditions d'accueil du public et des agents dans les bâtiments départementaux.

Ainsi, par exemple, le collège Irandatz à Hendaye a été raccordé au réseau de chaleur de la Ville, participant à la décarbonation des activités du Conseil départemental.

En outre, la consommation énergétique des bâtiments départementaux, autres que les collèges, reste stable et l'objectif fixé par le décret tertiaire de diminuer de 30 % cette consommation à l'horizon de l'année 2030 (par rapport à une année de référence) est d'ores et déjà garanti.

Par ailleurs, l'expertise bâtiminaire et en énergie des services porte assistance et conseil technique auprès des établissements publics associés, notamment les collèges et les établissements médico-sociaux. Ceci contribue à l'optimisation des ressources financières de ces structures, à l'amélioration des conditions d'accueil des populations les plus fragiles, à une meilleure gestion de l'énergie et à la diminution de l'impact de leurs activités sur l'environnement.

Finalement, dans la continuité des orientations stratégiques et en complément des actions déjà engagées, il est envisagé en 2026 de :

- poursuivre les études sur la connaissance de l'état du patrimoine bâti ;
- renforcer la démarche sur la gestion de la donnée patrimoniale, source d'optimisation de la gestion et de l'utilisation des sites ;
- prioriser l'adaptation climatique des bâtiments dans les programmes et opérations du patrimoine ;
- maintenir les actions de préservation et de valorisation du patrimoine bâti ;
- axer la gestion budgétaire sur les besoins prioritaires.



Investissements

6,7 M€

montant total des investissements réalisés en 2025 sur le patrimoine bâti départemental (hors collèges)

4,9 M€

montant des opérations inscrites au programme pluriannuel d'investissements

1,9 M€

montant des interventions diverses (sécurisation, mise aux normes, amélioration de l'accueil, préservation du patrimoine)

Dépenses de fonctionnement

3,92 M€

dépenses de fonctionnement en 2025 (-10 % par rapport à 2024)

Ressources des directions

Appui aux politiques publiques

La Direction Appui aux politiques publiques (DAPP) accompagne les projets stratégiques de la collectivité et des directions. Elle s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire, mobilisée pour des missions d'études, de conseils, d'analyses, de prospective, d'innovation sociale, les démarches de participation citoyenne et la valorisation de la donnée. Deux nouveaux programmes ont été initiés : l'intelligence artificielle et l'analyse financière des partenaires du Département. La DAPP adapte ses méthodes aux besoins des services et s'inspire des pratiques de l'innovation publique.

Missions d'études, de conseils et d'analyses

Au cours de l'année 2025, la DAPP a piloté la réflexion sur l'optimisation budgétaire des moyens généraux en vue de la préparation du budget primitif 2026, organisé et animé pour le Département l'exercice national de simulation de crise cyber de grande ampleur (REMPAR25) initié par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), accompagné la Direction de l'Insertion dans l'élaboration du nouveau Plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées (PDAHLPD) et assisté la Direction de l'Autonomie dans la construction du Schéma départemental de l'autonomie (programmation, animation et traitement des résultats des ateliers partenariaux, rédaction du document final du Schéma).

Prospective et LabO64 d'innovation sociale

L'année 2025 a permis de définir les conditions de concrétisation des conclusions des quatre scénarios prospectifs de la démarche Cohésion sociale 2040. Ainsi neuf objets du futur ont été identifiés pour être testés : la Fondation territoriale, les Eco-conseils territoriaux de l'ESS, le Don de Temps, le Mécénat de compétence du CD64, Sportez-vous bien, Végétalisation et micro-forêts, les Hubs de services, l'Habitat Autonome Collaboratif et évolutif, et l'Agora.

Durant 2025, le LabO64 d'innovation sociale a démarré la phase immersion autour d'un nouvel irritant : la mauvaise compréhension de l'Aide sociale à l'Hébergement par les usagers.

Participation citoyenne

Concernant la participation citoyenne, la consultation sur l'isolement et la solitude menée en 2024 s'est vue récompensée par deux fois au niveau national en 2025 : médaille Argent du Prix Territoria dans la catégorie Démocratie implicative, et le prix de la Participation décerné par le réseau national Décider Ensemble. Au niveau local, les projets choisis par les citoyens démarrent. Leur concrétisation devrait pour la plupart aboutir d'ici quelques mois.



Manifestation organisée par le Conservatoire des légumes anciens du Béarn (CLAB) d'Assat, retenu pour un projet de jardin intergénérationnel partagé, pour lutter contre l'isolement et la solitude

Parallèlement, d'autres projets ont marqué l'année 2025 :

- l'animation de deux rencontres du comité des jeunes confiés au Département (AEJ Avenir) ;
- la consultation de plus de 1 200 personnes âgées, personnes handicapées et aidants dans le cadre du Schéma départemental de l'autonomie ;
- l'organisation, avec le SDSEI Adour BAB, de trois ateliers participatifs thématiques avec des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), des employeurs, des partenaires et référents pour co-construire des actions permettant d'améliorer le retour à l'emploi ;
- ainsi que le déploiement d'un dispositif de soutien à la participation citoyenne dans les Petites villes de demain avec l'animation d'un réseau technique (webinaires, diffusion d'un guide pratique...).

Nouveaux programmes

L'intelligence artificielle

En charge d'une première étude d'impact possible de l'intelligence artificielle sur les métiers des agents départementaux, remise en janvier, la DAPP a poursuivi son activité sur le sujet en construisant et en pilotant un premier programme de déploiement et d'expérimentation de solutions d'IA : accès à Copilot Chat pour l'ensemble des agents, expérimentation, avec la Fibre64, d'une solution

de transcription des réunions d'assemblées, constitution d'un groupe d'utilisateurs de solutions avancées d'IA dans les outils bureautiques, lancement d'une réflexion en vue d'un chatbot RH à destination des agents et d'une analyse d'impact de l'IA sur une partie de l'instruction des dossiers de demande MDPH. En fin d'année, le principe d'une expérimentation d'un chatbot d'aide à la parentalité, en partenariat avec l'UPPA, est également acté.

L'analyse financière

L'année 2025 marque le lancement de la démarche d'analyse financière au sein de la collectivité. Elle vise à mieux comprendre les besoins financiers des partenaires du Conseil départemental, à appréhender leur solidité financière et la pérennité de leur modèle économique et ainsi à identifier leurs enjeux, dans un contexte d'optimisation des ressources financières.

Pour accompagner les services dans cette démarche, la collectivité a fait l'acquisition d'un logiciel, Smart Public, permettant de réaliser l'analyse financière des structures externes financées par le Conseil départemental.

Ainsi, près d'une centaine d'agents ont été formés à cet outil durant l'année 2025 dans l'objectif d'une opérationnalité dès début 2026.

Valorisation de la donnée

Portée par la Direction Appui aux politiques publiques, la mission de valorisation de la donnée accompagne les services dans leurs projets et contribue à structurer une gouvernance des données à l'échelle départementale.

Au cours de l'année, plusieurs avancées significatives ont été enregistrées. La poursuite du développement du catalogue des métadonnées constitue une étape importante : cet outil permet de recenser, structurer et rendre visibles les ressources disponibles. À ce jour, 44 applications ont été analysées et qualifiées, contribuant à une meilleure connaissance du patrimoine informationnel.

La mise en conformité au RGPD s'est poursuivie tout au long de l'année 2025. Le registre des traitements recense désormais 216 traitements de données (https://data.le64.fr/explore/embed/dataset/registre_traitement/custom/?stage_theme=true), dont dix sont publiés. Un effort reste toutefois nécessaire pour améliorer la complétude et la validation des fiches. La mission a également assuré un rôle de conseil auprès des directions (150 sollicitations), tout en menant des actions de sensibilisation et de formation, notamment auprès des agents des SDSEI. Des supports pédagogiques (page intranet dédiée, deux vidéos) ont été développés afin de diffuser une culture commune de la protection des données.

L'ouverture des données publiques confirme également son dynamisme. Le portail Open Data (<https://data.le64.fr/pages/accueil/>) compte désormais 201 jeux de données, dont plus de la moitié sont accessibles au public. La fréquentation progresse, avec plus de 23 000 utilisateurs distincts et près de 56 000 visites sur l'année. Ces résultats témoignent d'un intérêt croissant pour les données publiques, tant en interne qu'en externe.

En matière d'aide à la décision, la mission a renforcé ses actions en datavisualisation et en production d'indicateurs. De nombreux tableaux de bord ont été réalisés, permettant aux services et aux élus de disposer d'outils de pilotage actualisés et facilement accessibles :

- maquettes : établissements sociaux et médico-sociaux, tableau RH-SH, Biblio64 ;

- rapports INSEE (portant sur la population, le logement, la population active et le chômage, les effectifs salariés), suivi du RSA, cartographie des satellites, baromètre départemental ;
- traitement de résultats d'enquêtes : enquête sur la complémentaire santé et la prévoyance des agents, enquête pour les facilitateurs internes, enquête sur le mentorat des femmes ;
- tableaux de bord de suivi d'activité : fréquentation du site web Nature64 (<https://nature64.fr/>), observatoire de la participation citoyenne, indicateurs pilotage APA à domicile, activité de la direction DGA SH sur les SDSEI, activités et gouvernance de l'eau, activités RH-SH, consommations liées au chauffage des bâtiments du CD64, frais des moyens généraux, suivi compteur électrique (instantané, journalier).

Le déploiement de l'application interne « Coup d'Œil 64 » illustre cette dynamique : elle propose des visualisations interactives, sécurisées et régulièrement mises à jour, facilitant l'analyse des données métiers.

La dimension géomatique s'est également développée, avec la production de cartes à la demande, le déploiement de nouvelles applications cartographiques et l'enrichissement des bases de données territoriales. Les formations au logiciel QGIS ont permis de renforcer les compétences internes, même si un effort devra encore être porté sur la mise en pratique.

Par ailleurs, une expérimentation innovante a été conduite avec la plateforme Panoramax (<https://panoramax.ign.fr/>), en partenariat avec l'IGN. Elle a permis de collecter des images géolocalisées de sentiers de randonnée, ouvrant de nouvelles perspectives pour la connaissance du territoire, la planification des interventions et la valorisation touristique.

Enfin, la mission s'inscrit pleinement dans les projets transverses du Conseil départemental, notamment autour de l'intelligence artificielle, en contribuant à la réflexion sur les usages responsables, le cadre éthique et les expérimentations en cours.

Mission Achat

La fonction « logistique » vise à doter les agents départementaux des matériels et fournitures nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Il s'agit pour cela de procéder à l'achat, au stockage et au déploiement des produits correspondants (mobilier et fournitures de bureau, produits d'entretien et de nettoyage, matériel et outillage pour les services techniques, équipements de protection individuelle et vêtements de travail...).

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), la Mission Achat s'efforce de promouvoir la sobriété dans ce type d'achats, ainsi que le recours à des biens issus du réemploi.



Mobilier de réemploi préparé pour la livraison sur un site départemental

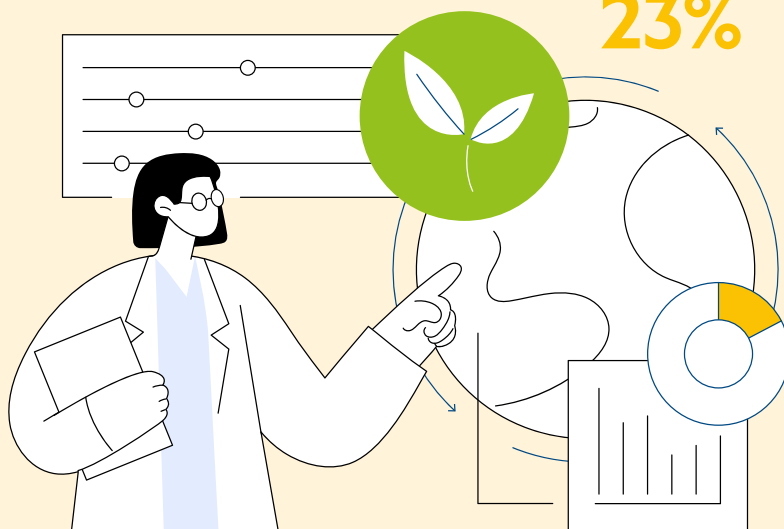
Ce qu'il faut retenir...



Les dépenses sociales
ont atteint

466 M€

soit **+15 M€** en un an



Le bilan carbone
de la collectivité
a diminué de

23%

Le premier

SPASER 2025-2029

du Département a été adopté
à l'unanimité



Plus de

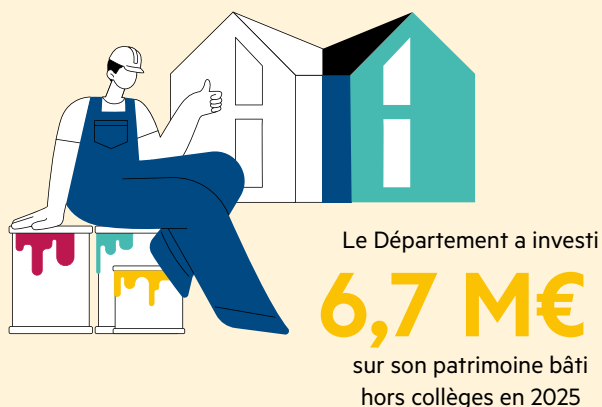
42 000 appels
et
7 630 visiteurs

ont été accueillis à l'Hôtel du Département



455
délibérations

ont été adoptées lors des Sessions et
Commissions permanentes en 2025



Le portail Open Data
recense désormais

201

jeux de données

et plus de

56 000

visites annuelles



64

structures philanthropiques

ont été identifiées sur le territoire dans le cadre
de l'action « Philanthropie de proximité »

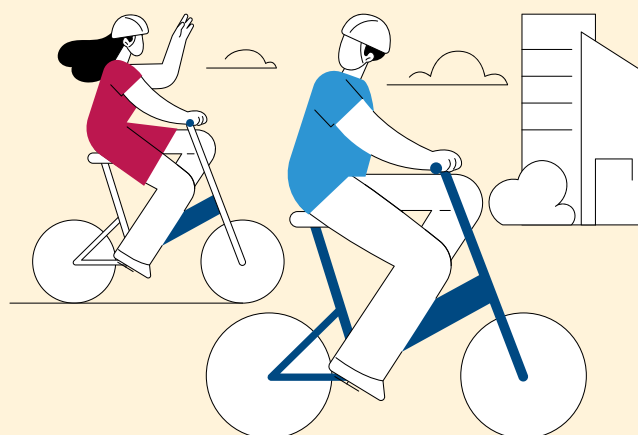


La collectivité compte

215

applications métiers

dont une quarantaine développées
en interne



Le Plan de mobilité employeur
a obtenu le label

**Objectif Employeur
Pro Vélo**

pour les sites de Pau et Bayonne



Solidarités humaines



Enfants et jeunes dans leur environnement familial, scolaire et éducatif

Prévention et protection maternelle et infantile (PMI)

Les actions conduites dans le cadre de la protection maternelle et infantile (PMI) relèvent de la compétence du Conseil départemental et sont inscrites dans le code de la santé publique.

Le service de PMI est un service public, accessible à tous mais particulièrement attentif aux familles les plus vulnérables.

Le Conseil départemental a pour mission d'organiser des consultations, des visites à domicile et des actions de prévention médico-sociales à destination des femmes enceintes et des enfants de moins de six ans. Des bilans de santé en école maternelle pour les enfants âgés de trois-quatre ans sont organisés ainsi que la promotion de la santé sexuelle que le Département a déléguée par convention à quatre centres hospitaliers et au Planning familial 64.

Le Conseil départemental soutient des actions de prévention collective à travers des interventions au sein d'un espace des 1 000 premiers jours, ou encore par l'organisation d'ateliers collectifs à destination des femmes enceintes et des futurs parents.

Le Conseil départemental délivre les agréments individuels et collectifs. Pour les établissements d'accueil collectifs d'enfants de moins de six ans, le Conseil départemental délivre l'autorisation d'ouverture après avis de l'autorité organisatrice compétente.

Le Conseil départemental a organisé et financé la formation obligatoire des assistants maternels à domicile ou en Maison d'assistants maternels.





La PMI 2025 en quelques chiffres

1 891
demi-journées

de consultations effectuées par les
médecins de PMI pour 8 406 actes

1 707 visites
à domicile

prénatales et 5 550 post-natales
réalisées par les sage-femmes et
les puéricultrices de PMI

3 788
enfants

âgés de 3 à 4 ans sur 3 885 enfants
inscrits pour un bilan de santé en école
maternelle ont bénéficié sur l'année
scolaire 2024-2025 d'au moins un
dépistage visuel, auditif ou langagier

174
établissements

d'accueil du jeune enfant (EAJE)
pour 4 435 places

238 assistants
maternels

ont été formés par le Conseil
départemental, avec le GRETA
comme prestataire

2 232
agrémentes

d'assistants maternels pour 7 997 places,
294 agréments Maisons d'assistantes
maternelles (MAM) (98 MAM) pour
1 173 places, 469 agréments d'assistants
familiaux pour 955 places.

Service public de la petite enfance (SPPE)

La loi Plein emploi a créé le Service public de la petite enfance (SPPE), politique de l'accueil du jeune enfant entrée en vigueur le 1er janvier 2025, et a réformé les temps de contrôle des modes d'accueils de la petite enfance.

Le SPPE vise à garantir à chaque famille une solution d'accueil de qualité pour son jeune enfant, à un prix raisonnable et comparable quel que soit le mode d'accueil.

Les principes d'action sont :

- lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil ;
- replacer le respect des besoins des jeunes enfants au cœur des objectifs, pratiques et contrôles de l'accueil du jeune enfant ;
- attirer de nouveaux professionnels vers les métiers de la petite enfance ;
- aller vers chaque parent et chaque enfant pour les accompagner vers un accueil réellement universel.

Parmi les mesures, deux notamment impactent le Conseil départemental :

- le Conseil départemental délivre l'autorisation d'ouverture après avis de l'autorité organisatrice compétente ;
- coordonné avec le Comité départemental de service aux familles, un plan de contrôle annuel départemental d'inspection et de contrôle des EAJE est créé.

Acquisition d'un logiciel métier PMI : HORUS

Le Conseil départemental s'est doté d'un logiciel métier à destination des professionnels PMI de territoire : HORUS.

Ce logiciel est un véritable outil de suivi des parcours des usagers de la PMI, il va ainsi favoriser une plus grande fluidité et une meilleure lisibilité des dossiers usagers. En effet, le logiciel SOLIS ne permettait pas le suivi des parcours.

Il constitue également un outil de pilotage qui va permettre au service de mieux cibler les besoins et les parcours des publics ainsi que l'activité de la PMI des territoires.

De plus, grâce aux échanges de données avec différents partenaires (CAF, Éducation nationale, mairie), ce logiciel va permettre de gagner en réactivité d'action. Pour cela, en 2025 et 2026, des conventions ont été passées avec différents partenaires.

Enfin, en 2026, le déploiement d'HORUS va se poursuivre et se terminer afin qu'en 2027 toute l'activité PMI ait basculé sur ce logiciel.

Prévention

Le Conseil départemental, en vertu de sa mission de prévention, met en œuvre, dans le cadre de ses compétences obligatoires, des actions de prévention individuelle et de prévention spécialisée et développe en complément des actions de prévention collective dans le cadre d'une politique volontariste. Il apporte ainsi un soutien aux jeunes et à leurs familles visant à développer leur autonomie sur le plan familial, scolaire ou professionnel et à favoriser leur insertion.

Les actions de prévention individuelle : l'aide à domicile et les aides financières

Le Conseil départemental a pour priorité de soutenir et de préserver l'équilibre familial dans l'intérêt de l'enfant. Dans ce cadre, il finance un accompagnement individuel des enfants et des familles à leur domicile, assuré par des techniciennes en intervention sociale et familiale et des auxiliaires de vie sociale, qui contribue au développement des compétences parentales et consolide la relation parents/enfants. De plus, des aides financières peuvent être attribuées pour contribuer à la réalisation du projet de l'enfant dans le cadre des accompagnements au titre de la prévention.

La prévention spécialisée

La prévention spécialisée est une mission de protection de l'enfance, elle s'adresse aux jeunes de 11 à 21 ans. Son objectif est de prévenir la marginalisation, les situations de danger ou de risques et de faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles. Pour la mise en œuvre de cette mission, le Conseil départemental finance trois associations et délègue cette compétence à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, pour son territoire.

Les actions de prévention collective : animation des territoires et prévention auprès des jeunes

Le Conseil départemental, en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales, poursuit son soutien financier auprès de 17 centres sociaux, quatorze espaces de vie sociale et cinq MJC pour leur mission d'animation de la vie sociale sur les territoires qui permet de rompre l'isolement des habitants, prévenir et réduire les exclusions, renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle au sein d'un collectif ou sur le territoire, ainsi que pour leurs actions auprès des jeunes de un à 18 ans, autour de projets et d'engagement citoyen.

Le Conseil départemental soutient aussi plusieurs actions :

- la prévention des ruptures scolaires : les dispositifs relais, le contrat d'accompagnement à la scolarité ;
- le soutien à la parentalité : la Maison du Parent, le Point Écoute Jeunes, les Maisons des adolescents... qui offrent des lieux d'écoute et d'accompagnement aux adolescents et à leurs parents ;
- l'accompagnement des enfants porteurs de handicap et de leurs familles : Handi ressources 64.

Actions
de prévention
individuelle :
2 643 955 €

Prévention
spécialisée :
1 917 582 €

Actions
de prévention
collective :
1 575 020 €



Protection de l'enfance

La protection de l'enfance est une compétence obligatoire pour les Départements. Le Conseil départemental assure la détection des enfants en situation de danger ou en risque de danger et leur mise à l'abri (parfois en urgence), le soutien éducatif des familles à domicile, la coopération avec les familles, l'organisation de l'accueil des enfants en établissement ou en placement familial.

Ces missions de protection constituent une démarche d'éducation et d'accompagnement à la parentalité et visent à préserver au maximum les liens de l'enfant avec sa famille.

Des moyens maintenus malgré un contexte budgétaire contraint

Malgré un contexte budgétaire difficile, le budget 2025 consacré à la protection de l'enfance est en augmentation par rapport à l'année 2024. La collectivité maintient son engagement pour faire face à la hausse des besoins.

L'accueil familial départemental

L'accueil par un assistant familial d'un enfant confié au Conseil départemental joue un rôle essentiel en matière d'aide sociale à l'enfance. Le Conseil départemental a fait le choix de développer ce mode d'accueil et réaffirme sa volonté de promouvoir un accueil familial de qualité.

Pour ce faire, les efforts engagés en 2024 en matière de communication autour du métier d'assistant familial ont été poursuivis en 2025.

En effet, le Service Placement familial a participé à des actions de promotion du métier dans le cadre de manifestations organisées par le service public « France Travail » (forum de l'emploi) et a ainsi pu communiquer autour des enjeux du placement familial.

Ce partenariat a également permis de relayer auprès d'un large public les supports élaborés par la collectivité dans le cadre de la campagne de communication.

L'ensemble de ces actions a permis une stabilisation des effectifs d'assistants familiaux employés par le Conseil départemental.

Par ailleurs, en avril 2025, est paru le texte relatif à la réforme de la formation obligatoire des assistants familiaux. L'évolution législative du dispositif de formation, qui confirme une nouvelle fois la volonté de professionnalisation de ce métier, a profondément modifié les obligations auxquelles sont dorénavant soumis les nouveaux professionnels.

En effet, depuis le 1er juillet 2025, chaque nouvel assistant familial doit suivre un stage préalable à l'accueil du premier enfant d'une durée de 100 heures, contre 60 heures précédemment.

Des groupes de travail sont en cours afin de coconstruire un dispositif conforme au référentiel issu de la réforme avec l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance œuvrant au sein du Conseil départemental.

Cette démarche participative transversale vise à élaborer des outils de formation adaptés à la réalité du métier d'assistant familial, conformes à la législation et uniformes sur l'ensemble du territoire départemental.

En outre, le Diplôme d'État d'Assistant Familial (DEAF), revalorisé dans le cadre de la réforme, a également été révisé tant sur sa durée (passage de 240 à 420 heures) que sur son contenu (blocs de compétences). Cette dernière obligation est effective à compter du 1er janvier 2026.

Le travail d'adaptation de l'offre de formation continue et la poursuite des ateliers d'analyse de la pratique ont permis de répondre aux attentes des professionnels et de les soutenir dans l'exercice de leur métier.

Enfin, la démarche de simplification des procédures engagée via la dématérialisation des modes de communication avec les assistants familiaux se poursuit.



Chiffres clés de la protection de l'enfance

Budget 2025 de la Direction Enfance famille et santé publique (PMI, Adoption, Prévention, Protection) : **111,1 M€** auxquels s'ajoute une enveloppe de **14 M€** consacrée à la rémunération des assistants familiaux

2 107 enfants placés

chez des assistants familiaux, au sein d'établissements ou chez des tiers dignes de confiance

Assistance éducative à domicile :

1 965

enfants suivis dans leurs familles

2 004

informations préoccupantes

290

assistants familiaux employés par le Département, ont accueilli 465 enfants

510

Mineurs non accompagnés confiés au Département dans le cadre de sa mission d'aide sociale à l'enfance dont 220 jeunes majeurs



La Cellule de recueil d'informations préoccupantes (CRIP)

Des enfants peuvent se trouver en situation de danger ou de risque de danger. Dans ces cas-là, la loi impose au Conseil départemental de recueillir et d'organiser l'évaluation de ces situations ainsi que la réponse à apporter pour mettre fin au danger ou au risque de danger. C'est le rôle de la Cellule de recueil d'informations préoccupantes (CRIP).

Pour l'année 2025, l'équipe de la CRIP, dans la continuité du travail engagé en 2024, a poursuivi :

- la diffusion du cadre départemental du traitement et de l'évaluation des IP auprès des professionnels des SDSEI ;
- les rencontres avec les partenaires institutionnels (espace des 1 000 premiers jours, PEP, IME Francis James, CAMPS, CCAS de Pau, directeurs d'école, directeurs de collèges, AID, Jeunesse et sports, gendarmerie...).



CRIP

Mode d'entrée (transmetteurs/signalants)

Numéro d'appel 119 :

226

SDSEI :

202

Justice :

441

Service central
(contact direct à la CRIP) :

1 135

Répartition par secteur/SDSEI

Adour BAB :

429

Est Béarn :

221

Haut Béarn :

105

Nive Nivelle :

283

Pau Agglo :

486

Pays Basque Intérieur :

146

Pays des Gaves :

245

Hors département :

89



L'accueil des Mineurs non accompagnés (MNA)

En 2025, le Conseil départemental a pris en charge 510 Mineurs non accompagnés dont 220 en contrat jeunes majeurs.

L'année 2025 a été marquée par une baisse de personnes se déclarant mineures (330 en 2025 contre 442 en 2024). Cette baisse du flux migratoire s'observe aussi au niveau national.



Le dispositif Santé protégée

Avec « Santé protégée », le Conseil départemental s'engage depuis six ans à offrir un parcours de soins complet aux enfants et adolescents relevant d'une mesure de protection de l'enfance. Cette initiative pilote est sur le point d'être déployée au niveau national.

Mis en œuvre dès 2020 à titre expérimental dans quatre départements volontaires dont les Pyrénées-Atlantiques, le dispositif Santé protégée permet de mieux appréhender la santé globale des enfants dans une démarche préventive en mettant en œuvre un parcours de soins coordonné pour chaque enfant et adolescent protégé.

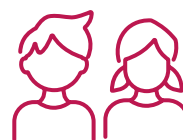
À partir d'un bilan de santé réalisé chaque année par un médecin traitant (ou un médecin hospitalier ou un médecin de PMI), les jeunes bénéficient de soins adaptés. Les professionnels de la protection de l'enfance constatent une amélioration de l'état de santé des jeunes et une baisse significative des hospitalisations, y compris d'urgence, de l'ordre de 30 %.

L'augmentation des soins courants traduit également une diminution des situations dégradées.

Le partenariat

Le dispositif s'appuie sur un partenariat étroit avec l'Agence régionale de santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine et l'association ICA Santé 64, porteuse du dispositif d'appui à la coordination (DAC) des Pyrénées-Atlantiques. Cette dernière assure par convention un suivi et la coordination du parcours de soins de chaque mineur, l'animation, le renforcement et la formation d'un réseau de professionnels médicaux et paramédicaux maillant l'ensemble du territoire départemental, une mise en lien et un accompagnement des professionnels de l'ASE et de santé intervenant auprès de chaque mineur.

Effectifs : équipe pluridisciplinaire de cinq coordonnatrices Santé protégée (quatre ETP) ayant chacune une file active d'environ 400 enfants.



Quelques chiffres clés dans le 64

(au 1^{er} janvier 2026)

2 204 enfants
inclus depuis le début du projet

1 736 mineurs
en file active

1 238 bilans initiaux

649 bilans de suivis réalisés

1 080 bilans et consultations
spécialisés financés

71 %
des enfants accompagnés en protection de l'enfance et inclus dans le dispositif ont bénéficié d'un bilan annuel

Collèges publics et privés

Le fonctionnement des collèges publics

Le bon fonctionnement des collèges publics est assuré notamment par le versement d'une dotation de fonctionnement, votée en octobre 2024 pour l'année civile 2025, à hauteur de 6 646 812 €. La dotation 2025 a été ajustée au regard de l'évolution des frais d'énergie et augmentée de plus de 9 %. Par ailleurs, le dispositif de solidarité, au regard du niveau des fonds de roulement de chaque collège, a été poursuivi. Au travers de sa dotation annuelle, mais aussi des éventuelles dotations complémentaires, le Conseil départemental assure ainsi une prise en compte au plus juste des besoins des collèges.



La restauration scolaire

La qualité, la sécurité et l'accessibilité des services de restauration des collèges publics sont un enjeu prioritaire pour le Conseil départemental, notamment dans le cadre de la démarche « Manger Bio & Local 64 » mais aussi des actions menées concernant l'amélioration de la qualité et de l'équilibre alimentaire (intervention d'une diététicienne, actions de formation, développement de bonnes pratiques entre établissements, appui au développement du repas végétarien hebdomadaire, développement des produits bio et locaux de qualité, lutte contre le gaspillage alimentaire...).

Le tarif unique départemental, associé au dispositif d'aide à la restauration scolaire, permet aux familles les plus modestes de s'acquitter des frais de restauration. Ce tarif unique, instauré dans les 42 restaurants scolaires des collèges publics gérés en direct par le Conseil départemental, était ainsi de 3,30 € par repas pour le forfait quatre jours en 2025.

Par ailleurs, l'aide départementale à la restauration a également été poursuivie. Cette aide vise à aider les familles d'enfants boursiers ou bénéficiaires de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) scolarisés dans un collège public ou privé des Pyrénées-Atlantiques à payer leurs frais de cantine (elle était, en 2025, de 0,60 €/repas pour les boursiers et de 0,45 €/repas pour les bénéficiaires de l'ARS).





Les collèges privés

Le Conseil départemental subventionne, conformément aux dispositions du Code de l'éducation, les 39 collèges privés sous contrat (33 collèges d'enseignement catholique, cinq collèges linguistiques basques et un collège linguistique occitan) qui accueillent, au total, près d'un tiers des collégiens des Pyrénées-Atlantiques, et ce tant au titre des dépenses de fonctionnement, dans le respect du principe de parité fixé notamment par la loi dite « Debré » (forfaits d'externat « part matériel » pour un total de 3,067 M€ et « part personnel » pour un total de 4,796 M€), que d'investissement (dispositif dit « loi Falloux »).

27 collèges privés sous contrat de l'enseignement catholique ont ainsi pu bénéficier de subventions d'investissement (« loi Falloux ») pour un montant total de 900 000 €. La Fédération Kolegioa, organisme de gestion regroupant les cinq collèges d'immersion en langue basque, a, pour sa part, bénéficié d'une aide de 190 963,90 € en la matière.

L'équipement numérique et la sensibilisation aux usages numériques

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan « Collèges numériques 64 » et en conformité notamment avec les orientations du Schéma départemental des usages du numérique (SDUN), le Conseil départemental a poursuivi son action volontariste afin de permettre le développement des usages numériques éducatifs responsables au sein des collèges publics.

En 2025, la dynamique de développement des usages numériques éducatifs a ainsi été consolidée au travers des axes suivants :

- le renouvellement des matériels informatiques et leur maintenance par l'équipe des coordinateurs informatiques des collèges ;
- la poursuite du partenariat avec le FIPADOC et les collèges (dont la mise à disposition de casques de réalité virtuelle dans les collèges en vue de la diffusion de documentaires) ;
- les actions issues du SDUN se sont également poursuivies en 2025 dans leur déclinaison opérationnelle, de concert avec le syndicat mixte La Fibre64. Plus de 3 000 collégiens ont ainsi été accompagnés dans le cadre du PAEC (Programme d'actions éducatives pour les collégiens) autour des questions de citoyenneté numérique et du bon usage des réseaux sociaux.

Le Programme pluriannuel d'investissement (PPI)

Plus qu'un outil technique, le Programme pluriannuel d'investissement (PPI) décline la stratégie du Conseil départemental en faveur de la construction et de la réhabilitation des collèges sur plusieurs années. Il demeure l'outil privilégié du Département dans sa stratégie de modernisation et de réhabilitation de ses 49 collèges publics. Ce PPI s'organise autour des grands axes prioritaires suivants : sécurité, accessibilité, transition durable, conditions d'accueil et maîtrise des futurs budgets de fonctionnement. En 2025, la dynamique en faveur des collèges publics s'est poursuivie au travers de la mise en œuvre effective de ce PPI dédié.

Le 1er juillet 2016, le PPI « Collèges publics » a été voté par l'Assemblée départementale et doté de 100 M€. Le 27 juin 2019, ce PPI a été augmenté à 119,3 M€. Enfin, le 3 juin 2022, un complément de 80 M€ a été voté. Tout en restant dans le cadre de ces enveloppes financières, le montant et le phasage des opérations prévues au PPI « Collèges publics » ont été réajustés par l'Assemblée départementale le 17 octobre 2025.

La réalisation de ce PPI « Collèges publics » s'est concrètement traduite, en 2025, par les engagements suivants :

Phase travaux :

- fin des travaux au niveau des collèges Daniel Argote à Orthez (bâtiment Segpa), de Saint-Palais et de Cambo ;
- travaux en cours au niveau des collèges Maurice Ravel à Saint-Jean-de-Luz et d'Arzacq ;
- une opération engagée sur l'amélioration énergétique au collège de Bedous.

Phase études :

- collèges de Nay (restructuration) et d'Hendaye (extension) ;
- collèges d'Arthez (accessibilité) et d'Hasparren (énergie) ;
- collège de Morlaàs (amélioration énergétique et restructuration partielle avec un axe marqué autour de l'inclusion scolaire) ;
- études autour du projet de 50e collège public sur le secteur Nive-Adour.

Le programme dit de « grosses réparations », inclus dans les autorisations de programme du PPI « Collèges publics », est resté particulièrement important en 2025 (amélioration des conditions d'accueil des élèves et du personnel, sécurisation des établissements mais aussi conservation et pérennisation du patrimoine bâti des collèges). Une part de ce programme a concerné la mise en œuvre d'actions relatives à l'énergie (dont le collège d'Hendaye avec le raccordement au réseau de chaleur urbain).

Par ailleurs, le Conseil départemental a participé, par l'octroi de crédits délégués, au bon entretien du bâti et intervient également au titre des crédits d'urgence.



Collège de Cambo après sa structuration

L'équipement matériel et mobilier des collèges

Le renouvellement des équipements de mobilier et de matériel vient accompagner les travaux de restructuration des collèges.

Par ailleurs, un remplacement régulier de ces équipements est mis en œuvre afin de faciliter les conditions de travail des élèves, enseignants et personnels du Conseil départemental (mobilier scolaire, matériel de restauration...).



Un ambitieux programme de Grosses réparations, complémentaires au PPI

Le programme dit de « grosses réparations », particulièrement important en 2025 (près de 3 M€), a été déployé. Il prévoyait notamment des travaux nécessaires à la mise en accessibilité ainsi que la poursuite de la sécurisation des établissements. Par ailleurs, une action particulière a été engagée s'agissant de la question des sanitaires et des cours de récréation (dont le collège de Bizanos). Une part de ce programme concernait également la mise en œuvre d'actions relatives à l'énergie.



Création d'un préau dans la cour du collège des Lavandières, à Bizanos

Labellisation « En cuisine » des collèges publics

Tous les établissements publics sous gestion départementale ont poursuivi leur engagement dans un processus de labellisation « En cuisine » pris en charge par le Conseil départemental.

35 collèges et cités scolaires publics ont ainsi été labellisés « En cuisine ». Il s'agit du premier cahier des charges français pour une restauration collective plus bio, plus locale, plus saine, plus durable. Il prend en compte les enjeux sociétaux, environnementaux et de santé publique, dans une démarche progressive et positive. Il valorise les efforts déjà entrepris, encourage de nouvelles initiatives et apporte des garanties sur le fonctionnement global du restaurant scolaire.



Préparation d'un repas bio au restaurant scolaire du collège Henri IV de Nay

- **49 collèges publics** (dont 7 cités scolaires collège/lycée)
- **39 collèges privés** sous contrat d'association
- **12 collèges** ayant une Segpa (Section d'enseignement général et professionnel adapté) et 32 une Uli (Unité localisée d'inclusion scolaire)
- **20 259 élèves scolarisés** dans les collèges publics et
- **10 739 dans les collèges privés** à la rentrée scolaire 2025
- **2,5 millions** de repas servis
- **35 établissements** labellisés « En cuisine »
- **24,4 % de produits bio et 23,5 % de produits locaux** servis dans les 42 collèges publics dont le service de restauration est sous gestion départementale
- **6 208 PC** fixes et portables et **1 245 tablettes**
- **885 vidéoprojecteurs** et **798 vidéoprojecteurs** et tableaux interactifs

Actions éducatives

Le Conseil départemental mène une politique éducative volontariste à destination des collégiens des Pyrénées-Atlantiques qui s'articule autour des grands axes suivants : encourager l'engagement citoyen ; favoriser l'autonomie et la réussite éducative ; contribuer à l'épanouissement et au bien-être ; garantir l'accessibilité et répondre aux spécificités territoriales.

29 collèges

participant à l'action du Département autour de la lutte contre la précarité menstruelle des collégiennes (mise à disposition de kits premières règles et de distributeurs de protections hygiéniques bio)

39 collèges et 1 457 collégiens

inscrits au prix BD des collégiens 2025-2026

318 projets

soutenus dans le cadre du PAEC 2025-2026 (Programme d'actions éducatives pour les collégiens)

17 collèges

participant à l'action « Jeunes en librairie »

Plus de 3 000 collégiens

formés au bon usage des réseaux sociaux

PAEC (Programme d'actions éducatives pour les collégiens) 2025-2026

L'offre éducative globale et transversale, présentée à travers ce programme, se composait de 17 actions et s'est organisée autour de quatre grandes thématiques : engagement citoyen, transition environnementale et santé, ouverture aux arts et cultures, découverte du territoire.

Le PAEC s'établit en coordination avec plusieurs directions du Conseil départemental (éducation, culture, jeunesse, sport, environnement, social, montagne, etc.) et les collèges peuvent en bénéficier selon deux modalités (appel à projets ou contact direct avec un service départemental ou une association partenaire).

S'agissant de l'année scolaire 2025-2026, 318 projets ont été retenus pour un montant total de subventions de 206 858 €. La majorité des demandes concernent les projets d'éducation artistique et culturelle (47 projets) et les voyages et échanges scolaires (66 projets). Environ 100 partenaires, notamment associatifs, interviennent et plus de 21 000 élèves bénéficient de ces actions éducatives.

Éducation artistique et culturelle

Le Conseil départemental a soutenu une cinquantaine de projets culturels portés par les collèges via l'action « Sensibilisation aux arts et à la culture scientifique » (arts visuels, audiovisuel et cinéma, cirque, danse, musique, théâtre, marionnette, culture et langues régionales, nouvelles technologies, arts numériques).

De plus, la collectivité porte le dispositif « Grandir avec la culture » avec un programme de quatorze ateliers de création artistique dans des collèges, accompagnés par des artistes professionnels. L'éducation aux images est aussi une priorité. Aux côtés de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et en collaboration avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, l'opération « Collège au cinéma » se poursuit en 2025, toujours avec la possibilité de travailler sur un quatrième film optionnel en langue régionale. De même, l'action « Smart Nomade », en partenariat avec le festival FIPADOC, propose aux collégiens et aux équipes éducatives des œuvres documentaires en réalité virtuelle dans les centres de documentation des établissements.



Vidéo à voir sur le rapport d'activités en ligne

<https://rapportactivites.le64.fr>



Mixité des cours de récréation

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été de nouveau lancé par le Conseil départemental auprès des collèges publics des Pyrénées-Atlantiques pour travailler sur l'amélioration de la mixité et de l'égalité entre les filles et les garçons au niveau des cours de récréation. En effet, les études montrent que 80 % de l'espace des cours est concrètement monopolisé par des garçons via des jeux de balles et de ballons, les lieux mixtes étant généralement périphériques.

Un travail concret est ainsi engagé sur ce sujet de manière très concertée, à travers des séries d'ateliers participatifs auprès des élèves comme des communautés éducatives. Il fait appel à une forte expertise interne des services départementaux. Trois collèges ont été retenus en 2025 dans le cadre de cet AMI.

CDJ (Conseil départemental des jeunes)

Le quatrième mandat 2024-2026 est en cours. Après s'être imprégnés des enjeux confiés par les conseillers départementaux, les cinquante collégiens élus ont voté, en juin 2025, pour des idées de projets qu'ils réaliseront en 2026 :

- vivre une expérience intergénérationnelle ;
- construire avec leurs professeurs, et avec le soutien de la Mission Actions culturelles du Conseil départemental, des projets d'éducation artistique et culturelle ;
- organiser une rencontre autour de l'inclusion par le sport, en partenariat avec l'UNSS ;
- concevoir une chasse au trésor qui permettra de sensibiliser le jeune public aux enjeux liés au dispositif « Réussir ma rando » (environnement, sécurité, cohabitation entre usagers de la montagne...) ;
- organiser une journée qui réunira 150 collégiens autour de la thématique de la solitude et de l'isolement des jeunes.

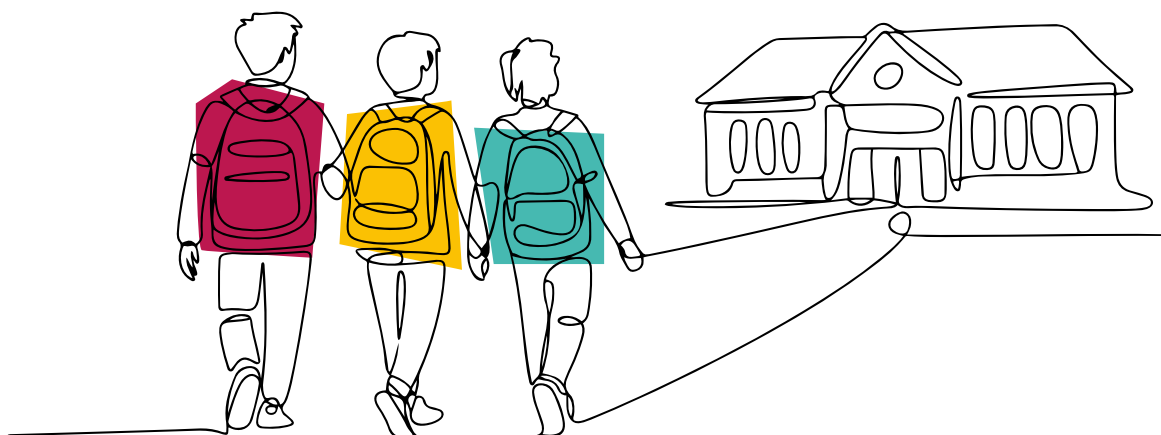


Réunion plénière du Conseil départemental des jeunes.

Accompagnement scolaire

Une politique départementale volontariste est poursuivie en matière de prévention du décrochage scolaire en direction des collégiens au travers d'un accompagnement professionnalisé, d'une accessibilité à l'accompagnement à la scolarité au plus grand nombre de familles dans le département.

Des conventions triennales de partenariat sont mises en œuvre : centre social Lo Solan (cité scolaire de Mourenx), centre social La Haüt (collèges d'Oloron-Sainte-Marie), association Diapason (collège de Lembeye), association Parcours Jeunes (collèges publics palois), association PROGRES (collèges d'Arzacq et Garlin). Ces associations, en lien étroit avec les collèges, proposent des solutions alternatives pour favoriser l'apprentissage (aide méthodologique, ateliers éducatifs ludiques, soutien à la parentalité...). Le soutien du Conseil départemental à ces structures s'élève à 69 000 €.



Sport et sensibilisation aux risques en milieu naturel

Opération Pilou Page (Gourette)

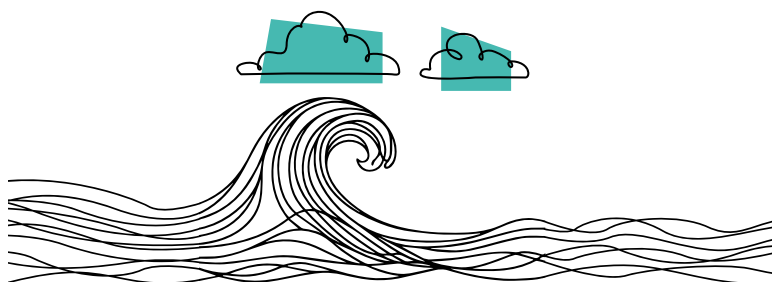
La 18e édition de l'opération Pilou Page a réuni 420 collégiens de treize établissements pour une immersion pédagogique dédiée aux risques en montagne hivernale. Encadrés par une centaine de professionnels et bénévoles brevetés, les élèves ont participé à sept ateliers techniques et ludiques pour apprendre les bons réflexes à adopter en milieu montagnard. Le SDIS a également réalisé une démonstration d'hélicitreuillage avec son équipe cynophile. Une action emblématique qui contribue à former des citoyens responsables et sensibilisés à la sécurité en montagne.



Démonstration d'hélicitreuillage dans le cadre de l'opération Pilou Page.

Expérimentation Océan Attitude (Anglet)

54 élèves de troisième du collège Errobi de Cambo-les-Bains ont participé à une journée pilote consacrée aux risques spécifiques du littoral et aux gestes de prévention et de premiers secours. Encadrée par des professionnels, l'action alternait ateliers pratiques pour comprendre les dangers du milieu marin, adopter les bons gestes de prévention des noyades et s'initier aux gestes de premiers secours. Elle a également permis de développer une conscience environnementale des élèves.



Sport et prévention de la mort subite du jeune sportif

Le Conseil départemental a renouvelé, pour l'année 2025-2026, le dispositif de prévention de la mort subite du jeune sportif, permettant la réalisation d'électrocardiogrammes auprès des collégiens de quatrième et de troisième inscrits en sections sportives scolaires rugby. Cette action vise à détecter précocement d'éventuelles anomalies cardiaques, grâce à un examen réalisé en milieu scolaire et interprété par des cardiologues. Le Conseil départemental soutient le comité départemental 64 de rugby pour la mise en œuvre logistique du dispositif.

Autres actions éducatives

Le Prix BD des collégiens, les Prix des Jeunes Talents Littéraires ou encore le concours d'éloquence des collégiens ont été poursuivis en 2025.



Prix BD des collégiens

Prix 2025-2026 :

39 collèges, 56 classes et 1457 élèves de 4^e inscrits.

Thématique : « Résister ».

Résultat des votes en avril 2026.

Citoyenneté numérique et bon usage des réseaux sociaux

En partenariat avec le Syndicat mixte La Fibre64, plus de 3 000 collégiens sont accompagnés autour des questions de citoyenneté numérique et du bon usage des réseaux sociaux.

Un travail est également déployé pour l'acculturation des parents d'élèves à l'usage des outils numériques éducatifs.

Jeunes en librairie

Jeunes en librairie est un dispositif national, soutenu par le Département, qui permet de mener des projets visant à faire découvrir aux élèves l'univers du livre et des librairies indépendantes.

17 collèges et 453 élèves des Pyrénées-Atlantiques ont bénéficié d'aides du Département dans ce cadre.

Cette opération s'inscrit dans la continuité des actions menées en faveur de la lecture et de l'écriture des collégiens (Prix BD, concours d'écriture, concours d'éloquence...).

Insertion sociale et professionnelle des jeunes

Le soutien à l'insertion des jeunes s'inscrit pleinement dans la politique jeunesse et dans les orientations du Programme départemental d'insertion (PDI), affirmant la volonté du Conseil départemental d'agir pour l'autonomie des jeunes et aussi dans la prévention de l'entrée au RSA.

Le Fonds d'aide aux jeunes : favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes

Le Fonds d'aide aux jeunes a pour objet de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 18 à 25 ans, par l'attribution d'aides financières ponctuelles motivées par le parcours d'insertion et la situation personnelle du jeune. Des projets collectifs peuvent également faire l'objet de financements.



131 250 €

c'est le montant de la participation financière du Conseil départemental au Fonds d'aide aux jeunes

104 977 €

c'est le montant des aides accordées

Le soutien aux Missions locales en prévention de l'entrée au RSA

En 2025, les quatre Missions locales du territoire ont accompagné vers l'emploi et la qualification 8 621 jeunes. Au travers du contrat d'engagement jeune, dispositif en vigueur depuis le 1er mars 2022, les Missions locales ont proposé un accompagnement individuel et intensif à 1 609 jeunes.

Le logement des jeunes, premier pas pour l'autonomisation

Le Conseil départemental soutient plusieurs actions pour développer des solutions adaptées en fonction des territoires. En 2025, cinq foyers de jeunes travailleurs (FJT) ont proposé 910 places à Pau, Bayonne, Anglet, Arzacq et Tarnos pour accueillir des jeunes en parcours d'insertion qui suivent une formation ou accèdent à un tout premier emploi, qui peut être précaire.

Parmi eux, certains ont, de plus, bénéficié d'un accompagnement renforcé en lien avec les services sociaux du Conseil départemental, en raison de difficultés sociales importantes. Il s'agit principalement de jeunes connus, à un moment de leur parcours, de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou orientés spécifiquement dans le cadre du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD). Ainsi, en 2025, les FJT ont accueilli 1 511 jeunes dont 441 (29 %) relevaient de cet accompagnement renforcé. Ceci représente une augmentation de 4 % par rapport à 2024.

1 511 jeunes

ont bénéficié d'un accompagnement au logement, financé par le Conseil départemental

731 641 €

c'est le montant total du financement départemental des actions de soutien au logement des jeunes

Pack jeunes 64

Le Pack jeunes 64, voté lors de la Session du 3 juin 2022, a poursuivi sa mise en œuvre durant l'année 2025. Plusieurs actions phares :

- la plateforme numérique Boussole des jeunes (<https://boussole.jeunes.gouv.fr/>), destinée aux 15-30 ans, est ouverte sur les thématiques emploi, formation, logement, santé et mobilité internationale. Elle recense 524 offres de services de 132 organismes partenaires. 1 522 recherches et 113 demandes de mise en relation avec un partenaire ont été effectuées ;
- le déploiement des animations « d'aller vers » de la Boussole des jeunes : environ 70 interventions et 2 450 jeunes accompagnés, notamment durant le « Boussole Tour » ;
- les actions en faveur de l'engagement citoyen des jeunes : des événements phares avec des jeunes, des professionnels de jeunesse, des élus (ex. : Projet'toi avec Unis-Cité...), les chantiers nature du programme « Empreintes durables » : 25 chantiers réalisés sur dix ENS et 84 jeunes participants.

Le collectif des jeunes ambassadeurs Pack jeunes poursuit son chemin, via deux rencontres par an. Une trentaine de jeunes impliqués composent cette instance de consultation, qui permet aux élus et aux services de rester au plus près des réalités des jeunes.



Jeunes et engagés

Le Conseil départemental soutient et valorise l'engagement citoyen des jeunes ressortissants de son territoire (jeunes sapeurs-pompiers, sapeurs-pompiers volontaires, jeunes en service civique, jeunes ayant effectué les trois phases du service national universel, jeunes élus au Conseil départemental des jeunes et jeunes ambassadeurs Pack jeunes) en leur attribuant des aides au financement du permis de conduire et/ou des formations BAFA et BNSSA.

Le Conseil départemental a ainsi accordé 37 aides en 2025 pour un montant total de 17 600 €.

Soutien aux projets associatifs en faveur de l'engagement citoyen des jeunes

Neuf projets permettent de soutenir des initiatives locales en faveur de l'engagement citoyen des jeunes (chantiers internationaux de jeunes bénévoles, festival des jeunes talents, Bien dans ma Pau, accès aux colos...). Des conventions de partenariat avec des associations départementales de jeunesse sont poursuivies (Francas 64, Pistes Solidaires, Unis-Cité). Ces soutiens représentent un budget total de 70 000 €.

Projets Jeunes 64

Les partenaires financeurs (Région, Caisse d'allocations familiales 64, MSA Sud-Aquitaine, Université de Pau et des Pays de l'Adour et CROUS Aquitaine) ont apporté leur soutien à une centaine de projets menés à l'initiative de jeunes, en matière de solidarité locale et internationale, de culture et d'environnement. Le Conseil départemental a soutenu 32 projets pour un montant total de 30 010 €.

Une nouvelle plateforme Projets Jeunes 64 (<https://projets-jeunes.le64.fr/>) a été développée avec de nouvelles fonctionnalités : espace ressources, actualités, nouveau formulaire de demandes.

Adoption - Accouchement dans le secret - Accès aux origines

En tant que chef de file de la protection de l'enfance, le Conseil départemental dispose de la compétence pour encadrer toutes les démarches et projets d'adoption depuis la délivrance de l'agrément jusqu'à l'intégration de l'enfant dans sa famille, pour mettre en œuvre le dispositif légal prévu en cas d'accouchement dans le secret, et pour faciliter l'accès aux origines personnelles.

L'adoption : accueillir, évaluer et accompagner les candidates et les candidats

L'agrément et le suivi des candidates et des candidats

88 candidates et candidats ont sollicité la mission et bénéficié de l'information obligatoire sur la procédure d'agrément et les réalités de l'adoption dans le cadre de réunions d'information collectives. 45 candidates et candidats ont été reçus en rendez-vous individuels.

32 évaluations ont été réalisées ou amorcées par les professionnels spécialisés en charge des agréments.

Au 31 décembre, 74 foyers sont titulaires de l'agrément et en attente d'une adoption dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

L'adoption

Malgré l'effondrement des adoptions internationales enregistré depuis une dizaine d'années (69 adoptions réalisées par des Français en 2025), le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques se maintient avec deux adoptions en 2025.

Au niveau national, huit adoptions d'enfants pupilles de l'État ont été réalisées et/ou accompagnées dans le département, dont six pour des enfants de moins d'un an.

19 familles ont été accompagnées dans le cadre du suivi post-adoption obligatoire pendant un an.

La Commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés (CESSEC) a été officiellement installée en janvier et s'est réunie deux fois, en juin et en novembre 2025.

L'accouchement dans le secret : accompagnement et prise en charge financière

Le Conseil départemental est chargé de coordonner le dispositif légal en matière d'accouchement dans le secret dans le cadre de protocoles signés avec les établissements de soins ; il assume également la prise en charge financière des actes médicaux qui en découlent.

En 2025, les échanges avec les professionnels des maternités se sont poursuivis et trois nouveaux correspondants du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP) ont été nommés.

Ces personnels départementaux spécialisés ont pu accompagner six femmes ayant demandé à bénéficier de ce dispositif.

L'accès aux origines : en quête d'une identité ou mieux comprendre son histoire

Les enfants nés dans le secret peuvent demander l'accès à leurs origines. Cette mission s'exerce en lien avec le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP), qui dispose d'au moins un correspondant dans chaque Conseil départemental et qui assure la médiation entre l'enfant et la mère biologique lorsqu'une rencontre peut s'organiser. Trois dossiers CNAOP sont en cours de traitement en 2025.

De même, toute personne ayant bénéficié d'un placement à l'aide sociale à l'enfance peut demander l'accès à son dossier pour retracer et mieux comprendre son histoire. Un accompagnement dans la lecture du dossier est effectué par un professionnel de l'institution. Le service a reçu et traité plus de 75 demandes en 2025.

88 demandes

d'information sur l'agrément
« adoption »

25 nouvelles demandes

confirmées par le dépôt du dossier

31 dossiers traités

en commission

32 évaluations

menées ou en cours

15 agréments

délivrés

4 retraits

d'agréments

0 refus

d'agrément

6 candidats

ont renoncé à leur projet
en cours d'évaluation

74 foyers

en attente d'une adoption

7 naissances

dans le secret en 2025, 6 bébés confiés
au service et 1 rétractation des parents
avant le délai des deux mois.
1 remise volontaire.

10 enfants adoptés

dans le département

19 familles accompagnées

dans le cadre du suivi post-adoption

75 demandes

d'accès aux origines, dont 2 demandes
émanant du CNAOP (sept-déc)

40 consultations

accompagnées par la mission entre
septembre et décembre 2025

Publics vulnérables

Insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables



96,9 M€

Allocation RSA

14 418 foyers ont été bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) au 31 décembre 2025, dont 14 076 foyers ressortissant de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et 342 de la Mutuelle sociale agricole (MSA), soit une diminution de 4 % par rapport à la fin de l'année 2024.

Le montant mensuel moyen de RSA versé aux allocataires s'est élevé à 547,19 € en 2024.

d'allocations ont été versés aux bénéficiaires du RSA à fin décembre 2025, en hausse de 3,5 % par rapport à 2024, en lien avec l'augmentation du montant de l'allocation

L'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

En 2025, 6 893 allocataires du RSA ont bénéficié d'une nouvelle orientation sur le territoire, dont 27 % en accompagnement social, 20 % en accompagnement socio-professionnel et 53 % en accompagnement professionnel.

14 626 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés : 4 997 en accompagnement social dont 70 % par les Services départementaux des solidarités et de l'insertion (SDSEI), 2 033 en accompagnement socio-professionnel dont 78 % par les animateurs locaux insertion emploi (ALIE), agents du Conseil départemental, et 7 596 en accompagnement professionnel, dont 97 % par France Travail.



1,01 M€

ont été affectés à ces accompagnements

L'insertion par l'activité économique

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) proposent un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Ces structures sont conventionnées par l'État et bénéficient de concours financiers du Conseil départemental. Les salariés des ACI bénéficient d'une rémunération au moins égale au Smic.

**13 ateliers
et chantiers**

d'insertion sont présents dans les Pyrénées-Atlantiques

**456
bénéficiaires**

du RSA et 127 jeunes sont en contrat

**278
postes**

sont cofinancés par le Conseil départemental

2,85 M€

de budget sont consacrés par le Conseil départemental à ces structures

Le Programme départemental d'insertion et le Pacte territorial pour l'insertion : un document unique

À travers le Programme départemental d'insertion - Pacte territorial pour l'insertion (PDI-PTI) 2024-2028 et ses déclinaisons territoriales, le Département a la volonté d'apporter une réponse adaptée aux niveaux départemental et territorial, avec une ambition de retour à l'emploi pour tous.

Le PDI-PTI 2024-2028 s'adresse aux personnes bénéficiaires du RSA, aux jeunes suivis par les Missions locales ou par les Services départementaux des solidarités et de l'insertion (SDSEI), les salariés en insertion par l'activité économique (IAE).

Il est fondé sur une logique de parcours décomposé en quatre étapes claires (l'entrée dans le parcours, le suivi de parcours, l'accompagnement pluridisciplinaire, la sortie de parcours) qui s'intègrent dans un ensemble cohérent au profit de l'utilisateur et de la finalité visée : son insertion dans un emploi durable et de qualité.

Ce nouveau PDI propose une nouvelle configuration de notre offre de services, structurée autour de marchés publics, constituant ainsi une réponse départementale et territoriale adaptée aux besoins des usagers.

La mise en œuvre de la loi pour le plein emploi

Promulguée le 18 décembre 2023, la loi pour le plein emploi est pleinement entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2025, avec la généralisation de l'inscription automatique à France Travail pour les personnes sans emploi, notamment les allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), les jeunes suivis par les Missions locales et les personnes en situation de handicap. Chaque personne bénéficie désormais d'un parcours d'accompagnement structuré, fondé sur un diagnostic global et un contrat d'engagement coconstruit avec un organisme référent.

Dans ce cadre, le Département joue un rôle central en tant que chef de file de l'action sociale. Il s'est pleinement impliqué dans la mise en œuvre de cette réforme dès avril 2023, en tant que territoire pilote de l'expérimentation de l'accompagnement renoué des bénéficiaires du RSA sur les sites de Billère et Jurançon.

Afin de répondre aux enjeux de cette réforme, notamment une entrée en parcours accélérée, les 25 Animateurs locaux d'insertion emploi (ALIE) proposent des créneaux sur une plateforme dédiée en vue de réaliser des rendez-vous téléphoniques d'orientation. Un référent de parcours est alors désigné afin d'accompagner la personne dans son parcours d'insertion (sociale, socio-professionnelle, professionnelle). Ensemble, ils élaborent un contrat d'engagement avec des objectifs personnalisés, adaptés, et structurent un plan d'actions incluant la réalisation de quinze heures d'activités hebdomadaires.

Inclusion sociale des personnes en difficulté (tout public en précarité)

Le Conseil départemental intervient dans plusieurs domaines. Il apporte notamment un soutien important au secteur de l'aide alimentaire. Il s'est engagé dans la coordination des acteurs avec les deux banques alimentaires du territoire et finance des épiceries sociales et des groupements d'alimentation familiale. Ces structures mettent en place la distribution d'aide alimentaire et un accompagnement des familles dans la gestion de leur budget par des conseillères en économie sociale et familiale. Des ateliers collectifs sont également organisés autour de différentes thématiques : cuisine, lutte anti-gaspillage, création de ses propres produits d'entretien, etc.

Le Conseil départemental soutient 8 structures associatives qui accompagnent les publics les plus démunis :

- dans l'accès aux droits pour **96 426 €** ;
- dans une meilleure gestion de leur budget ou un accompagnement administratif pour **23 944 €** ;
- dans l'accès aux biens matériels (recycleries) pour **12 600 €** ;
- en développant « l'aller vers », avec le déploiement d'un bus mobile pour **4 560 €**.



292 567 €

c'est le montant de la contribution du Conseil départemental au soutien de deux banques alimentaires, sept épiceries sociales et trois groupements d'alimentation familiale

0,97 M€

pour 4 536 ménages c'est la contribution du Département aux aides à la subsistance aux cantines scolaires et à diverses aides liées à la lutte contre la précarité



Habitat et logement

Le Conseil départemental met en œuvre une politique volontariste « logement habitat » dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire et de soutien aux publics qu'il accompagne pour l'accès au logement et le maintien dans des conditions dignes.

Ces deux actions ne peuvent être dissociées : elles trouvent leur complémentarité dans des documents structurants comme le Plan départemental de l'habitat (PDH) et le Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), copilotés avec l'État.

Logement et insertion

Le Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) prévoit les mesures nécessaires pour favoriser l'accès et le maintien des personnes en difficulté dans un logement digne. Il s'agit de mesures d'accompagnement et de versement de secours financiers.

En 2025, les personnes en difficulté ont pu bénéficier d'une mesure d'accompagnement spécifique, individuelle ou collective. Le Conseil départemental a consacré 633 625 € à ces mesures. Il soutient notamment le Bureau d'accès au logement. Outre l'accompagnement à la recherche de logement et à l'autonomie des personnes, des visites techniques permettent de vérifier la qualité du logement et de donner des conseils sur les écogestes. Une action spécifique est également menée sur la prévention des expulsions.

D'autres mesures permettent d'offrir concrètement une solution de logement au public. Il s'agit du logement intermédiaire, avec des appartements relais. Le montant de ces solutions complémentaires d'hébergement et de logement s'élève à 360 000 €.

Pour ces mesures, le Conseil départemental a bénéficié de crédits complémentaires de l'État dans le cadre du Contrat local des solidarités (309 109 €).

Le versement d'aides financières via le Fonds de solidarité logement (FSL) est une obligation du Conseil départemental afin de permettre aux personnes et aux familles en difficulté d'accéder au logement et de s'y maintenir après règlement de dettes locatives ou liées à l'énergie.



2,69 M€

consacrés au soutien aux publics en difficulté

1,56 M€

pour des aides financières individuelles (Fonds de solidarité logement)

1,13 M€

pour des mesures d'accompagnement, de logement, d'hébergement et de prévention des expulsions

3 070 aides

attribuées, à 2 845 ménages

1,56 M€

accordés au total

41 %

des aides destinées au règlement de dettes locatives

32 %

des aides destinées aux dépenses d'énergie

22 %

des aides liées à l'accès au logement

7 %

des aides accordées sous forme d'avance remboursable

12 %

des aides accordées sous forme de prêts

85 %

de taux de recouvrement des prêts

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)

D'une durée de six ans, le PDALHPD est copiloté par le Préfet et le Président du Conseil départemental.

Il structure la politique logement sur le territoire départemental.

Il prévoit des actions pour permettre aux personnes défavorisées d'accéder à un logement digne et de s'y maintenir, et de bénéficier, le cas échéant, d'un accompagnement adapté à leurs besoins.

L'année 2025 a été consacrée à l'élaboration de ce plan, destiné à être adopté par l'Assemblée départementale lors de la Session de février 2026.

Il comprend quatre axes stratégiques et 14 fiches actions.

- **Axe 1 : améliorer la gouvernance, le suivi et l'animation du plan.**
- **Axe 2 : encourager les initiatives pour des propositions de logement et d'hébergement adaptées.**
- **Axe 3 : faciliter le parcours résidentiel et prévenir les ruptures par des accompagnements adaptés et coordonnés.**
- **Axe 4 : renforcer la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.**

Politique habitat

Le Conseil départemental a poursuivi en 2025 une politique habitat ambitieuse, structurée et pleinement ancrée dans les réalités territoriales et humaines. Cette stratégie volontariste vise à répondre à la diversité des besoins en logement, tout en accompagnant les transitions sociales, démographiques et environnementales.

Dans ce cadre, le Département a accompagné et financé la production de 402 logements locatifs sociaux, dont 301 destinés à des ménages aux ressources très modestes, affirmant ainsi son engagement en faveur de l'accès au logement pour les publics les plus fragiles. Pour soutenir cette dynamique, 5,5 M€ ont été mobilisés sur fonds propres, complétés par 1,2 M€ de crédits délégués via le fonds national des aides à la pierre de l'État.



5,5 M€

mobilisés sur fonds propres, complétés par 1,2 M€ de crédits délégués via le fonds national des aides à la pierre de l'État

Pour la production de

402 logements

locatifs sociaux

Par ailleurs, un effort significatif a été consacré à la qualité et à la pérennité du parc existant. Le Conseil départemental a ainsi attribué 956 000 € à la réhabilitation du parc locatif communal conventionné (48 logements concernés).



956 000 €

pour la réhabilitation du parc locatif communal conventionné

48 logements

concernés

L'action départementale s'est également fortement déployée en direction du parc privé. À travers le programme d'intérêt général « Bien chez soi », sous maîtrise d'ouvrage départementale, 641 logements appartenant à des propriétaires privés occupants et bailleurs ont bénéficié d'opérations de rénovation, d'amélioration et d'adaptation. Ce programme a permis de mobiliser en 2025 18 M€ de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), dans le cadre de la convention de délégation au Conseil départemental de la compétence de l'État, ainsi que 2,5 M€ sur fonds propres, témoignant d'un effet de levier particulièrement significatif.



641 logements

appartenant à des propriétaires privés occupants et bailleurs ont bénéficié d'opération de rénovation, d'amélioration et d'adaptation

Grâce à la mobilisation de

18 M€ de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et 2,5 M€ sur fonds propres

En matière d'accession sociale à la propriété, le Conseil départemental a soutenu le financement de 302 logements sous bail réel solidaire, pour un montant total de subventions de 3,5 M€, facilitant ainsi l'accès à la propriété des ménages modestes.



302 logements

financés pour l'accession sociale à la propriété

Pour un montant total de subventions de
3,5 M€

Face aux enjeux liés à la transition démographique et au vieillissement de la population, le Conseil départemental a renforcé son accompagnement au développement d'une offre exemplaire d'habitat inclusif à Oloron-Sainte-Marie, à destination de personnes âgées autonomes et d'adultes en situation de handicap intellectuel. En complément, 250 logements privés ont été adaptés pour répondre à la perte d'autonomie, favorisant le maintien à domicile.

Dans une logique de sobriété foncière et de revitalisation des territoires, plusieurs opérations de recyclage de fonciers existants en centre-bourg et en centre-ville ont été accompagnées, notamment à Garlin, Saint-Jean-le-Vieux, Bayonne et Pau.

Enfin, une attention particulière a été portée au développement de solutions d'hébergement pour des publics spécifiques. Des projets structurants ont ainsi été soutenus à Oloron-Sainte-Marie, Lembeye et Buzy, en faveur de l'accueil de jeunes travailleurs, de saisonniers et de personnes en formation, en réponse à des besoins essentiels pour le dynamisme du territoire.



Ferme Labourdette à Oloron qui accueillera un foyer pour jeunes travailleurs (22 logements)



Hôtel Pelerin à Lembeye, un exemple de recyclage d'un foncier existant et vacant en centre-bourg qui verra la création d'une résidence pour saisonniers

Gens du voyage

La dynamisation de la gouvernance départementale

Le Schéma départemental des gens du voyage 2020-2026 repose sur deux principes forts : la prise en compte des besoins complémentaires d'équipements et d'accompagnement social des usagers, et la construction d'une stratégie concertée avec l'ensemble des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du territoire.

Pour animer le schéma au plus près des territoires et des usagers, plusieurs comités ont été créés :

- des comités territoriaux regroupant les services de l'État, les EPCI et le Conseil départemental, à l'échelon des arrondissements ;
- un comité départemental de coordination sociale animé par le Conseil départemental et regroupant l'ensemble des acteurs de l'Éducation nationale, de la santé et de l'accompagnement social ;
- deux comités sociaux locaux (Béarn et Pays basque) chargés de mettre en œuvre les décisions du comité départemental.

Un soutien et un partenariat en faveur des gens du voyage

Le Conseil départemental, outre la mobilisation de ses propres services sociaux de droit commun, soutient la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) pour l'accompagnement des familles par le financement de deux postes de travailleur social à hauteur de 50 %.

Ces agents suivent particulièrement les opérations des terrains adaptés des Mérisiers à Pau (41 logements) et des Roselières à Lons (14 logements), et tiennent une permanence une demi-journée par semaine sur les terrains de Lons et de Lescar.

Enfin, l'association Gadjé voyageurs 64 a cessé son activité en décembre 2024. L'État et le Conseil départemental ont mené des travaux pour mettre en œuvre un groupement d'intérêt public (GIP). Dans un premier temps, il a été question d'interroger les EPCI, les communes et les institutions pour connaître leurs besoins et leurs possibilités d'engagement dans ce GIP. Les travaux se poursuivront en 2026.



105 550 €

financés par le Conseil départemental

Personnes en perte d'autonomie

Accompagnement du bien vieillir à domicile

Le Conseil départemental intervient auprès des personnes âgées vivant à domicile par le biais de plusieurs prestations (APA, aides ménagères, aide aux aidants familiaux, portage de repas, etc.) afin de permettre leur maintien à domicile.

Le Conseil départemental a accompagné les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) afin de les assister dans les gestes de la vie quotidienne. Cette prestation permet de financer des aides humaines, des aides techniques et de l'aide au répit.



13 630 bénéficiaires

ayant des droits ouverts à l'APA à domicile (12 348 bénéficiaires avec droits payés), pour des dépenses de 62 M€

Le Conseil départemental a accompagné la réforme des services autonomie à domicile et poursuivi son soutien financier à ces opérateurs : tarif horaire plancher de 24,58 €, dotation qualité accordée à 37 services.



4,5 M€ au titre de l'APA

de financement dotation qualité

Le Conseil départemental assure également l'agrément des familles d'accueil, qui permet à une personne âgée ou à une personne handicapée d'être hébergée, à titre onéreux, au domicile d'une famille.

Une allocation de placement familial peut être attribuée sous conditions de ressources.



138 places

agrées de familles d'accueil

42 personnes âgées

bénéficiaires de l'allocation de placement familial

Le Conseil départemental développe par ailleurs des actions destinées à prévenir la perte d'autonomie et à favoriser le bien vieillir, à travers la Commission des financeurs, soutenue par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).



2,14 M€

consacrés aux actions de prévention en 2025 dont :

242 k€

consacrés aux actions dans les résidences autonomie

1,9 M€

consacrés aux actions collectives de prévention, au soutien aux aidants et à l'accès aux aides techniques



Vidéo à voir sur le rapport d'activités en ligne

<https://rapportactivites.le64.fr>



Accueil des seniors en établissement

Le Conseil départemental est chargé de l'autorisation, de la tarification, de l'accompagnement et du contrôle des structures accueillant des seniors autonomes ou en perte d'autonomie.

Aide sociale à l'hébergement

Le Conseil départemental peut accorder une aide sociale aux personnes dont les ressources sont insuffisantes pour couvrir les frais d'hébergement dans un établissement public ou privé habilité à l'aide sociale.



1 088 seniors

accompagnés en moyenne en 2025 par l'aide sociale à l'hébergement, pour des dépenses de 14,60 M€ (dont Ségur)

APA en établissement

L'Allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) en établissement, versée par le Conseil départemental, permet aux personnes de financer une partie ou la totalité des frais liés à l'accompagnement de leur perte d'autonomie (tarif dépendance).



6 333 seniors

bénéficiaires de l'APA en établissement, pour des dépenses de 32,80 M€



8 481 lits

d'hébergement permanent installés dans les Pyrénées-Atlantiques (Ehpad, unités de soins de longue durée et résidences autonomie)



1,45 M€

de subventions versées aux structures au titre de l'aide à l'investissement

Actions en faveur de l'habitat accompagné, partagé, inclusif

Le Conseil départemental intervient auprès des publics vulnérables (âgés et/ou en situation de handicap) afin d'encourager le développement d'une offre locative sociale innovante de logements alternatifs à loyer modéré destinée à ces publics. L'objectif est tout autant de faciliter le maintien à domicile, de favoriser le lien social et de soutenir une forte inclusion des publics en perte d'autonomie.

En 2025, le Conseil départemental a poursuivi le déploiement de la prestation d'aide à la vie partagée (AVP) qui vise à aider les habitants concernés à financer la mise en œuvre du projet de vie sociale et partagée au sein des habitats inclusifs conventionnés avec le Conseil départemental.

Le territoire compte désormais 20 habitats conventionnés qui sont ainsi soutenus sur la période 2025-2032 pour l'équivalent de 200 logements, dont : 96 pour les personnes âgées et 104 pour les personnes en situation de handicap.



6 habitats

alternatifs labellisés

20 habitats

inclusifs conventionnés

435 750 €

versés au titre de la prestation d'aide à la vie partagée

191 656 €

au titre de l'aide à l'investissement : Habitats Gurekin (Urçuit), Les Lierres (Pau) et l'Arribet (Malaussanne)

62 000 €

versés au titre de l'aide à l'habitat partagé

3 nouveaux projets conventionnés en 2025

Oloron-Sainte-Marie (association ADAPEI) • Sauvagnon (association Etincelle 64) • Serres-Castet (Commune)

Soutien aux acteurs de l'autonomie

Le Conseil départemental anime, accompagne et soutient les acteurs du territoire pour faciliter le parcours et l'accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs aidants. Il finance à cet effet la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), les Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) et d'autres organismes portant des actions d'information, de communication et d'accompagnement, visant à faciliter le parcours, à lutter contre l'isolement, à soutenir les aidants mais aussi les professionnels.

Le Conseil départemental a mis en œuvre à compter du 31 mars 2025 la Maison départementale de l'Autonomie (MDA), destinée à informer, orienter et accompagner les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

La MDA s'appuie sur :

- 18 points d'accueil physique de proximité sur le territoire ;
- une plateforme téléphonique d'accueil avec un numéro d'appel départemental ;
- un site internet disposant d'accès à des téléservices pour déposer des demandes d'aide ;
- une mise en relation rapide avec un professionnel du Conseil départemental ou de la MDPH pour faciliter les démarches.



Dépenses de soutien aux acteurs de l'autonomie :

3,8 M€, dont 2,8 M€ au titre du financement de la MDPH



Vidéo à voir sur le rapport d'activités en ligne

<https://rapportactivites.le64.fr>



Culture Seniors

Avec le dispositif « Culture Seniors », le Conseil départemental permet aux personnes âgées dépendantes, à leurs familles et aux équipes des Ehpad et résidences autonomie, d'accéder à la culture en rencontrant des artistes et des œuvres. La pratique artistique des résidents est au cœur de ces projets. Conçu en partenariat avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine et l'Agence régionale de santé, ce dispositif est reconnu depuis sa création il y a neuf ans, tant par la qualité des projets proposés que par les bénéfices qu'ils procurent aux seniors, aux personnels de santé ainsi qu'aux artistes qui confrontent leurs créations à ces publics.

En 2025,

19 projets menés dans des Ehpad,

des unités de soins de longue durée et des résidences autonomie.

En complément, « À l'Ehpad comme au cinéma », en partenariat avec les festivals Fipadoc et Biarritz Amérique latine, permet de programmer une sélection de films dans huit autres établissements pour personnes âgées.



© Stéphane-Bellocq Légende Projet de danse « Le songe d'une nuit d'été à Egoa » mené par le Centre Chorégraphique National - Malandain Ballet Biarritz à l'Ehpad Egoa de Bassussarry, auprès de résidents et d'enfants du centre de loisirs de la commune (photo Stéphane Bellocq)

Accompagnement inclusif du handicap jeunes

Le Conseil départemental accompagne les situations de perte d'autonomie dès le plus jeune âge et veille à favoriser une démarche inclusive en milieu ordinaire, la plus précoce possible, par le biais de prestations ou d'actions concourant à la scolarisation en milieu ordinaire.

Le Conseil départemental verse une Prestation de compensation du handicap (PCH) pour accompagner les besoins de compensation des personnes de moins de 20 ans, afin de faciliter leur vie quotidienne.



348 jeunes

perçoivent la PCH à fin 2025

Montant des dépenses de PCH pour les moins de 20 ans :

4,57 M€

Le Conseil départemental organise par ailleurs les transports scolaires adaptés, individuels ou collectifs, pour les élèves du primaire et du secondaire en situation de handicap, qui ne sont pas en mesure de prendre les transports en commun. Il finance à ce titre les trajets et indemnise le cas échéant les familles lorsqu'elles organisent elles-mêmes ce transport.

Cette mission participe pleinement à garantir le principe de « l'école pour tous ».

427 élèves

transportés et accompagnés sur l'année scolaire 2024/2025

2,94 M€

consacrés à cette mission pour l'année scolaire 2024/2025

Accompagnement inclusif handicap adultes en milieu ordinaire

Le Conseil départemental intervient au plus près des usagers porteurs de handicap avec la volonté de promouvoir la vie en milieu ordinaire dans le cadre d'un objectif inclusif.

Le Conseil départemental alloue des prestations, notamment la Prestation de compensation du handicap (PCH), pour permettre la mise en place d'aides humaines et techniques au domicile des personnes et ainsi faciliter leur vie quotidienne.



4 059 bénéficiaires

de la PCH et de l'allocation compensatrice

39,62 M€

consacrés à ces prestations en 2025

Le Conseil départemental finance également des services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou d'accompagnement médico-social (SAMSAH) pour faciliter le maintien en milieu ordinaire et favoriser le développement de l'autonomie et l'autodétermination des personnes.

Il assure également l'agrément des familles d'accueil, qui permet à une personne âgée ou à une personne handicapée d'être hébergée, à titre onéreux, au domicile d'une famille. Une allocation de placement familial peut être attribuée sous conditions de ressources.

210 places

de SAVS / 156 places de SAMSAH sur le territoire

138 places

agrées de familles d'accueil

33 (en moyenne) adultes handicapés

bénéficiaires de l'allocation de placement familial pour une dépense de 398 000 €

Fait marquant 2025

Développement de l'accessibilité au sport pour les personnes en situation de handicap

Au titre de la politique sportive du Conseil départemental, des interventions départementales en faveur des publics prioritaires empêchés, notamment les personnes en situation de handicap, sont conduites, en vue de faciliter leur accessibilité aux pratiques sportives.

Des conventions d'objectifs et de moyens sur la durée de l'Olympiade 2025-2028 ont été conclues avec les comités sportifs départementaux délégataires Handisport et Sport adapté.

Les actions de développement envers les publics porteurs de handicaps sont valorisées dans le cadre des conventions avec les acteurs du sport, les comités sportifs départementaux parasportifs délégataires (kayak, handball, judo, escalade, rugby, tennis, volley...) et ceux du sport scolaire (Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep), Union nationale du sport scolaire, UNSS). Le Collectif inclusion par le sport (CIS) est accompagné pour son programme d'action annuel de six journées (voile, danse, rando, multisport, raquette) commun envers des collégiens et des instituts médico-éducatifs.

Le dispositif « Réunis pour l'inclusion » vise la mise en œuvre d'activités physiques de pleine nature adaptées, ouvertes aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants, afin de lutter contre la sédentarité, l'isolement et le renoncement à la pratique sportive. La recherche de financements privés permet d'impliquer les acteurs économiques locaux, de sécuriser les actions engagées et de mutualiser les ressources.

Le collectif « Sport et partage », composé par le Conseil départemental et les comités départementaux des sports adaptés, Handisport, Comité départemental olympique et sportif, a organisé en 2025 deux événements « pour une pratique sportive partagée », à Lescar le 12 mars et à Saint-Jean-de-Luz le 4 juin. Ces journées, qui visent à promouvoir l'intégration sociale par le sport et à encourager la pratique sportive en mixité, ont rassemblé plus de 100 personnes en situation de handicap et leurs accompagnants, en famille ou avec leur établissement, ainsi qu'un public valide (UNSS, UDSEP, CLSH, familles...).



Journée « Sport et partage » à Saint-Jean-de-Luz, le 4 juin



Journée « Sport et partage » à Lescar, le 12 mars

Ces journées ont une vocation à moyen terme de :

- labellisation des clubs « valides – handicapés, pour une pratique sportive partagée » ;
- animation du réseau des clubs labellisés au travers de soirées thématiques, dont celle menée le 18 décembre qui a rassemblé 27 clubs ;
- mise en place de formations des bénévoles des clubs « accueil des personnes en situation de handicap » ;
- programmation d'actualités mensuelles sur la plateforme de la Maison de l'autonomie (MDA).

Accueil du handicap adulte en établissement

Lorsque le handicap limite trop fortement l'autonomie pour permettre une vie en milieu ordinaire, la personne peut être orientée à sa demande vers un établissement pour adulte dont la nature correspond au niveau d'accompagnement nécessaire.

Environ 1 340 adultes sont accompagnés financièrement par le Conseil départemental dans ce cadre.

Le Conseil départemental autorise, finance et contrôle ainsi ces différentes catégories d'établissements pour un total de 1 564 places. Un peu plus de 10 % de cette offre en établissement est proposée sous forme d'externat, ce qui permet de favoriser une démarche inclusive d'accompagnement en institution assortie d'une vie en milieu ordinaire.

Capacités d'accueil autorisées dans le département

Capacités	Hébergement permanent	Accueil temporaire	Externat	TOTAL
Foyer d'hébergement	591	5		596
Foyer de vie	458	10	123	591
MAPHA	128			128
Foyer d'accueil Médicalisé	199	6	5	210
Section annexe ESAT				
TOTAL	1 376	21	128	1 525



1 340 bénéficiaires
de l'aide sociale à l'hébergement,
soit 60,6 M€ en dépenses (hors
Ségur)

497 personnes
handicapées vieillissantes bénéficiaires
de l'aide sociale à l'hébergement, soit
7,6 M€

4,25 M€
versés par le Département pour
soutenir les revalorisations salariales
dans les établissements du handicap
au titre des revalorisations salariales

Déclinaisons territoriales des solidarités, quelques actions menées au sein des SDSEI

Chaque Service départemental des solidarités et de l'insertion (SDSEI) développe son propre Projet social de territoire (PST) pour répondre au plus près aux spécificités de son territoire d'intervention.



SDSEI Pays basque intérieur : prévenir les violences intrafamiliales

Dans le cadre de la prévention des violences intrafamiliales (VIF), le Service départemental des solidarités a organisé, en 2025, des points d'information à destination des usagers du territoire. Cette action, portée par le groupe VIF, s'est traduite par des interventions au sein de plusieurs supermarchés du territoire, permettant d'aller au contact direct du public et de favoriser les échanges autour de cette thématique sensible. Les professionnels mobilisés ont sensibilisé les usagers, diffusé des supports d'information et présenté les dispositifs d'accompagnement existants. Cette démarche « aller vers » a suscité un intérêt réel, tant de la part du public que des structures d'accueil, et a contribué à mieux faire connaître les missions du Département et les ressources disponibles en matière de lutte contre les violences intrafamiliales.

Pour aller plus loin :

<https://rapportactivites.le64.fr>



Activité « Baby rugby » sur la plage de Saint-Jean-de-Luz avec le SDSEI Nive-Nivelle

Dans le cadre de ses actions collectives à visée éducative, le SDSEI Nive-Nivelle a organisé une séance de baby rugby sur la plage de Saint-Jean-de-Luz, réunissant quatre enfants âgés de 4 à 5 ans pris en charge par l'ASE, trois assistantes familiales et une adolescente de 16 ans souhaitant s'impliquer dans l'encadrement.

L'action a été conçue et animée par une apprentie éducatrice spécialisée titulaire d'une qualification en baby rugby, sous la supervision de sa tutrice d'apprentissage. Malgré des conditions météorologiques défavorables, les parcours ludiques et adaptés aux enfants ont suscité l'adhésion immédiate des enfants, favorisant leur engagement, le développement de leur motricité et la coopération. La journée s'est conclue par un pique-nique partagé, préparé par les assistantes familiales.

Cette initiative a constitué une réussite tant sur le plan éducatif que relationnel, illustrant la pertinence des activités sportives adaptées comme outil d'accompagnement auprès des jeunes enfants. Elle a également offert un cadre propice au renforcement des liens entre enfants, professionnels et familles d'accueil, tout en mettant en valeur l'engagement et les compétences d'une apprentie en cours de formation et en apportant une expérience enrichissante à la jeune de 16 ans qui se destine à travailler avec les enfants.



Projet Ados du SDSEI Adour BAB

Dans le cadre de ses missions, le SDSEI Adour BAB accompagne un public d'adolescents et de futurs jeunes adultes. Une meilleure anticipation des questionnements relatifs à la santé, au bien-être et à l'insertion est de nature à faciliter la transition vers l'âge adulte.

Depuis 2020, en lien avec ses partenaires et les services Culture, Sport et Environnement du Conseil départemental, le SDSEI Adour BAB propose aux jeunes âgés de 8 à 21 ans un programme de mobilisation dont le contenu évolue chaque année afin de maintenir un intérêt renouvelé.

Résultats attendus :

- construire un parcours de mobilisation à destination des adolescents et des futurs jeunes majeurs ;
- proposer des actions dans les domaines de la culture, du sport, du bien-être et de la santé ;
- développer des actions visant à anticiper l'échéance de la majorité.

Ce parcours de mobilisation est proposé depuis janvier 2020. Pour l'année 2025, l'action a enregistré 140 participations et a concerné 53 enfants et adolescents. Les actions sont destinées aux enfants relevant de l'Aide sociale à l'enfance, mais également, dans une logique de prévention, à ceux vivant dans des familles accompagnées par la polyvalence.



SDSEI Nive-Nivelle : une invitation envoyée pour un moment festif, pour rompre l'isolement

En 2025, une action collective de lutte contre l'isolement des personnes âgées a été menée sur le territoire Nive-Nivelle. Elle a consisté à inviter des personnes âgées vivant à domicile, repérées comme isolées ou sortant peu, à participer à un temps festif favorisant la rencontre et le lien social. Les invitations, réalisées par des élèves de première ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne) du Lycée Saint-Joseph d'Ustaritz, ont servi de point de départ à cette démarche.

La rencontre s'est déroulée sous la forme de quatre ateliers, dont un de médiation animale, suivis d'un goûter, permettant des échanges intergénérationnels et la découverte d'actions locales. Cette initiative a contribué la promotion des actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées, au décloisonnement des actions et à la mise en place de nouvelles collaborations.



Ateliers nutrition-cuisine au SDSEI Est-Béarn

Dans le cadre des projets insertion du PST du SDSEI Est-Béarn, des ateliers « nutrition-cuisine » sont mis en place sur le site de Nay. Depuis avril 2024, six ateliers ont eu lieu sur différentes communes : Bénéjacq, Igon, et Montaut.

Ces ateliers sont animés par des professionnels du SDSEI et par une nutritionniste financée par la Banque Alimentaire du Béarn. Elle vient une fois par mois avec recettes, aliments, et matériels de cuisine pour animer ces ateliers.

Ils ont lieu une fois par mois dans des salles mises à disposition par les mairies et associations. L'objectif est d'assurer du lien social et de favoriser le bien manger pour des publics vulnérables et isolés.

Les groupes sont d'environ six personnes, bénéficiant de distribution alimentaire, inscrites pour six fois maximum. En fin d'année 2025, douze personnes ont pu y participer.

Le bilan et les retours des personnes ont été très positifs et le projet a été renouvelé en 2026, associé à un atelier bien-être avec le même groupe, qui favorise la confiance en soi.

« Remobilisation avant de se positionner », SDSEI Est-Béarn

Cette action de remobilisation part du constat que des bénéficiaires connaissent beaucoup de difficultés à identifier ce dont ils sont capables et le sens et la valeur de leurs capacités. En préparation aux entretiens professionnels, elle s'est appuyée sur des entretiens individuels visant à aider les bénéficiaires à identifier, nommer et valoriser leurs compétences et savoir-faire, souvent sous-estimés. Ce travail a favorisé la reprise de confiance, une meilleure compréhension des parcours personnels et professionnels, ainsi qu'une capacité accrue à se projeter vers un projet ou un emploi. Cette action a également constitué un appui pour les parcours d'accompagnement ultérieurs, en apportant des éléments structurés utiles au suivi des personnes.

Protection des personnes, des biens et de l'environnement

Service départemental d'incendie et de secours

Les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) sont chargés de la protection et de la lutte contre les incendies et autres types d'accidents, sinistres et catastrophes, des secours d'urgence à personnes. Ils participent également à la prévention des risques et à leur évaluation.

Les interventions marquantes de l'année



© Nicolas GENDRE - SDIS 64

Incendie d'un immeuble en construction sur la commune de Lescar : le 6 mars 2025 à 20h30, le Centre de traitement de l'alerte (CTA) a été alerté pour l'incendie d'un immeuble en construction sur la commune de Lescar. La particularité de cette intervention reposait sur les matériaux de construction de cet immeuble : bois et matériaux biosourcés. Ce sont 101 sapeurs-pompiers qui ont été mobilisés au total sur cette intervention.



© Nicolas GENDRE - SDIS 64

Explosion dans un appartement : le 17 août 2025, les sapeurs-pompiers sont intervenus à la suite d'une explosion dans un appartement au 5e étage d'un immeuble de Pau. L'occupant du logement souffrait du syndrome de Diogène. 50 sapeurs-pompiers ont été mobilisés sur cette intervention.



© Sébastien HUSTE - SDIS 64

Feu d'appartement : le 5 septembre 2025, les sapeurs-pompiers sont intervenus sur un incendie d'appartement s'étant propagé aux combles sur la commune de Tardets. Ce sont 74 sapeurs-pompiers qui ont été mobilisés sur cette intervention.



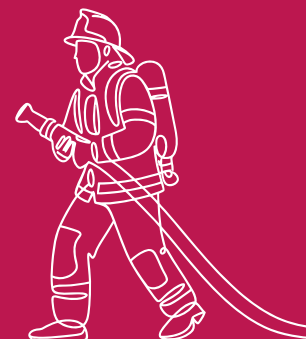
© Paul DE SOUSA - SDIS 64

Accident de poids-lourd ayant chuté de 3 mètres : le 17 septembre 2025, les sapeurs-pompiers sont intervenus sur un accident de la circulation impliquant un poids-lourd ayant chuté de 3 mètres sur la commune des Eaux-Bonnes. Ce sont 58 sapeurs-pompiers qui ont été mobilisés sur cette intervention.



© Dorian GRIMAUD - SDIS 64

Feu de bâtiment d'habitation : le 22 octobre 2025, les sapeurs-pompiers sont intervenus sur un incendie d'habitation collective sur la commune d'Orthez. Ce sont 66 sapeurs-pompiers qui ont été mobilisés sur cette intervention.



L'activité opérationnelle de 2025 a augmenté de 1,2 % avec 42 511 interventions dont :

- 34 313 secours à personne
- 3 513 accidents de la circulation
- 2 135 incendies
- 1 963 protections des personnes, des biens, des animaux et de l'environnement
- 587 risques technologiques

Effectifs (1^{er} janvier 2026)

- Sapeurs-pompiers professionnels : 517
- Sapeurs-pompiers volontaires : 1 879
- Personnels administratifs et techniques : 113

Éléments financiers

- Principal financeur du SDIS 64, le Département porte en 2025 son soutien global au budget de fonctionnement du SDIS 64 à 36,09 M€ (+ 2 % par rapport à 2024)
- En investissement, le Département intervient toujours à 30 % du montant investi sur les projets bâtimentaires

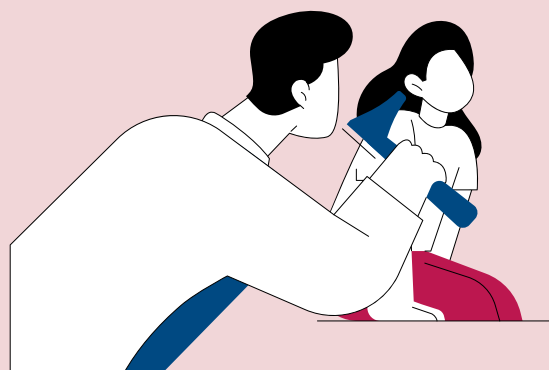
Ce qu'il faut retenir...



Le Département
a maintenu son engagement
en faveur de la

protection de l'enfance

malgré un contexte budgétaire contraint



3 788

enfants de maternelle

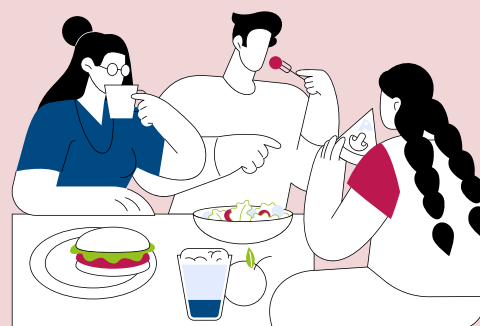
ont bénéficié d'au moins un dépistage
visuel, auditif ou langagier



Le dispositif

« Santé protégée »

poursuit son déploiement avec **plus de 2 200**
enfants inclus depuis son lancement



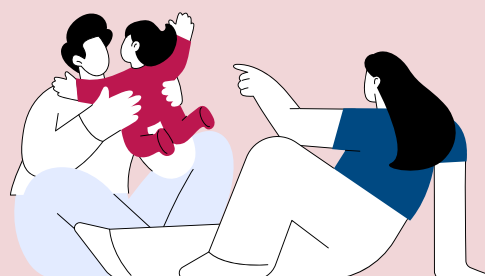
35

collèges publics

sont désormais labellisés
« En cuisine »



Plus de
3 000
collégiens
ont été sensibilisés au bon usage
des réseaux sociaux



14 418
foyers
ont bénéficié du RSA en 2025



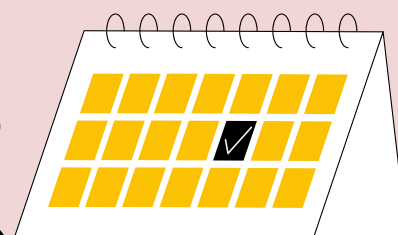
Plus de
42 500
interventions
ont été réalisées par le SDIS 64
en 2025



Le Département
a financé
402
logements locatifs
sociaux en 2025



510
Mineurs non accompagnés
ont été pris en charge en 2025





Solidarités territoriales



Équipement des collectivités



Projet de Saint-Abit. Ce projet a été accompagné sur deux volets : l'aménagement qualitatif des espaces publics de la mairie et de la réhabilitation d'un terrain multi-activités.

Règlement de soutien financier aux communes

56 projets locaux (déposés avant le 7 juin 2024), ont bénéficié du soutien du Conseil départemental, soit 4,28 M€ de subventions votées l'année 2025.

Parmi ces projets figurent 22 bâtiments civils et culturels ainsi que 13 aménagements qualitatifs d'espaces publics.

Depuis 2017, le Conseil départemental a accompagné plus de 3 600 projets représentant 62 M€ de subventions votées au titre des règlements de soutien financier aux communes 2017 et 2023.

Saint-Abit. Légende : Projet de Saint-Abit. Ce projet a été accompagné sur deux volets : l'aménagement qualitatif des espaces publics de la mairie et la réhabilitation d'un terrain multi-activités.

Des projets communaux de rénovation d'éclairage public soutenus

Pour l'année 2025, le Conseil départemental a soutenu les projets de rénovation d'éclairage public à hauteur de 332 333 €, participant à la réduction énergétique et à la réduction de pollution lumineuse dans le cadre du financement du Département à Territoire d'énergie 64 (TE64) – convention d'objectifs et de moyens 2023-2025.



DEPUIS 2017, PLUS
DE 300 PROJETS
SOUTENUS POUR
PRÈS DE 60 M€
MOBILISÉS.

Appels à projets annuels : 300 projets structurants

Le Conseil départemental a honoré ses engagements en faveur de 38 projets lauréats des appels à projets départementaux de 2020 à 2023. Ils ont bénéficié de 7,7 M€ de subventions votées en 2025.

La thématique « Terres de Jeux » de l'année 2022 avait été très sollicitée par les communes. En 2025, ce sont près de 2,7 M€ qui ont été consacrés à ces projets lauréats.

En 2025, un bilan quantitatif de ce dispositif a été réalisé sur sa période de mise en œuvre soit 2017/2023. Le dispositif d'appel à projets a permis de soutenir plus de 300 projets structurants pour un montant de subventions de près de 60 M€ à destination des collectivités territoriales lauréates.



Ingénierie, partenariat acteurs publics

Le Conseil départemental, chef de file des solidarités territoriales, soutient les communes et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en financement et également en ingénierie, via ses expertises en interne et son réseau de partenaires de l'ingénierie publique.

Collectivités accompagnées gratuitement grâce au guide l'ingénierie du Conseil départemental

En 2025, un bilan de l'ingénierie départementale présente dans le guide a été réalisé sur la période 2018/2024.

Au cours de cette année 2025, l'ingénierie départementale s'est infléchi à l'approche des fins de mandats locaux et de la suspension des dispositifs départementaux d'aide à l'investissement.

Dans ce contexte, des entretiens ont été réalisés avec les agents départementaux pour mettre à jour les enjeux, les modalités de renouvellement et de valorisation de cette ingénierie départementale.

Afin d'actualiser l'offre d'ingénierie publique et améliorer l'articulation des interventions avec les structures externes une quinzaine d'entretiens ont aussi été organisés en 2025.

80 collectivités

accompagnées par an en moyenne
(majoritairement dans la strate des
moins de 2 000 habitants)

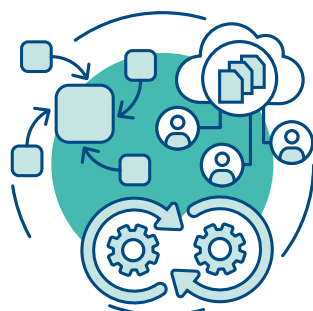
**30 agents
départementaux**

Plus de 180 projets de collectivités territoriales ont bénéficié du conseil gratuit du CAUE

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement des Pyrénées-Atlantiques (CAUE 64) est un organisme d'utilité publique mis en place par le Conseil départemental, et essentiellement financé par une part de la taxe départementale d'aménagement. En 2025, 184 projets communaux ou intercommunaux ont bénéficié de l'accompagnement du CAUE. Il a aussi assuré six sessions de formation et d'information aux élus et techniciens pour les sensibiliser aux questions d'aménagement. Un cycle d'actions culturelles et de sensibilisation a réuni plus de 1 500 participants. Dans le cadre de ses missions, le CAUE 64 a également conduit 300 conseils gratuits aux particuliers sur le département.

42 projets locaux accompagnés par les fonds européens territorialisés

Les territoires des Pyrénées-Atlantiques constitués en quatre Groupes d'action locale (GAL) sont engagés depuis 2023 dans l'animation et la mise en œuvre des fonds européens territorialisés 2023-2027. Le Conseil départemental est membre des GAL dans le collège des partenaires élus. À ce titre, il prend part à la gouvernance des GAL et joue un rôle dans le processus de sélection des projets.



12 comités
de sélection/évaluation
organisés par les GAL

En 2025



42 actions
menées dans les territoires
dont une majorité portée par
des communes

Animation et mise en synergie d'acteurs privés et publics pour des projets de développement de territoire partagés et durables

Territoires labellisés « Petites villes de demain »

En 2025, les territoires labellisés « Petites villes de demain » (PVD) ont continué à développer leurs projets et ont conduit dix études pré-opérationnelles.

Afin d'accompagner la revitalisation des territoires, le Conseil départemental a poursuivi son engagement aux côtés du programme Petites villes de demain (20 communes et huit EPCI concernés). Le programme touchant à son terme en 2026, l'année écoulée a été marquée par des travaux de bilan et de partage de ces éléments avec les structures d'ingénierie mobilisées et les collectivités lauréates. Le partenariat avec la Banque des Territoires pour le financement d'études s'est quant à lui traduit en 2025 par la programmation de dix études.

Une cinquantaine d'acteurs publics et privés mobilisés pour l'éco-réhabilitation

Le Conseil départemental continue l'animation d'actions collectives et transversales telle que la démarche autour du développement d'une filière de l'éco-réhabilitation dans les Pyrénées-Atlantiques. En relation avec le service Habitat qui déploie le Plan départemental de l'habitat, la Mission Ingénierie et Développement des Territoires a poursuivi la dynamique de mise en réseaux en 2025 avec la tenue de comités partenariaux et de groupes de travail. Cette année a notamment été l'aboutissement des travaux conduits depuis 2023 avec l'élaboration de la feuille de route partagée et de la charte d'engagement des acteurs.



PARTICIPATION CITOYENNE

À la suite des travaux conduits en 2023, un premier niveau d'actions a été défini, avec notamment l'élaboration d'un guide pratique à destination des élus (<https://le64.fr/plus-de-participation-avec-les-communes>). Élaboré en collaboration étroite avec les territoires au travers d'échanges avec les chefs de projets Petites villes de demain (PVD), le CAUE et l'AUDAP, ce guide a été diffusé courant 2025.



Présence médicale 64

Présence médicale 64 est le guichet unique pour l'installation des médecins dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Il repose sur une conviction : créer du lien social et territorial est une condition essentielle pour ancrer durablement les professionnels de santé dans les territoires. Pour cela, Présence médicale 64 propose un accompagnement personnalisé aux internes et médecins dans leur projet de vie professionnel et personnel, sans recours à des incitations financières.

En 2025, ce modèle collectif fondé sur le bon sens, le lien humain et la maîtrise budgétaire a continué de démontrer son efficacité, tant en matière d'attractivité médicale que de reconnaissance institutionnelle. Une année marquée par plusieurs repères forts :

- 20 installations de médecins réalisées (69 depuis 2019) et 60 accompagnements en cours pour des projets d'installations à horizon 2026-2028 ;
- signature d'un « Pacte d'engagement territorial pour l'accueil des médecins » avec les intercommunalités volontaires du département, proposant une vision départementale de l'installation des médecins, dans un esprit de non-concurrence ;
- citation par la Cour des comptes en tant que modèle de coopération entre l'État et les collectivités pour l'amélioration de l'accès aux soins des populations.

En 2026, Présence médicale 64 poursuivra son action par l'ouverture de son accompagnement aux médecins spécialistes, la mise en place d'une stratégie d'accueil partenariale pour les futurs Docteurs Juniors et le travail sur le positionnement de notre guichet unique au niveau national.

69
médecins
généralistes
installés depuis
2019

98 %
exercent toujours
la médecine dans
le département

63 %
exercent en zone
rurale ou de
montagne

94 %
exercent
en libéral

Bienvenue!





Attractivités territoriales

Identités territoriales et transfrontalier



Signature de la convention avec le Gipuzkoa le 22 octobre

Coopération transfrontalière et internationale

L'année 2025 a été marquée par plusieurs temps forts sur l'ensemble des activités développées dans le cadre de la politique de coopération transfrontalière et extérieure.

Après respectivement 20 et 24 ans de coopération, le Conseil départemental a renouvelé sa volonté de coopérer avec ses voisins du Gipuzkoa et de la Navarre pour quatre ans supplémentaires, au travers de conventions bilatérales avec une ambition et une dynamique renouvelées, autour de thématiques centrales pour la collectivité comme l'action sociale, l'innovation sociale territoriale ou la gestion des risques.

Sur le Poctefa, l'année 2025 a été consacrée à l'accompagnement au montage de projets sur quatre appels à projets différents (projets classiques, petits projets, aire fonctionnelle centre, objectif Interreg), une intensité jamais égalée dans l'histoire du programme.

25,5 millions d'euros de subventions européennes ont été obtenus pour financer 65 projets impliquant des acteurs des Pyrénées-Atlantiques.

Les thèmes des projets lauréats sont diversifiés, mais on peut retenir notamment le financement du projet de coopération SANIPROX, qui porte sur les thématiques de l'inclusion sociale et de la santé entre le Haut-Béarn et la Comarca de Jacetania, ou encore le projet entre la vallée de Barétous et la vallée de Roncal, Dynaval 360.

Enfin, le Conseil départemental est toujours pleinement engagé dans le GECT Pirineos-Pyrénées et a assuré sa première année de présidence en 2025, durant laquelle le GECT a procédé au lancement de l'aire fonctionnelle centre et obtenu la programmation d'un projet relatif à la prévention des risques naturels en montagne, notamment les crues torrentielles et les chutes de blocs (Risk Rapid).

Langues et cultures régionales

Le Conseil départemental reconnaît et soutient l'euskara ainsi que l'occitan béarnais et gascon comme langues des Pyrénées-Atlantiques.

Aux côtés de ses partenaires publics, il mène une politique volontariste afin de contribuer activement à la transmission, à la valorisation et à la revitalisation de ces langues régionales.

Basque

Le Conseil départemental est historiquement engagé dans la mise en œuvre de la politique linguistique et culturelle basque. Cette dernière se décline autour de deux partenariats structurants, d'opérateurs du territoire sur des projets spécifiques et d'une démarche interne à la collectivité.

Les objectifs visés sont notamment la transmission de la langue, le développement de son usage, la valorisation de la langue et de la culture ainsi que la structuration des acteurs.

Concernant l'Institut culturel basque (ICB), le dialogue partenarial est renforcé tant au niveau technique que politique avec le ministère de la Culture / direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté d'agglomération du Pays basque afin d'assurer le suivi de la feuille de route 2023-2026. Les trois axes sont le projet scientifique et culturel de l'Ethnopôle basque, une mission de transmission et de communication de la culture basque et un accompagnement à la structuration des acteurs et de l'écosystème associatif en faveur de la culture basque. De plus, le partenariat spécifique avec les Archives départementales se poursuit sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine immatériel basque, et avec Biblio64 sur la structuration d'un fonds spécialisé.

Parallèlement, la prorogation du groupement d'intérêt public OPLB a été votée jusqu'au 31 décembre 2032 à la suite d'un accord entre les quatre institutions membres prévoyant une hausse paritaire de leur contribution de 100 000 €, portant celle-ci à 960 000 € par membre. Les chantiers engagés et identifiés à la suite d'états des lieux réalisés par l'OPLB et ses membres se poursuivent : tendre à la généralisation de l'offre d'enseignement de et en langue basque et assurer la continuité des parcours bilingues des élèves tout au long de la scolarité, développer fortement l'apprentissage de la langue basque par les adultes, renforcer sa présence sociale. Ces actions engagées permettent de consolider l'ambition commune que les quatre membres

de l'OPLB se sont fixée : celle de tendre, d'ici 2050, vers un taux de locuteurs de 30 % de la population du territoire âgée de seize ans ou plus.

Par ailleurs, le programme d'actions « Promouvoir les langues régionales au sein de l'institution » est relancé sur les axes suivants : formation linguistique, communication institutionnelle et signalétique.

De plus, le champ social, le sport, l'art et la culture sont autant de secteurs relevant des compétences du Conseil départemental où l'usage de la langue basque est de plus en plus pris en compte. Certains partenariats sont désormais installés dans la politique culturelle à l'image de la résidence Kirikoketa portée par le collectif Zukugailua à Ospitalea, des expérimentations sont pérennisées comme le quatrième film basque dans le dispositif Collège au cinéma et des projets sont valorisés dans le cadre des dispositifs de droit commun.

Le soutien aux grands événements culturels basques est poursuivi en 2025.

Occitan

INICIATIVA D'OC, le Schéma d'aménagement linguistique pour la langue occitane, poursuit son déploiement. Le schéma porte son ambition initiale d'une expression renouvelée du développement de l'occitan béarnais et gascon, en faveur d'une appropriation par tous ceux qui le souhaitent de cette langue, source de cohésion humaine et territoriale.

Le Conseil départemental et les partenaires de la politique linguistique en faveur de l'occitan maintiennent leur engagement en faveur des langues régionales malgré le contexte économique. Les quatre axes majeurs (enseignement, audiovisuel, diffusion et transmission, coopération institutionnelle) sont confirmés.

Les enjeux partagés qui s'étaient dégagés lors de la large concertation menée dans le cadre de l'actualisation du Schéma d'aménagement linguistique restent pertinents et tracent les axes de travail à privilégier :

- une offre d'enseignement de l'occitan sur tout le territoire, pour les jeunes et les adultes ;
- un département tête de réseau médias, audiovisuel et numérique ;
- une langue accessible à tous, enjeu de cohésion sociale ;
- une action linguistique concertée pour une politique publique et partenariale sur les territoires.

Dans le domaine de l'action culturelle et associative, les interventions du Conseil



départemental visent à favoriser la présence et la visibilité de l'occitan béarnais et gascon dans les différents secteurs culturels (enseignements artistiques, spectacle vivant, musiques actuelles, éducation artistique et culturelle, que ce soit en direction de la petite enfance, des publics scolaires ou des personnes âgées).

Cet accompagnement à la structuration des acteurs linguistiques et culturels, enjeu stratégique à court et moyen termes, a pour but d'ouvrir davantage la langue aux territoires et aux habitants des Pyrénées-Atlantiques.

La coopération territoriale se poursuit en commençant à rapprocher les politiques linguistiques et culturelles de la Région, des deux agglomérations, des intercommunalités et du Conseil départemental, avec une montée en puissance du Pays de Béarn et de La Ciutat, tiers-lieux multisite de coopération d'un réseau d'acteurs institutionnels, associatifs et privés, qui permettra de mieux valoriser, faire connaître et diffuser l'occitan, tant d'un point de vue culturel que linguistique. L'Office public de la langue occitane (OPLB) tend, pour sa part, à se positionner comme interlocuteur du Conseil départemental et acteur des politiques de développement de l'enseignement de l'occitan.

Le Département poursuit son engagement en faveur de la transmission de la langue occitane dès le plus jeune âge.

Des actions de sensibilisation sont menées dans les crèches à travers des interventions artistiques et la mise à disposition d'outils pédagogiques (albums, kamishibais, CD...), permettant aux professionnels de se familiariser avec la langue régionale.

Parallèlement, le Département développe depuis plusieurs années des formations destinées aux intervenants en éducation artistique et culturelle, afin d'intégrer l'occitan dans leurs pratiques et leurs créations.

Cette dynamique a notamment permis la création, en 2025, du spectacle « UEU », premier spectacle original en occitan imaginé par une musicienne, une clown et une plasticienne béarnaises à destination des enfants de 2 à 6 ans.

Patrimoines naturels et qualité de l'environnement

40 ans d'exercice d'une politique en faveur de la nature

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les Départements ont pour mission de protéger les milieux naturels remarquables tout en les rendant accessibles au public. Chaque Département définit ses priorités à travers un schéma directeur (SDENS), en partenariat avec des acteurs locaux. Les ENS sont gérés de manière durable, avec des actions de sensibilisation, de suivi écologique et d'aménagement léger pour concilier préservation et découverte. Aujourd'hui 52 ENS, propriétés du Département ou labellisés, sont proposés à la découverte sur le département.



Pour aller plus loin :

<https://rapportactivites.le64.fr>



Promotion des « 64 Fantastiques » sur les réseaux sociaux

Le dispositif des 64 Fantastiques est une initiative du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques qui met en valeur 64 espèces locales emblématiques, choisies pour leur rareté, leur rôle écologique ou leur lien fort avec le territoire. Il vise à sensibiliser le public à la biodiversité à travers des outils pédagogiques, des expositions et des actions participatives. Ce programme s'inscrit dans une démarche de protection des milieux naturels et de valorisation des Espaces naturels sensibles (ENS). Cette année 2025 a été marquée par la promotion de huit d'entre elles sous la forme de capsules vidéos assez courtes, relayées sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, LinkedIn...), permettant de mieux connaître l'espèce grâce à un spécialiste.



Recours à l'intelligence artificielle pour préserver les espaces naturels

Le Conseil départemental et la Ville d'Anglet ont mis en place une expérimentation afin de connaître la fréquentation et les usages des forêts du Pignada et du Lazaret dans l'objectif de les préserver durablement. Ce dispositif d'intelligence artificielle, sans captation d'images ni de sons, est déployé pour collecter des données essentielles sur la fréquentation et ses caractéristiques dans le cadre de la poursuite de l'aménagement du site et de sa mise en sécurité, après l'incendie de juillet 2020. L'expérimentation a débuté à l'automne dernier pour une durée d'un an. Le matériel est déployé en deux points stratégiques de la forêt du Pignada et à un point dans celle du Lazaret.



Sports et loisirs de pleine nature

Itinéraires départementaux de randonnée

Passerelles de randonnée sur les itinéraires départementaux

En 2018, le Conseil départemental a recensé l'ensemble des passerelles présentes sur les itinéraires dont il a la maîtrise d'ouvrage. Depuis, une priorisation des travaux sur les passerelles les plus endommagées a été réalisée. Ainsi, en 2025, quatorze ouvrages de différentes tailles ont fait l'objet de travaux allant parfois jusqu'à la reconstruction complète de la passerelle. C'est notamment le cas sur l'itinéraire du GR78, avec des travaux sur deux passerelles à l'Hôpital Saint-Blaise, ou bien sur le GR654, avec des travaux sur des passerelles sur la commune de Sault-de-Navaïles.



Pose de la nouvelle passerelle sur l'itinéraire du GR78, à l'Hôpital-Saint-Blaise

Pour compléter ce programme autour des passerelles, quatre autres ouvrages feront l'objet de travaux en 2026.

GR®653 – Volver al Camino, programme de redynamisation de la Voie d'Arles

Aux côtés de huit partenaires, le Conseil départemental est partenaire du projet POCTEFA retenu par le comité de programmation en 2025 Volver al Camino. Ce projet porte l'ambition de redonner toute sa place à la Voie d'Arles GR653, l'un des grands itinéraires historiques vers Saint-Jacques-de-Compostelle, et d'en faire une véritable destination transfrontalière. Ce projet, qui va s'étaler entre 2026 et 2029, piloté par l'Agence départementale du tourisme (ADT), permettra au Conseil départemental de travailler sur deux volets de l'itinéraire : la valorisation numérique, avec un système d'alerte destiné aux randonneurs, et les aménagements du chemin. Pour ces derniers, il est notamment prévu en 2026 de rétablir la continuité de la Voie d'Arles en vallée d'Aspe par suite des intempéries de 2024.

Sentier du littoral GR8

Mis en place en 2004, le sentier du littoral s'étend entre les embouchures de l'Adour et de la Bidassoa. À la suite d'effondrements sur la Corniche basque, le sentier reste fermé sur cette portion par arrêté préfectoral. Prenant en compte le retrait ponctuel de la route départementale, les services du Conseil départemental mènent des négociations foncières afin d'établir un tracé du sentier du littoral sur la frange littorale. D'autre part, des sections de sentier érodées ont été remises en état sur la commune de Bidart.

Portail sport nature 64 – Geotrek

Geotrek est un outil métier de gestion des espaces, sites et itinéraires (ESI). Cet outil est mutualisé avec les différents acteurs concernés par les ESI (EPCI, Associations chantiers d'insertion (ACI), comités sportifs, ADT). La formation délivrée par les agents du Conseil départemental, auprès des ACI et des techniciens des EPCI pour l'utilisation de Geotrek, est organisée annuellement selon les besoins.

À ce jour, un EPCI a intégré la donnée (environ 1 200 kilomètres d'itinéraires) de son Plan local de randonnée (PLR) et deux EPCI poursuivent la saisie.

Les interventions réalisées sur les ouvrages de franchissement des itinéraires de randonnée relevant de la gestion départementale ont conduit à l'intégration dans Geotrek des fiches d'analyse, des conventions de gestion ainsi que des rapports d'inspection détaillés concernant ces ouvrages.

Le Conseil départemental poursuit le travail avec le groupement de commande et participe aux différents groupes de travail. Actuellement, un travail est mené sur la création d'une application mobile de gestion. Cette application permettra d'intégrer directement la donnée sur le terrain et faciliterait la saisie pour les gestionnaires. La présentation de la version v1 est prévue au cours de l'année 2026.

Eau / Naïade

Signature d'un contrat pour améliorer la situation de l'eau dans le département

Le 7 novembre 2025, le Conseil départemental a signé un contrat de progrès avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne, dans le cadre du douzième programme d'intervention de l'agence (2025-2030). Celui-ci vise à renforcer la gestion durable de l'eau et la préservation des milieux aquatiques sur le territoire départemental. Il s'appuie sur le programme Naïade, qui accompagne les collectivités locales dans la gestion de l'assainissement, la lutte contre les pollutions diffuses et la restauration des milieux naturels.

Le contrat prévoit des actions concrètes comme le suivi technique des systèmes d'assainissement (collectifs et non collectifs), la réhabilitation des installations défectueuses, la sensibilisation des élus et des habitants à la qualité de l'eau, et la production de données environnementales utiles à la décision publique.

Le Conseil départemental mobilise également ses Laboratoires des Pyrénées et des Landes pour réaliser des analyses et fournir des livrables techniques aux communes partenaires. Ce contrat s'inscrit dans une logique de transition écologique, en lien avec les enjeux climatiques, la biodiversité et la résilience des territoires.





Mise en ligne des données sur l'état des nappes phréatiques

La fréquence des sécheresses oblige à garder une attention particulière aux réserves en eau du territoire. Depuis vingt ans, aux côtés d'autres acteurs, le Conseil départemental réalise un suivi en quantité et en qualité de l'eau contenue dans les nappes phréatiques des gaves de Pau et d'Oloron, mais également dans les cours d'eau. Ces données, obtenues en continu grâce désormais à des capteurs et des systèmes de transmission 3 et 4G, permettent de renseigner les sites internet disponibles en ligne pour le grand public. Ces données sont également précieuses pour permettre aux pouvoirs publics de prendre les mesures adaptées d'alerte, de vigilance, voire de restriction.

Étude des besoins et des ressources en eau à horizon 2050 dans le Béarn

Dans l'esprit collectif, le territoire du Béarn est perçu comme un territoire où l'eau est omniprésente, une eau abondante et le plus souvent de bonne qualité. En y regardant de plus près, ici comme ailleurs, la ressource diminue. Un seul exemple : en trente ans, le Gave de Pau a perdu 16 % de débit en moyenne (et jusqu'à 24 % en été).

L'été 2022 aura marqué les esprits avec une sécheresse tout à fait exceptionnelle qui a conduit le Pays de Béarn à lancer une étude ambitieuse, Prospective'Eau, pour comprendre les vulnérabilités du territoire, mesurer les évolutions possibles à l'horizon 2050 et construire collectivement des solutions concrètes pour pallier la raréfaction de la ressource en eau. Le Conseil départemental a apporté toute son ingénierie pour conduire cette opération durant ces trois années.

<https://info-secheresse.fr/>



Patrimoine culturel

Le Conseil départemental a poursuivi en 2025 ses missions de valorisation culturelle, éducative et touristique du patrimoine départemental tout en accompagnant les actions menées par ses partenaires, collectivités ou associations.

Au **château de Montaner**, l'aboutissement de la procédure de concession de service public a permis de confier l'exploitation de ce site à un nouveau concessionnaire dès le 1er janvier 2025, pour une durée de huit ans. La première année d'exploitation par le délégataire a été une année de transition lui permettant en parallèle de préparer son parcours médiéval, dont l'ouverture est prévue pour 2026. Le projet vise à passer de la simple visite du donjon à celle d'un ensemble patrimonial préservé et animé tout au long de la saison touristique. Le Conseil départemental a confié un mandat à la Société publique locale (SPL) des Pyrénées pour travailler, en étroite collaboration avec les services de l'État, à un projet de bâtiment d'accueil intégré au site et d'équipements légers de loisirs afin d'offrir davantage de services aux touristes sur le site. La Communauté de communes Adour Madiran a, de son côté, intégré ce projet dans une modification de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), prouvant ainsi sa forte implication aux côtés du Conseil départemental et du délégataire pour développer l'attractivité touristique de ce site emblématique.



L'étroit partenariat avec la Communauté de communes des Luys en Béarn pour la valorisation du **château de Morlanne** a été poursuivi. Dans le cadre de sa mission de conservation patrimoniale, le Conseil départemental a réalisé un diagnostic de la toiture qui a montré l'état de vétusté et la fragilité de la charpente. Un important chantier de remplacement de la charpente a été programmé. Le programme d'exposition temporaire s'est poursuivi avec la mise en place d'une exposition lapidaire de la collection Ritter.



Exposition lapidaire « De Pierres et d'Art » au château de Morlanne

<https://www.chateaudemorlanne.fr/>



Les collections départementales font l'objet d'un vaste programme de valorisation. Celui-ci comprend la création de réserves départementales, dont l'achèvement est prévu en 2026, ainsi que le développement d'une base de données numérique destinée à centraliser les inventaires et les recherches en cours. Enfin, deux œuvres emblématiques de la collection départementale ont été installées au Parlement de Navarre, une tapisserie d'Aubusson du XVIII^e siècle, « Verdures », et une tapisserie de Flandres du XVII^e siècle, « Déjeuner dans un jardin ».



Au domaine de Laàs, dont la gestion est confiée à la société « Casteth Laas », le développement des activités s'est poursuivi avec l'agrandissement d'un des cinq hébergements insolites. La mission d'inventaire de la collection Serbat s'est achevée, permettant d'avoir une vision globale des œuvres présentées et conservées dans le musée.

<https://www.chateau-enigmes.com/fr/pyrenees-atlantiques>



À la **commanderie de Lacommande**, le partenariat culturel avec l'association Flâning Béarn et la commune de Lacommande a permis de développer l'offre de visite et d'augmenter la participation des publics aux différentes activités mises en place tout au long de l'année. Une réflexion sur l'évolution du mode de gestion de la commanderie et de son gîte a conduit au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt qui devrait permettre de sécuriser sur le long terme la gestion de ces équipements.

<https://www.commanderie-lacommande.fr/>



Le **dispositif Mélusine**, initié en 2021 et poursuivi en 2023, a fait l'objet d'une valorisation accrue avec la mise en place d'une exposition itinérante. La Fondation du patrimoine, partenaire privilégié, apporte un soutien technique pour la réalisation de ces projets. Le Conseil départemental a poursuivi ses aides techniques et financières en faveur de la valorisation du patrimoine culturel à destination des associations et des villes et pays d'art et d'histoire.

<https://le64.fr/melusine>



Centre départemental d'éducation au patrimoine Ospitalea

En 2025, le Centre départemental d'éducation au patrimoine Ospitalea a retrouvé une pleine dynamique après la phase de travaux menée l'année précédente. Inscrite aux monuments historiques et solidement enracinée dans son territoire, la commanderie du XVII^e siècle a de nouveau accueilli le public dans des conditions optimales. Ce cadre patrimonial d'exception, intimement lié à l'histoire locale, constitue plus que jamais un lieu privilégié pour la transmission des savoirs et la diffusion de la recherche scientifique.

Grâce à la mobilisation de l'équipe d'Ospitalea, l'accueil des scolaires en séjour patrimoine s'est poursuivi avec une fréquentation soutenue. Les établissements du territoire ont une nouvelle fois témoigné de leur fidélité, confirmant la place d'Ospitalea comme acteur incontournable de l'éducation patrimoniale et comme relais essentiel entre les jeunes publics et les travaux de recherche consacrés au patrimoine local.



L'année 2025 a également été marquée par une programmation culturelle ambitieuse, construite en lien étroit avec les réseaux patrimoniaux, muséaux et universitaires de proximité. Dès le mois de mars, Ospitalea a présenté *Saltus Vasconum – Le Pays basque à l'époque romaine*, une exposition majeure retraçant plus de six siècles d'histoire antique. Conçue avec un large collège de chercheurs et enrichie de prêts exceptionnels, cette exposition a permis au public d'accéder à des connaissances scientifiques de pointe, tout en mettant en lumière les avancées récentes de la recherche archéologique.





Vidéo à voir sur le rapport d'activités en ligne

<https://rapportactivites.le64.fr>

À l'automne, le centre a accueilli Mélusine, notre petit patrimoine, exposition consacrée à la valorisation du bâti rural — lavoirs, moulins, fours à chaux, stèles discoïdales, chapelles ou fontaines — à travers les projets soutenus par le Conseil départemental au sein du dispositif « Mélusine ». En révélant la richesse patrimoniale de proximité et les démarches de sauvegarde menées par les communes et les habitants, cette exposition a rencontré un vif succès auprès du public familial et local, consolidant encore la place d'Ospitalea dans la vie culturelle.

Un temps fort de l'année a été le projet « Mélusine des collégiens », mené avec les élèves de cinquième du collège Jean Pujo de Saint-Étienne-de-Baïgorry. De septembre à novembre, ils ont réalisé une véritable enquête de terrain pour recenser et valoriser le petit patrimoine autour de leur établissement. Accompagnés par leurs enseignants et un médiateur d'Ospitalea, ils ont documenté inscriptions, stèles, fours à chaux et croix, avant de présenter leurs travaux lors d'une restitution publique le 25 novembre. Ce projet a renforcé la sensibilisation des jeunes au patrimoine de proximité et illustré la capacité d'Ospitalea à fédérer, sur le terrain, éducation, recherche et participation citoyenne.

<https://ospitalea.fr/>



1 500 scolaires

accueillis du primaire au lycée

Près de

7 000 visiteurs

Deux expositions temporaires :

**Saltus Vasconum
et Mélusine**

Un grand projet éducatif partenarial :

**Mélusine des collégiens
Collège Jean Pujo à
St-Étienne-de-Baïgorry**

Archives départementales

Enrichissement et diversification des fonds

Les Archives départementales ont maintenu leur politique de collecte des archives publiques. Collectivités et administrations ont été accompagnées et conseillées pour la conservation, la gestion et la communication de leurs archives, par exemple la commune d'Orthez. Ce travail de terrain a permis le versement de fonds importants, principalement sur le site de Bayonne (par exemple le tribunal judiciaire, la direction des finances publiques, etc.), tandis que s'est poursuivi le travail sur le fonds de la Mission Pêche et ports 53 mètres linéaires (ml).

En complément à ces archives publiques, le service a poursuivi sa politique dynamique de collecte d'archives privées, non seulement par achat, par exemple des archives de l'usine Rozan ou une lettre de Maurice Ravel, mais aussi par don ou dépôt. Il faut mentionner en particulier le don par la Croix-Rouge des archives du Nid-Marin d'Hendaye (54 ml), les dépôts des archives de l'association Lauburu ou de l'union locale de la CGT de Nay, ainsi que le don des archives de l'entreprise de bérêts Beighau, à Oloron-Sainte-Marie.

Pérennité de la mémoire du département

Le service a achevé le traitement de deux ensembles prestigieux et emblématiques du département, le Trésor des chartes de Pau, les fonds des Cours et juridictions d'Ancien Régime (dont le fonds du Parlement de Navarre, ce dernier en attente de traitement matériel depuis 1936, travail commencé en 2017). Le traitement des fonds du cadastre (cadastres du XIXe siècle et du XXe siècle) a été poursuivi, dans la perspective d'un transfert partiel à Bayonne ; les plans par masse de culture de grand format (tout début du XIXe siècle) ont été restaurés et numérisés.

Les Archives départementales œuvrent également à la préservation du patrimoine numérique : un travail de fond a été mené pour l'archivage des données de l'Aide sociale à l'enfance, soutenu par une subvention ANET ; des ateliers ont été proposés aux services du Conseil départemental dans le cadre du « Digital Cleaning Day ».

Accès et découverte des archives

2025 a vu le maintien du nombre des usagers. Cet accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives et personnelles s'est aussi traduit par le traitement de près de 2 800 demandes de recherche par correspondance (+ 20 %).

Le service éducatif a permis à près de 1 500 élèves de découvrir les Archives et l'histoire du territoire, tandis que près de 1 900 autres personnes ont bénéficié des offres culturelles.

À Bayonne, l'exposition « Perspectives », réalisée à partir des photographies d'André Grimard données par la famille Palangié en 2023, a touché un public nombreux.



Exposition Perspectives. Photos d'A. Grimard au pôle d'archives de Bayonne

Partenariats

La collaboration avec les acteurs culturels du territoire a été poursuivie. Les Archives ont continué à ancrer leurs actions dans une dimension transfrontalière. La septième journée professionnelle transfrontalière organisée avec les Archives royales et générales de Navarre s'est tenue à Bayonne.

L'expertise du service, notamment en termes de pédagogie mémorielle, a continué d'en faire un partenaire du projet de mémorial du camp de Gurs et du programme POCTEFA MITHIC (Mémoires démocratiques et identités transfrontalières pour une histoire commune).



Des chiffres qui traduisent la vitalité du service

Près de
**6 400 mètres linéaires
et 895 giga-octets**

de documents publics devenus inutiles ont pu être éliminés dans l'ensemble des services publics et collectivités, après le visa réglementaire

Plus de
28 000 mètres linéaires

de documents sont conservés sur les deux sites

Près de
200 mètres linéaires

d'archives publiques et privées ont été collectés

**237 monographies
et 169 périodiques**

ont enrichi les bibliothèques des Archives départementales, à Pau et à Bayonne

Près de
150 mètres linéaires

de documents ont été classés et/ou pourvus d'inventaires

Près de
300 mètres linéaires

dépoüssiérés

Plus de
450 mètres linéaires

ont été conditionnés

4 839 notices

du catalogue de celle-ci ont été modifiées

1 117 chercheurs

ont fréquenté les salles de recherche de Pau et de Bayonne

2 765 recherches

par correspondance ont été traitées

1 489 élèves

ont participé à un atelier du service éducatif sur l'année scolaire 2024-2025

Environ
1 900 000 visiteurs

ont consulté le site internet des Archives



Vie associative et lien social

Économie sociale et solidaire

Le Conseil départemental a poursuivi le travail engagé sur l'analyse et la structuration des modèles socio-économiques associatifs via le soutien aux réseaux d'accompagnement (formations dédiées) et des démarches internes de sensibilisation et d'outillage.

Son positionnement multiforme et original sur la thématique de l'innovation sociale (financement et ingénierie) a par ailleurs été mis en avant lors du Forum mondial de l'Économie sociale et solidaire (GSEF), organisé pour la première fois en France, à Bordeaux, du 29 au 31 octobre 2025. Ce forum a réuni plus de 4 000 participants et le Conseil départemental est intervenu pour valoriser son action lors d'une table ronde dédiée à la thématique de la coopération territoriale comme levier essentiel de renforcement de l'innovation sociale.



Intervention du Conseil départemental au Forum mondial de l'Économie sociale et solidaire (GSEF)

Aide financière aux associations sportives et culturelles

Clubs sportifs amateurs

641 411 € ont été attribués à 361 clubs au titre du dispositif « clubs amateurs », représentant 50 équipes évoluant à un niveau national et près de 45 078 jeunes de moins de 18 ans.

Comités sportifs départementaux dont les fédérations sportives scolaires (UNSS, USEP)

467 300 € d'aides ont été versés à 32 comités, tous signataires d'une convention de partenariat pour l'olympiade 2021/2024. Ces comités salarient 55 conseillers et agents de développement, acteurs du Réseau Sport 64.



62 comités

sportifs départementaux

33 manifestations

sportives pour 19 050 € de subvention



Spectacle vivant, arts visuels, musiques actuelles et cinéma

Dans le cadre du schéma Culture, Art et Territoires (schéma C. A. T.) voté en 2023, le Conseil départemental a poursuivi en 2025 l'accompagnement des filières professionnelles du spectacle vivant, des arts visuels, des musiques actuelles et du cinéma :

- accompagnement des opérateurs ajusté au regard des nouveaux critères d'intervention et du budget dédié ;
- renforcement des instances de dialogue pour penser un accompagnement collectif du secteur : coordination d'un réseau des DAC (directeurs des affaires culturelles des communes et intercommunalités), concertation entre les différents échelons institutionnels pour coordonner l'accompagnement des partenaires ;
- coopérations initiées pour continuer à structurer l'aménagement culturel du territoire : deux résidences de création et de transmission en établissement d'enseignement artistique dans les domaines du cirque et de la musique, cinq conventions de coopération avec des communes fixant des axes de travail complémentaires entre action publique locale et départementale ;
- mise en œuvre d'actions au croisement des politiques culturelles, sociales et éducatives de la collectivité au bénéfice de ses publics prioritaires : liens renforcés entre soutien à la création contemporaine et dispositifs d'éducation artistique et culturelle (Grandir avec la culture, Collège au cinéma, Culture Seniors, À l'Ehpad comme au cinéma, Smart Nomade), actions culturelles menées conjointement avec la Direction de l'Éducation et les Services départementaux des solidarités et de l'insertion (SDSEI).

En complément de ce travail d'ingénierie, le Conseil départemental a soutenu financièrement en 2025 les opérateurs suivants au titre de leur fonctionnement :

- treize structures d'arts vivants, dont sept labellisées ou conventionnées par l'État ;
- deux orchestres symphoniques ;
- cinq communes (coopération culturelle et territoriale) ;
- 37 compagnies professionnelles ; huit d'entre elles ont également obtenu une aide complémentaire au titre de leur création ;
- quatorze festivals de spectacle vivant ;
- huit structures d'arts visuels ;
- six structures de cinéma ;
- quatre festivals de cinéma.



Enseignements et pratiques artistiques

Les enseignements artistiques en écoles de musique, danse, théâtre, cirque ainsi que les pratiques en amateur sont soutenus par le Conseil départemental via son Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques.

Le schéma est un document-cadre qui vise à établir une plus grande équité territoriale en matière d'offre d'enseignement artistique. Il soutient ainsi la participation des structures publiques et associatives à la vie culturelle du territoire, dans un souci d'accessibilité pour tous aux pratiques artistiques.

En 2025, le Conseil départemental a subventionné et accompagné les projets de :

- 33 établissements d'enseignement artistique associatifs et publics, dont les deux conservatoires de Pau Béarn Pyrénées et du Pays basque ;
- six associations qui sont têtes de réseau dans le domaine des musiques, danses et costumes traditionnels, du bertsularisme et des batteries-fanfares ;
- 30 associations dans le cadre du Fonds départemental d'initiatives culturelles (FDIC) pour soutenir 32 projets. Ce dispositif soutient les initiatives en milieu rural dont une grande partie relève de la pratique amateur : festivals de musique (classique, actuelle), festivals d'arts visuels (photographie, land art et sculpture), festival d'arts de la rue, festivals de cinéma, festivals pluridisciplinaires ;
- 35 associations dans le cadre des manifestations traditionnelles pour soutenir des fêtes calendaires (carnavals, feux de la Saint-Jean, Olentzero), des spectacles traditionnels (libertimendua, cavalcade, pastorale), des rencontres d'instruments traditionnels basques et occitans, des créations et expositions de costumes. La grande majorité des projets soutiennent l'usage de la langue basque ou de l'occitan béarnais et gascon.



Plus de
10 900 jeunes et adultes
inscrits dans des établissements
d'enseignement artistiques

Environ
300 professeurs

7 000 adhérents et bénévoles
dans les associations
de pratiques amateurs

Éducation artistique et culturelle

À partir des besoins identifiés dans le cadre des projets sociaux de territoire (PST) portés par les équipes des SDSEI, les deux parcours expérimentaux initiés en 2024 entre les services, les opérateurs culturels du territoire et les usagers ont été reconduits en 2025 :

- un parcours culturel pluridisciplinaire pour les jeunes confiés à l'aide social à l'enfance ;
- un parcours intergénérationnel de découverte et de pratique cinématographique à destination des usagers du SDSEI de Bayonne, projet soutenu par le dispositif national Passeurs d'images.

Aide au développement de la lecture publique

La Mission Lecture publique élargit son partenariat et ses actions transversales avec les services internes

En 2024, le Conseil départemental avait signé trois nouvelles conventions avec des réseaux ou associations médico-sociales.

Répondre aux nouveaux usages des citoyens en bibliothèque fait partie des enjeux prioritaires du Schéma départemental de lecture publique adopté en 2023. La bibliothèque départementale poursuit et développe des partenariats qui accompagnent les publics prioritaires du Conseil départemental.

Aussi, deux nouvelles conventions ont été signées en 2025 :

- ADAPEI 64 (Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales) ;
- UDAF 64 (Union départementale des associations familiales).

Le partenariat concerne également les services internes de la collectivité. En octobre 2025, la Mission Agriculture et alimentation du Conseil départemental initie pour la première fois l'évènement « Octobre à table » après l'expérimentation « le Mois du goût ». Cette opération propose un ensemble de conférenciers aux bibliothèques souhaitant accueillir un intervenant autour du thème « l'alimentation comme déterminant de santé ». Au total, 22 bibliothèques participeront à l'édition 2025 et 235 personnes ont été sensibilisées à la santé par l'alimentation.



La Mission Lecture publique s'inscrit dans un nouveau rendez-vous interprofessionnel

Biblio64 a poursuivi ses actions : journées interprofessionnelles Scène locale et Des bébés et des livres, Printemps des poètes, Mois du son, Octobre à table et Mois du doc.

En octobre 2025, une nouvelle journée interprofessionnelle s'est tenue afin de proposer aux professionnels du livre, de l'enseignement, de la médiation culturelle et aux bibliothécaires les clés pour aborder un champ littéraire spécifique. Pour l'année 2025, le thème choisi était la romance et les relations affectives et sexuelles des adolescents. Cette journée a été coorganisée avec l'Agence du livre, du cinéma et de l'audiovisuel Nouvelle-Aquitaine et a réuni plus de 130 personnes : professeurs documentalistes, libraires, bibliothécaires, étudiants, etc.



Cette initiative met en avant l'engagement de la bibliothèque départementale, Biblio64, pour la diffusion de la lecture, l'animation professionnelle du réseau départemental de bibliothèques et l'accompagnement des pratiques de médiation littéraire.

L'évolution des visiteurs traduit une tendance commune à l'ensemble du territoire : le désir de destination reste fort, mais les comportements de séjour évoluent dans un contexte économique contraint. Les visiteurs privilégient davantage la proximité, les courts séjours et les pratiques à la journée, au détriment de séjours plus longs. La réduction des durées de séjour, observée aussi bien en Béarn qu'en Pays basque, constitue l'un des marqueurs forts de l'année 2025.

La fréquentation est également marquée par une sensibilité accrue aux conditions climatiques, avec des replis observés sur certaines périodes clés, notamment en fin d'été et sur la fin d'année.

Enfin, la clientèle espagnole confirme son rôle structurant à l'échelle départementale, contribuant significativement à la fréquentation, en particulier hors saison. Une stratégie payante portée par l'ADT 64 en collaboration avec les offices de tourisme permet de mieux répartir les flux dans le temps et dans l'espace et garantir un certain niveau d'activité tout au long de l'année.

En collaboration avec l'ADT 64, le Conseil départemental a poursuivi et accentué, pour la cinquième année consécutive, l'opération de sensibilisation aux bons gestes en montagne « Réussir ma rando 64 », à travers notamment une communication engageante grand public et une cinquantaine de journées de sensibilisation avec la présence d'accompagnateurs en montagne sur les principaux départs de randonnées. L'accent a été mis sur la cohabitation des différentes activités, pastoralisme et tourisme notamment.

Moteurs économiques territoriaux

Promotion et développement touristique

Cette politique publique est déléguée à l'Agence départementale du tourisme Béarn – Pays basque dans le cadre du schéma départemental 2022-2027, construit pour un tourisme compétitif, responsable et source d'innovations.



28,6 millions
de visiteurs (+2 %)

21 millions
d'excursionnistes (+4 %)

7,6 millions
de touristes (-3 %)



Par ailleurs, une campagne de communication valorisant les stations de ski départementales a été mise en place sur l'hiver 2025-2026 en collaboration avec l'ADT 64. La station d'Artouste a rejoint le collectif composé des offices de tourisme concernés et de l'EPSA. Dans la poursuite de celle engagée la saison précédente, elle place l'humain au cœur du message afin d'accentuer le positionnement famille de Gourette et de La Pierre Saint-Martin.



<https://www.tourisme64.com/>



Attractivité et développement touristique de la montagne

Le Conseil départemental, avec ses équipements de Gourette, de La Pierre Saint-Martin et de la Rhune, contribue à l'attractivité des territoires. Ces sites génèrent des retombées sociales et économiques importantes, participant ainsi au maintien d'une montagne vivante.

Plan montagne

Le partenariat constitué par l'État, la Région et le Conseil départemental autour des enjeux de maintien des activités pour pérenniser une montagne vivante et attractive perdure depuis 2017. Cette dynamique a poursuivi l'accompagnement des territoires en 2025 sur le renforcement de l'attractivité touristique (hébergements, activités...), la transition de la montagne, la sécurisation des saisonniers, mais aussi le soutien aux actions auprès des jeunes avec les associations périscolaires départementales.

Le Plan montagne 64-2 participe aux instances transversales de massif (comité de massif, Agence des Pyrénées), représentant le département et valorisant ses spécificités.

De même, il participe aux Groupes d'action locale (GAL), gestionnaires des fonds européens pour la montagne, contribue aux réflexions menées sur la montagne béarnaise dans le cadre du Plan Avenir Montagne Ingénierie ainsi qu'à celles autour de la création du parc naturel régional, en collaborant au sein du syndicat mixte de préfiguration autour de l'élaboration de la charte, travail mené en 2025.

L'un des axes forts du Plan montagne 64-2 réside dans la mobilisation autour du pastoralisme et du multi-usage avec, en 2025, une étroite

collaboration avec la profession autour de la sensibilisation sur les chiens de protection dans le cadre du dispositif Réussir ma rando. Fort de la nécessité de poursuivre les actions pédagogiques à une échelle plus large, un travail collectif au sein de plusieurs services (sport, agriculture, transfrontalier, tourisme et montagne) s'est concrétisé par la rédaction d'un projet POCTEFA (dont l'issue sera connue en 2026). Ce projet Pyr-Ando porte sur le maintien des usages pastoraux en estive afin de garantir l'ouverture des milieux et de sécuriser la pratique des sports de nature à l'échelle transfrontalière avec l'Aragon.

Sport de Haut niveau

Grands événements sportifs

En 2025, le Conseil départemental a soutenu l'organisation de 18 événements sportifs de dimension nationale ou internationale pour un montant de 44 400 €, illustrant le dynamisme et la richesse du sport sur le territoire.

Aide à l'intégration du Prytanée / Réseau Sport 64

Le Prytanée sportif / Réseau Sport 64 assure une mission éducative auprès de 75 jeunes sportifs âgés de 14 à 20 ans, résidant au Centre départemental Nelson Paillou.

Pour favoriser l'accessibilité aux services apportés par le Prytanée sportif, le Conseil départemental accorde une aide financière aux familles disposant de faibles ressources ; en 2025, cette aide a concerné 19 familles pour un montant global de 13 300 €.

Soutien au Prytanée sportif Pays basque

Le Conseil départemental soutient l'association Prytanée sportif Pays basque afin d'accompagner 42 jeunes talents sportifs durant l'année scolaire 2025-2026. L'objectif est de garantir des conditions d'hébergement, de suivi scolaire et de suivi médical adaptées. Une subvention départementale de 30 000 € est attribuée pour assurer la mise en œuvre de cet encadrement structurant.



18 événements sportifs

de dimension nationale ou internationale, soutenus à hauteur de 44 400 € par le Conseil départemental

75 jeunes sportifs

entre 14 et 20 ans accueillis au Prytanée sportif / Réseau Sport 64

19 familles

bénéficiaires de l'aide à l'intégration du Prytanée pour un montant 13 300 €

42 jeunes

talents sportifs accompagnés par le Prytanée sportif Pays basque

30 000 €

de subvention versée au Prytanée Pays basque

Filière pêche maritime

La modernisation du port de Saint-Jean-de-Luz Ciboure se poursuit

L'année 2025 a vu la réalisation d'un chantier majeur du Conseil départemental : la rénovation de la zone technique de Socoa. L'ensemble des trois bâtiments a été entièrement rénové et les espaces extérieurs refaits, avec notamment une nouvelle aire de carénage à haute performance environnementale et à la capacité augmentée, puisqu'elle est calibrée pour accueillir les quelque 800 bateaux du bassin de navigation de la baie et de la Nivelle.



Afin de maintenir la capacité d'accueil du port, plusieurs améliorations des équipements et de l'outillage ont été réalisées : chemisage des pieux des pontons lourds D et E utilisés par les plus gros bateaux du port, réparation de la passerelle d'accès au ponton passagers, remise en état de l'élévateur à bateaux de Socoa, et surtout démarrage du gros chantier de remplacement de la grande machine à glace. Ce dernier se poursuit sur l'année 2026, avec une livraison prévue au mois de juin.



Le port dispose d'un patrimoine immobilier conséquent. Le bâtiment de la criée, notamment, nécessite des travaux d'entretien permanents. Pour cette année : reprise des caniveaux, reprise de maçonnerie dans le couloir central, changement de plusieurs portes. La salle de réunion a également été refaite. Une étude pour l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment a été lancée et a mis en avant la nécessité de programmer à court terme le remplacement des centrales frigorifiques. Afin de centraliser les différents enjeux relatifs à ce bâtiment stratégique pour le port, une mission de programmation a été confiée à la SPL des Pyrénées-Atlantiques.

Enfin, la phase d'étude préalable et d'autorisation administrative du futur dragage du port a été lancée. L'opération sera réalisée en 2027.

Gestion des infrastructures et des domaines portuaires

Entretien des ouvrages portuaires par l'Atelier maritime

L'année 2025 a été marquée par la réalisation d'un chantier particulièrement spectaculaire de réparation de la digue de Sainte-Barbe, mené par l'Atelier maritime, avec un approvisionnement par hélicoptère compte tenu de l'inaccessibilité du site.



Concernant la saison 2025 du mouillage des blocs, quinze blocs ont été déposés à l'arrière des digues, du fait notamment des conditions météo marines défavorables. Par ailleurs, un nouveau marché de fourniture de béton a été signé, permettant de diminuer l'impact environnemental de l'opération par le recours à un béton bas carbone.

Valorisation du port mixte d'Hendaye

À Hendaye, l'année 2025 a constitué la première année de mise en œuvre de l'opération pluriannuelle de dragage, avec le dragage du plan d'eau de plaisance. Ce chantier, réalisé par le Département de la Charente-Maritime, a nécessité une logistique importante pour le déplacement des bateaux. Les quantités projetées ont été intégralement retirées, redonnant au port une capacité d'exploitation en adéquation avec les besoins des usagers. Un suivi environnemental rigoureux accompagne ces travaux, tant sur la qualité des sédiments prélevés que sur les caractéristiques biosédimentaires de la zone de clapage, située au large, où les sédiments sont remis à l'eau.



Par ailleurs, le Conseil départemental et la Ville d'Hendaye se sont associés pour élaborer une stratégie de développement durable du port. Ce travail est conduit en quatre étapes : un état des lieux accordant une large place à la concertation, un benchmark sur plusieurs ports présentant des enjeux comparables, l'élaboration de la stratégie et la construction d'un plan d'actions. Cette étude, engagée en 2025, se poursuit en 2026 avec un rendu prévu en fin d'année.



Dragage du plan d'eau de plaisance au port d'Hendaye

Agriculture, forêt, aménagement foncier et agro-alimentaire

Feuille de route TerrAldea

Convaincu du rôle essentiel joué par l'agriculture en matière d'aménagement équilibré du territoire et de confortement de l'économie rurale, le Conseil départemental contribue de très longue date à l'accompagnement de son évolution. Gage d'une souveraineté alimentaire vers laquelle il est nécessaire de tendre, le développement de l'agriculture du territoire s'appréhende également à travers la prise en compte des enjeux environnementaux et de valorisation paysagère, au cœur de la stratégie territoriale bas carbone adoptée le 21 septembre 2023.

Aussi, durant l'année 2025, s'est poursuivi le déploiement de la nouvelle feuille de route TerrAldéa, bâtie autour de quatre défis, intégrant les sujets transverses de l'innovation et de la prospective :

- les territoires et l'économie agricole ;
- un nouvel engagement social et sociétal ;
- une souveraineté alimentaire au service d'une santé propice ;
- l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques.

Aides aux jeunes agriculteurs (AJA)

Le Conseil départemental a souhaité remettre en place un dispositif d'aides aux jeunes agriculteurs en complément du dispositif d'aide de l'État « Dotation aux jeunes agriculteurs » (DJA). Ce soutien financier, d'un montant total de 996 000 €, a permis à 147 jeunes installés de consolider une trésorerie souvent fragilisée par la phase de lancement de l'entreprise.

Soutien au sanitaire

Le Conseil départemental soutient l'action du Groupement de défense sanitaire (GDS 64), la gestion sanitaire étant considérée comme un préalable indispensable au développement agricole dans les filières animales. Sur un principe mutualiste, le GDS 64 rassemble la quasi totalité des éleveurs professionnels. En 2025, il a bénéficié de 525 000 € pour conduire des démarches collectives de prévention des risques sanitaires et indemniser des élevages touchés par d'éventuelles maladies. Le Conseil départemental a également financé les groupements sanitaires apicole et aquacole à hauteur de 25 000 €.



525 000 €
d'aides versées au
Groupe de défense
sanitaire (GDS64)

25 000 €
pour les
Groupements
sanitaires apicole
et aquacole



996 000 €
d'aide pour
147 jeunes
agriculteurs

Valorisation des productions de qualité

Afin de valoriser les productions locales de qualité, le Conseil départemental conduit une politique destinée à maintenir les outils économiques par un soutien aux associations de producteurs contribuant aux dispositifs de productions durables et favorables à la commercialisation en circuits de proximité, à hauteur de 163 000 €, ainsi qu'au développement des outils de transformation et de commercialisation à la ferme : 55 dossiers pour 172 600 €.



172 600 €

d'aide à la valorisation des productions de qualité, pour

55 dossiers

Manger Bio & Local 64

Le projet alimentaire territorial (PAT) Manger Bio & Local 64 met en relation la production agricole locale avec les collèges, les Ehpad, les structures pour adultes handicapés, les communes pour leurs écoles, les crèches, les collèges privés sous contrat et les foyers de protection de l'enfance. Après la labellisation du PAT au niveau deux en novembre 2024, l'année 2025 a marqué le lancement de la mise en œuvre du nouveau programme d'actions, avec le déploiement de deux nouveaux axes de travail, au-delà de la restauration collective : alimentation solidaire et santé, et alimentation et climat.

- 167 établissements accompagnés
- 33 700 convives
- 118 fournisseurs engagés
- 7 Millions de repas servis /an

Des actions sont construites en transversalité avec plusieurs politiques publiques portées par le Conseil départemental. C'est le cas de la lecture publique, avec le lancement de l'opération « Octobre à table », qui a permis à 235 personnes d'être sensibilisées à l'alimentation santé tout au long de la vie par des interventions en bibliothèques de proximité. C'est également le cas de la politique des solidarités humaines, avec la création d'un parcours santé par l'alimentation avec le SDSEI Pays basque Intérieur et la maison de santé pluridisciplinaire d'Amikuze. 25 personnes en situation de précarité alimentaire, des patients atteints de pathologies liées à l'alimentation, ainsi que des publics cibles des structures partenaires, orientés par les professionnels de santé, la Mission locale, le groupe d'entraide mutuelle et le SDSEI, ont été sensibilisés dans le cadre de ces parcours.

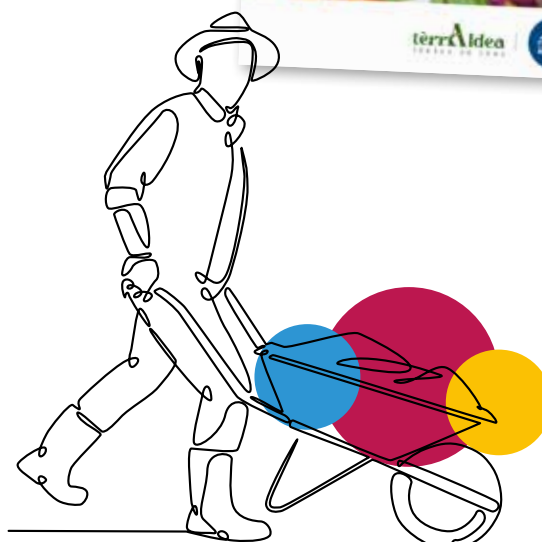


Enfin, concernant les actions alimentation climat, le Conseil départemental, par l'intermédiaire du restaurant administratif, a relevé le défi locavore et bas carbone et a proposé un repas de fête composé exclusivement de produits issus d'un rayon de 51 kilomètres autour de l'Hôtel du Département, dont le poids carbone est inférieur à 1,6 kilogramme de CO₂, conformément au niveau fixé par les accords de Paris. Le repas, confectionné par le chef, a fait l'unanimité auprès des convives.



Édition d'un guide foncier

Le Conseil départemental a réalisé un guide foncier, transmis à l'ensemble des communes du territoire. Il présente les dispositifs œuvrant à l'optimisation des usages et à la valorisation des terres agricoles afin d'éclairer et d'accompagner les acteurs publics dans leur implication pour la construction d'une gestion responsable et partagée des terres agricoles sur leur commune.





Pastoralisme

2 100

exploitations pastorales recensées
dans le département

20 %

de l'ensemble des exploitations agricoles
du département

42 %

des exploitations pastorales de l'ensemble
du massif pyrénéen

272 310 €

de soutien consacrés à 15 dossiers
(dont 3 en vallée d'Aspe) d'améliorations
pastorales, notamment à l'avantage des
cabanes, du captage en eau, de la contention,
du gyrobroyage, de la conduite de troupeau
ainsi que de la voirie

99 982 €

en soutien à l'animation pastorale en faveur de
7 dossiers déposés par différents partenaires :
communes, chambre consulaire agricole et
professionnels agricoles

Mécanisation en zone de montagne

Le Conseil départemental, conscient de l'enjeu du maintien de l'activité agricole en montagne et de l'importance des surcoûts pouvant être engendrés par l'acquisition de matériel spécifique à l'entretien de ces espaces, accompagne depuis de nombreuses années financièrement l'achat de ce type de matériel. Dans le cadre du Plan de développement rural de Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental a accompagné, en 2025, 19 demandes d'investissement à hauteur de 58 670 €. Plus de la moitié des demandes concerne l'acquisition de motofaucheuses.

Le projet Phénopasto

Ce projet, porté par le Centre départemental d'élevage ovin (CDEO), associant l'Institut national de recherche pour l'agriculture et l'environnement (INRAE) et l'Idèle (Institut de l'élevage), structure une plateforme de phénotypage destinée à sélectionner l'efficacité et la résilience en races ovines. Selon le niveau d'avancement des recherches, les travaux visent à préparer l'entrée en sélection de nouveaux caractères en corrélation avec les changements climatiques, en étudiant avant tout le parasitisme interne des ovins.

Ce projet constitue une étape importante pour le CDEO, car il doit permettre à la fois de :

- renforcer l'ancrage du CDEO dans les dispositifs de recherche et développement ;
- générer des activités et des ressources supplémentaires complémentaires, profitables au territoire ;
- offrir l'opportunité d'une réorganisation et d'une mise à niveau du centre de collecte de semence.

Le Conseil départemental soutient ce projet financièrement à hauteur de 570 000 €.

L'expérimentation PheroLupus

Cette expérimentation, financée en partie par l'État dans le cadre du dispositif « Territoires d'innovation », et débutée en 2025 dans les Pyrénées, vise à tester une solution de dissuasion olfactive permettant de réduire les attaques de loups sur les troupeaux, tout en conciliant les enjeux de conservation de la biodiversité et la pérennité du pastoralisme.

Le dispositif a été déployé sur 6 000 animaux, auprès de 42 éleveurs, sur un territoire d'environ 220 km² en zones pastorales contiguës aux départements des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, marquées par une forte progression des prédateurs ces dernières années.

PheroLupus a démontré sa capacité à réduire fortement la pression de prédation et se positionne comme une solution respectueuse de la biodiversité, répondant aux attentes des éleveurs et capable de réduire les conflits d'usage.

Cette dynamique à poursuivre sera décisive pour consolider la solution, structurer les partenariats et préparer un déploiement plus vaste à l'échelle nationale, voire européenne.

Immobilier d'entreprise et économie de proximité

Le Conseil départemental a toujours exprimé sa volonté de soutenir le développement économique des territoires en accompagnant, aux côtés des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et conformément à la loi NOTRe, les projets portés par les entreprises, créateurs de valeur et d'emplois.

Depuis 2021, une centaine de projets ont été accompagnés, représentant plus de 17 M€ de subventions attribuées au territoire, dont 8,5 M€ de subventions départementales. L'année 2025 a poursuivi les versements des subventions attribuées en faveur de projets d'immobilier d'entreprise dans les années antérieures (dispositif suspendu en 2024).

Innovation, ingénierie, recherche et transitions

Depuis 2019, le Département est reconnu « Territoires d'innovation », puisque son programme « Innopy – Ambition Pyrénées », coconstruit avec les Hautes-Pyrénées, a été sélectionné par l'État pour identifier, voire accélérer, sur l'espace pyrénéen, des solutions innovantes et durables encourageant de nouveaux usages ou des pratiques novatrices autour des transitions énergétiques, agroécologiques et numériques.



L'année 2025 a été particulièrement riche pour ce programme. La montée en puissance de la démarche a été rendue possible par de nouvelles opportunités de développement et une mobilisation croissante de l'écosystème et des acteurs du territoire, favorisant l'émergence de partenariats locaux.

Dans le cadre du dispositif, deux modes d'accompagnement sont possibles : en subvention ou en investissement.

En subvention

Plusieurs actions sont venues conforter les initiatives initialement inscrites et, pour 2025, l'accent a été mis sur le soutien aux innovations locales en lien avec le monde agricole.

Ainsi, PheroLupus, porté par M2i Développement à Lacq, a été accompagné pour le déploiement, dès la saison d'estive, de colliers à base de phéromones permettant d'éloigner les prédateurs des troupeaux par dissuasion olfactive. Expérimenté sur un périmètre de 220 km², entre Ouzom (64) et Soulor (65), auprès de 42 éleveurs et près de 6 000 bêtes équipées, ce dispositif présente des résultats très favorables, avec une baisse significative du nombre de pertes liées aux attaques.

Concernant les cultures, le procédé Agrowatt de chaleur durable, développé par Biotanah et installé au sein d'Hélioparc à Pau, a permis de soutenir le déploiement d'un pilote de boucle énergétique vertueuse. En transformant une chaudière conventionnelle grâce à un brûleur de pellets biosourcés issus des productions agricoles locales, un premier pilote a été mis en œuvre sur la commune de Tostat (65) pour la réfection d'une école.

L'année 2025 a également marqué l'aboutissement de certaines actions financées, comme Puxka, initiée par Traile à Anglet, qui a développé une alternative naturelle à base de laine de mouton pour le paillage des plantations. Son lancement commercial a été réalisé le 14 octobre 2025 à Biarritz, concrétisant les efforts d'innovation engagés.

En investissement

Le fonds intermédiaire NAEH Innopy s'est déployé, avec douze dossiers en instruction, notamment grâce au concours Tremplin Innopy, dont la première édition a permis de recueillir 31 candidatures. À l'issue des phases de sélection, huit start-ups ont présenté leur projet lors de séances de pitch organisées au mois d'avril à Bayonne. Le lauréat final est Juwin, entreprise innovante née à Bescat, près d'Arudy, aujourd'hui implantée sur la Côte basque. Son dispositif de fontaine et de rince-pieds permettant une distribution frugale de l'eau a été salué par le jury, composé d'élus, du gestionnaire Newfund, de la Banque des Territoires et d'un collègue qualifié d'investisseurs.



Concernant la Fondation Solar Impulse (FSI), l'année 2025 a marqué la clôture du partenariat engagé en 2022 pour permettre le déploiement d'innovations émergentes en leur apportant une accréditation externe qui englobe technologie et viabilité économique. Quelques beaux dossiers ont rejoint la communauté des solutions reconnues par la FSI. L'ambition poursuivie est désormais double : promouvoir les initiatives individuelles en faveur de la labellisation et mettre l'accent sur l'implémentation qui pourrait favoriser l'appropriation, par l'institution départementale, comme par nos partenaires publics ou privés, de procédés techniques novateurs pour améliorer la transition des usages.

Stations d'altitude et train de la Rhune

Le train de la Rhune

Le massif de la Rhune est riche de plusieurs composantes environnementales, patrimoniales, pastorales et touristiques. Ce massif fait l'objet d'une gouvernance instaurée dès 2018 dans le cadre de l'étude de préservation et de valorisation du site afin de sécuriser les divers usages.

Les partenaires, État, Région, communes de Sare, d'Urrugne, d'Ascaïn, de Bera (Navarre), gouvernement de Navarre, Communauté d'agglomération du Pays basque, collaborent au sein d'un projet européen d'une durée de trois ans (2024-2026), La Rhune pour Ensemble, Encuentro, Elgarakin, du programme opérationnel de coopération transfrontalière Espagne-France-Andorre, afin de protéger, préserver et consolider les atouts environnementaux, patrimoniaux et pastoraux de ce territoire. Diverses rencontres techniques et politiques ont permis de dérouler les actions du projet avec, entre autres, la sensibilisation aux bons gestes en montagne, des rencontres pour une meilleure gestion des sentiers, le lancement d'une étude au sommet pour la réalisation d'un cheminement valorisant la découverte du site, ainsi que des toilettes publiques.

Le train, dont la gestion a été confiée depuis 2012 à l'Établissement public des stations d'altitude (EPSA), fait partie des composantes du massif. Le Conseil départemental, afin de pérenniser cet outil en maintenant une offre qualitative, s'est engagé dans sa modernisation avec le remplacement de la voie et l'acquisition d'un locotracteur en 2024. En 2025 a débuté le chantier portant sur l'ouverture des wagons à droite, dans le respect de ce patrimoine centenaire, afin d'améliorer les flux de passagers, chantier qui se terminera en 2026.

L'isolation de la gare d'arrivée a également été réalisée, de même que les études nécessaires au remplacement de la ligne aérienne de contact sur les trois kilomètres.



Ferronneries
nouves en bronze
identiques à
l'existant

Gourette

Le remplacement du poste de secours au pied du télésiège d'Anglas est venu améliorer les conditions de travail des pisteurs.

L'événement de 2025 porte sur l'inauguration de la télécabine de Cotch et du télésiège de Sarrière, qui a concrétisé les travaux de modernisation du domaine skiable entrepris en 2017. Ces équipements réversibles pour un usage hiver-été font l'unanimité auprès des usagers et des socio-professionnels.



L'amélioration de l'attractivité touristique estivale s'est poursuivie avec des travaux sur les pistes VTT, accompagnés de réunions portant sur l'élargissement des activités afin d'enrichir l'offre.

Le Conseil départemental s'est engagé dans la commission de sauvegarde, pilotée par l'État, afin d'envisager les scénarios à venir pour le complexe du Valentin, dont la fermeture du parking impacte l'activité touristique.

La Pierre Saint-Martin

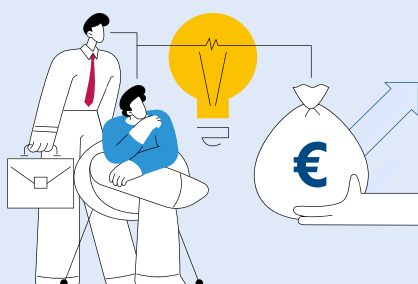
La Maison de la Pierre, édifice regroupant plusieurs services (crèche, poste, office de tourisme, salles hors sac...), a bénéficié d'une mise aux normes électriques afin de répondre aux normes en vigueur et d'assurer la pérennité de cet équipement.

Côté domaine skiable, les travaux 2025 ont porté sur l'amélioration de la production de neige ainsi que des pistes VTT afin de proposer une offre répondant aux attentes de la clientèle.

Le point fort de l'année 2025 est la mobilisation des acteurs transfrontaliers navarrais — communes d'Isaba et d'Urzainqui (Navarre), Junte de Roncal et Nicdo (gestionnaire de la station Larra Belagua) — et français — communes d'Arette et d'Aramits, Syndicat intercommunal à vocation unique de la Verna, EPSA, Agence départementale du tourisme, office de tourisme du Haut Béarn, Conseil départemental, Association des éleveurs transhumants des vallées béarnaises, Association pour la recherche spéléologique internationale à La Pierre Saint-Martin, Géol'Val, Patrimoine du Barétous — dans la rédaction d'un projet POCTEFA, Larra La Pierre Dynaval 360, dont la validation interviendra en 2026, portant sur la création d'une destination touristique durable fondée sur les richesses environnementales, patrimoniales et pastorales de la zone.

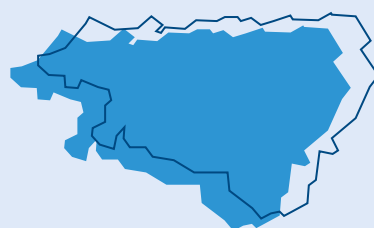
Ce projet contribue à la mise en place d'une dynamique territoriale respectueuse du site, engagée dans le maintien d'activités pérennes au service d'un territoire attractif. Au sein de la collectivité, il a mobilisé une équipe transversale pluridisciplinaire : tourisme, environnement, sport, agriculture et montagne.

Ce qu'il faut retenir...



25,5 M€
de subventions européennes

ont été obtenus pour financer
65 projets impliquant des acteurs
des Pyrénées-Atlantiques



Le Département a renouvelé ses
conventions de coopération avec le

Gipuzkoa
et la
Navarre

pour quatre années supplémentaires

14

passerelles de randonnée

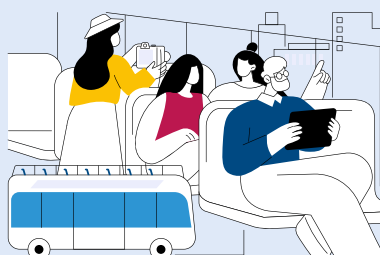
ont fait l'objet de travaux
en 2025



18

événements sportifs

de dimension nationale ou
internationale ont été soutenus



28,6 millions
de visiteurs

ont fréquenté le Béarn et le Pays basque en 2025



Le Conseil départemental a assuré en 2025
sa première année de présidence du

**GECT Pirineos-
Pyrénées**



Le projet alimentaire territorial

Manger Bio & Local 64

accompagne **167 établissements**
et **33 700 convives**



Le Département a accompagné

147

jeunes agriculteurs

avec près de **1 M€ d'aides**



Le pastoralisme représente

2 100

exploitations

soit **20% des exploitations agricoles**
du département



Le Département a soutenu

361

clubs amateurs

pour plus de **641 000 €**



L'opération

« Réussir ma rando 64 »

s'est poursuivie avec une cinquantaine de
journées de sensibilisation en montagne



Les Archives départementales
conservent plus de

28 000

mètres linéaires

de documents

05

Aménagement, déplacements



Voirie départementale

Chiffres clés 2025



Total investissement
26,3 M€



Modernisation
10 M€



Ouvrages d'Art
3 M€



Pérennisation
(renouvellement chaussées)
11,5 M€



Renouvellement
mat roulant
1,8 M€



Total fonctionnement
5,9 M€



315
agents sur les routes
495
agents au total
(y compris bureau
d'étude, personnel
administratif ...)



4 450 km
de linéaire de voirie
160 km
de linéaire de véloroutes



1570
ouvrages
1 825
murs de soutènement



350
engins roulants
800
autres engins et matériels



Dans le cadre de l'entretien des 4 450 km de réseau routier départemental, 315 agents travaillent au quotidien à assurer la sécurité et le confort des usagers lors de leurs déplacements ainsi qu'à la réalisation de travaux de renouvellement de couches de chaussées, d'équipements de la route ou de signalisation, en régie. Ils assurent également les interventions sur le réseau départemental en cas d'incidents ou d'intempéries 7j/7 et 24h/24, ainsi que le service hivernal au sein notamment des trois centres de déneigement.



Vidéo à voir sur le rapport d'activités en ligne

<https://rapportactivites.le64.fr>



168 km de revêtements de routes départementales renouvelés en 2025

dont 67 km en régie, en poursuivant la prise en compte du développement durable dans les techniques utilisées.



L'effort sur l'entretien et la sécurité des ouvrages d'art et murs de soutènement s'est poursuivi avec plus de 650 inspections en 2025. 51 chantiers d'entretien ont été menés ainsi que plusieurs chantiers de grosses réparations, notamment :

- le pont de l'Uhabia à Bidart qui a été mené en parallèle de la réalisation d'une passerelle piétons-cycles en partenariat avec la commune ;
- la reprise de l'étanchéité de l'ouvrage de franchissement du gave à Louvie-Juzon ;
- la reprise d'un mur de soutènement aux Eaux-Bonnes et réhabilitation du tablier d'un ouvrage à Momas.



Pont de l'Uhabia et passerelle à Bidart

Par ailleurs, le Conseil départemental est attentif au maintien et au renouvellement des équipements de sécurité de la route pour garantir la sécurité des usagers sur son réseau. Ainsi, en 2025, 500 km de marquage horizontal ont été refaits dont 344 en régie. La quasi-totalité des 68 chantiers de travaux sur glissières de sécurité a été réalisée en régie avec un chantier d'ampleur sur la réfection des dispositifs de retenue de la RD19 dans la montée à Iraty depuis Larrau.

Le Conseil départemental a par ailleurs poursuivi son action d'accompagnement des autorités organisatrices de la mobilité avec la réalisation d'une voie de transports en commun en site propre sur la RD 932 entre Bassussarry et Bayonne-Anglet. Il a également contribué au financement des travaux d'aménagement de sites propres sur cet axe, notamment sur le secteur Maignon-Sutar, à l'entrée de l'agglomération, ainsi que sur l'avenue d'Espagne à Anglet.



Stratégie infrastructures de mobilités et développement durable



2025
2029

Enfin, la stratégie infrastructures de mobilités et développement durable a été adoptée en septembre 2025 afin de poursuivre les actions en faveur de la biodiversité, de l'amélioration des techniques, de l'intégration des modes doux, de l'association des citoyens...

Infrastructures portuaires et aéroportuaires



Le Conseil départemental participe activement à la gouvernance et à la gestion des deux aéroports au titre de la politique aéroportuaire. De plus, il assure, depuis 2020, la présidence de l'aéroport Biarritz-Pays basque.

L'aéroport de Biarritz a enregistré un trafic fin 2025 de 940 000 passagers, 22 destinations directes via 12 compagnies aériennes. Globalement, le trafic domestique recule, l'international quant à lui enregistre une hausse de 16 %.

Les grandes orientations stratégiques pour l'aéroport reposent sur un développement raisonné, conciliant enjeux économiques et environnementaux avec la consolidation des lignes aériennes existantes et le renforcement du volet extra-aéronautique.

Le plan d'investissement se poursuit notamment sur le développement des activités extra-aéronautiques et plus particulièrement de lourds investissements seront conduits au sein de l'ancien bâtiment Dassault.

Concernant l'aéroport de Pau, l'année 2025 a enregistré un trafic de 235 000 passagers, qui reste très difficile à développer. L'offre de dessertes en liaisons régulières se cantonne à trois liaisons de/vers Pau : Roissy CDG (trois à quatre rotations quotidiennes), Orly (deux allers-retours quotidiens) et Lyon (deux à quatre allers-retours quotidiens). Quelques liaisons estivales (Corse, Bretagne, Irlande) et vols charters complètent cette offre.

L'année 2025 a été marquée par le lancement d'une réflexion et d'une procédure partagée d'OSP (obligation de service public) vers Orly depuis les aéroports de Pau et de Tarbes-Lourdes, dont l'issue, pour Pau, sera connue mi-2026.

Des pistes de développement de la plateforme sont évoquées autour des activités de maintenance des hélicoptères militaires et un projet ambitieux de centrale photovoltaïque, dont les modèles économique et juridique ont été définis en 2025.



Nouvelles pratiques de mobilité

Le Conseil départemental promeut la pratique du covoiturage et du vélo par des travaux d'aménagements ou des opérations de communication et d'animation.

Chiffres clés 2025



1,36 M€

Total investissement

0,21 M€

Total fonctionnement



160 km

de linéaire de véloroutes départementales existantes

10 km

de linéaire d'itinéraires cyclables sécurisés en 2025 grâce à un financement départemental

3 km

de linéaire de véloroutes départementales créées en 2025

La politique « vélo » du Conseil départemental a trois objectifs principaux :

- l'attractivité du territoire ;
- la qualité de vie des habitants ;
- la sécurité des usagers cyclistes sur le réseau départemental, sur le maillage territorial, dans le cadre du Plan vélo 2020.

L'année 2025 a été marquée par :

- l'attribution de 482 000 € de subvention pour la phase 2 de l'appel à projets Vélo lancé par le Conseil départemental, correspondant à la sécurisation d'itinéraires cyclables intercommunaux ;
- le remplacement de la passerelle située sous le pont de l'Uhabia à Bidart (RD810) pour la rendre accessible (réalisée à l'occasion de travaux sur le pont) ;
- la finalisation de la voie verte Assat-Baliros, avec la réalisation des derniers 400 m ;
- la réalisation de la passerelle de Narcastet sur l'itinéraire Vélosud ;
- la réalisation de la liaison entre la Vélosud et la route des Cols sur une longueur de 1 500 m de nouvelle voie en site propre ;

- l'aménagement de la véloroute EV3 entre Aïcirits-Camou-Suhast et Saint-Palais sur une longueur de 400 m ;



Voie verte sur l'EV3 entre Aïcirits-Camou-Suhast et Saint-Palais

- l'aménagement d'une piste cyclable sur le pont Charles de Gaulle entre Saint-Jean-de-Luz et Ciboure sur une longueur de 350 m ;



Voie verte sur le pont Charles de Gaulle sur la Vélodyssée (EV1)

- la continuité des actions de sensibilisation auprès des collégiens avec la signature de partenariats avec des associations compétentes dans l'éducation à la mobilité cyclable intervenant auprès des jeunes.

La participation aux partenariats nationaux pour la communication et la promotion groupées de La Vélodyssée, la Scandibérique et la Vélosud (V81) est maintenue.

Aménagement du territoire : l'achèvement du réseau Très Haut Débit THD 64

Outil partenarial, le Syndicat mixte ouvert (SMO) La Fibre64 regroupe l'ensemble des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et le Conseil départemental pour porter le projet de réseau d'initiative publique en fibre optique dans 532 communes.

256 000 logements sont aujourd'hui éligibles à la fibre optique sur le réseau THD 64 qui est à présent achevé à de rares exceptions contrôlées par le Syndicat. La commercialisation, portée par les principaux opérateurs nationaux, progresse : 143 000 foyers ou entreprises se sont déjà abonnés et le taux de pénétration de la fibre est supérieur à 65 % dans de nombreux villages.

La fin programmée de l'ADSL accentue l'importance de THD 64 qui sera à terme le principal réseau pour l'accès à l'Internet Très Haut Débit et ses multiples usages.

La Fibre64 se diversifie dans le champ de l'internet des objets en développant un réseau public à Bas Débit Lora (relève des compteurs d'eau, détection de fuite, pilotage énergétique des bâtiments, qualité de l'air...).

Le développement des usages et services numériques

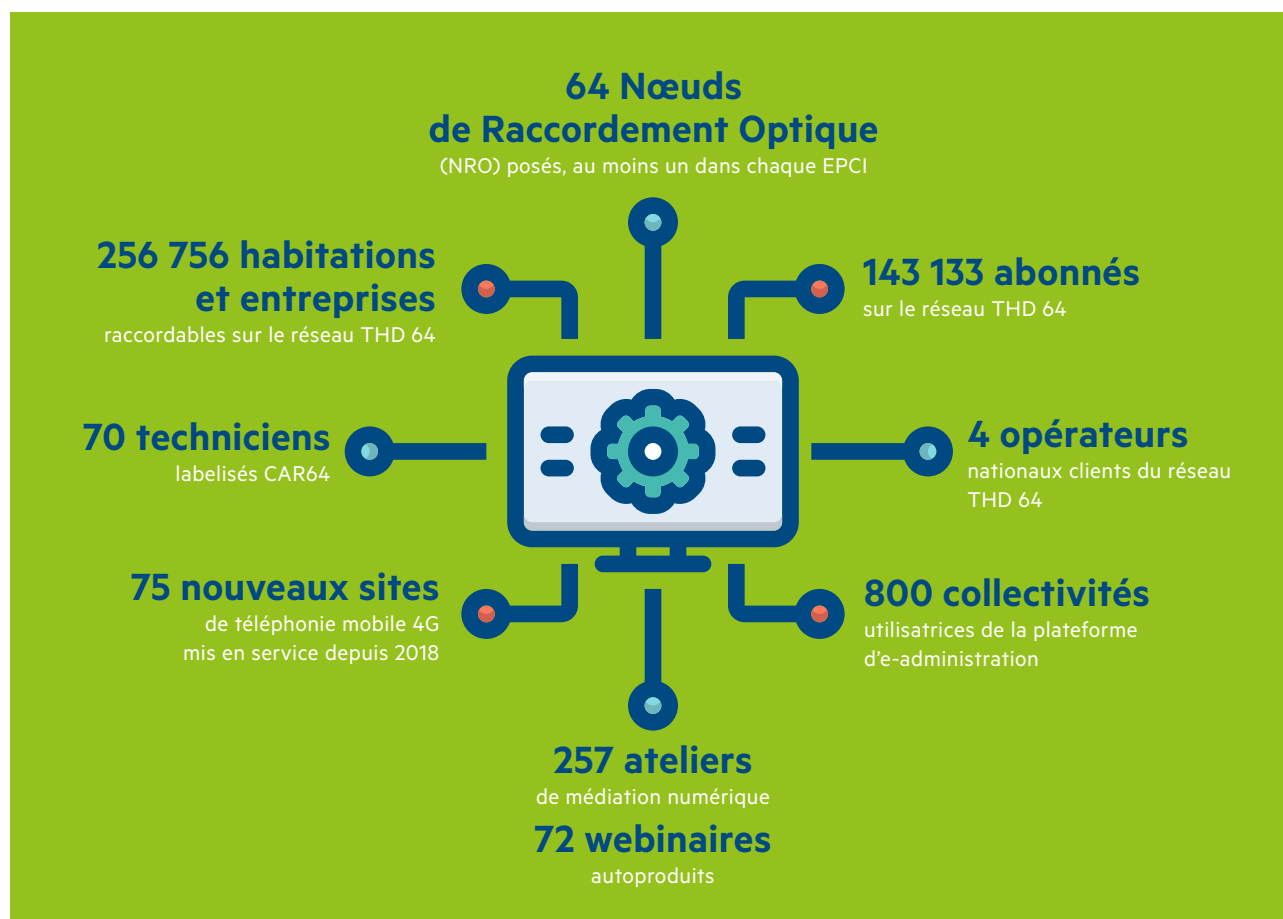
Pour répondre au mieux aux besoins prioritaires de ses membres, le SMO développe des prestations de services numériques sur différentes thématiques.

Grace à ses partenariats avec l'Association des maires, le CNFPT ou le Centre de Gestion, La Fibre64 vulgarise l'accès à l'intelligence artificielle dans les collectivités locales du territoire.

L'administration électronique reste fortement prisée : plus de 800 collectivités locales utilisent la plateforme des marchés publics ou le parapheur électronique de La Fibre64.

La Fibre64 est une référence locale en matière de cybersécurité : 350 collectivités locales utilisent notamment le « bouclier Cyber64 ».

L'inclusion numérique, vecteur de solidarité territoriale, reste l'un des principaux marqueurs du Syndicat. Plus de 250 ateliers se sont ainsi tenus dans les Pyrénées-Atlantiques afin que de nombreux administrés de tout âge gagnent en autonomie sur l'usage du numérique.



Version en ligne du rapport,
avec de nombreux contenus supplémentaires

<https://rapportactivites.le64.fr>



Département des Pyrénées-Atlantiques
64, avenue Jean Biray - 64058 Pau Cedex 9
4, allée des Platanes - 64100 Bayonne

www.le64.fr

